

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 19 juin 2025, à 19h00
Salle de spectacle de Renens

8^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 19 juin 2025

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je salue également la présence dans le public de deux visiteurs.

Je vous informe que les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 43 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. Les Conseillères et Conseillers arrivés tardivement sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire à l'issue de la séance.

Les fiches de jetons de présence pour le 1^{er} semestre 2025 ont été remises à vos Chef.f.es de groupe, ils seront versés le mercredi 25 juin.

Sont excusé.e.s : Mmes Verena Berseth, Rosana Joliat, Sandra Martinelli, Maria Rodriguez, Dominique Perret, MM. Bongiorno Antonio, Borcard Gabriel, Pascal Golay, Mohamed Jribi, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Suat Ozcan,

Sont absent.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes, Sonia Graça Paolino, Aline Segin, Melinda Zufferey Merminod, MM. Sanches Cooper, Jean-Marc Dupuis, Maythm Ghazi, Vito Vita, Wilczynski Ignacy, Wilczynski Mariusz, Basile Zufferey

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? M. Nuredin Avdyli ne l'a pas reçu.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 interpellation de Mme Marie Schneider
- 1 interpellation de M. Byron Allauca (*transformée en question*)
- 1 interpellation de M. Silvio Torriani
- 1 interpellation de Mme Chiara Storari
- 1 divers de M. Gérard Duperrex
- 1 question de Mme Angela Thode
- 1 question de Mme Liridona Smakiqi

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 17 et 18 de l'ordre du jour. J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je prends la parole à ce point-là pour proposer qu'au point 16, « Préavis N°87-2025 –Révision du Statut du personnel communal – Adoption du nouveau Statut », comme nous avons reçu plus de 120 pages, je trouve que le temps est serré, la Commission se réunit mercredi prochain, on n'aura pas le temps d'étudier et d'en prendre connaissance comme il faut et de faire des propositions à la Commission si jamais et je propose que l'on repousse ce préavis à traiter pour le prochain Conseil.

- **M. le Président**

Donc, formellement, vous proposez que l'on biffe le dépôt de préavis de l'ordre du jour ?

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Oui, on ne le traite pas aujourd'hui, on le reporte au prochain Conseil, comme ça on aura le temps pendant la pause estivale, quelques mois, on pourra en prendre connaissance et si on a des propositions à faire pour la Commission, parce que c'est très important les statuts du personnel et ça allait jusqu'à maintenant, du coup on va changer des choses, il faut que l'on sache ce que l'on va changer. Parce que souvent quand on change des statuts, la situation se fragilise. C'est pour ça que c'est important d'en prendre connaissance comme il faut. Et 120 pages, en plus on a reçu d'autres documents avec ces 127 pages pour le changement des statuts, même avec l'intelligence artificielle on n'arrivera pas à suivre toutes ces choses-là.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité. J'interviens tôt dans ce Conseil pour vous dire que c'est un long travail que cette révision du règlement du personnel. Nous avons travaillé ceci bien évidemment avec des délégations de la Commission du personnel, on a informé tout le monde, tout le monde attend maintenant que nous décidions d'une introduction, ou non, de ce règlement. Si vous avez bien vu la première page, il y a effectivement une date qui est retenue qui est dans une semaine certes, et il y a une deuxième date d'étude qui est prévue le 2 juillet. Pour nous c'est important que l'on puisse maintenant répondre aussi à la Commission du personnel, au personnel, qui a été informé de ce statut, qui le porte avec nous pour que l'on puisse le travailler dans les meilleures conditions. On voudrait éviter de le faire aussi ultérieurement puisque vous le savez, bientôt nous allons entrer en campagne et on aimerait le poser dans une période où on est encore sereins et où il n'y a pas de parasitage, éventuellement, de ce que nous emmenons. C'est aussi attendu de longue date du personnel de pouvoir savoir si maintenant ces propositions, favorables à des gens qui ont de bonnes conditions de travail mais qui sont dans des métiers difficiles de la Ville ; ils attendent que l'on puisse apporter des améliorations rapidement. Les syndicats ont travaillé avec nous, le travail a été fait en amont et on propose de tenir le calendrier qui est celui qui figure sur le document.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

J'ai eu une discussion, justement, avec le syndicat du service public ce matin même, ils sont au courant de cela aussi et cela ne les embêterait pas de traiter ça la prochaine fois et ils seraient même ravis, il m'a dit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ce n'est pas le service public, c'est le Syndicat Unia, non, c'est Sud.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Oui, c'est le Sud, excusez-moi.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous avons travaillé avec Sud et son représentant a fait toutes les séances. On aimerait bien, comme je le dis, pouvoir le travailler maintenant. Vous aurez d'autres préavis qui vont venir encore, on est dans une année où il y a encore beaucoup de préavis qui vont venir, idéalement,

nous souhaitons pouvoir le traiter, quitte à faire une troisième séance au besoin, mais le différer au prochain Conseil pour nous n'est pas une option que l'on recommande.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Ce changement de statuts du personnel c'est une chose qu'il ne faut pas prendre à la légère, ce sont quand même beaucoup de personnes qui sont concernées. Je pense que par respect pour eux et pour elles, j'aimerais aussi, on demande aussi que ce soit reporté au prochain Conseil, que l'on puisse avoir le temps de le lire, de l'étudier, on n'a pas fait de formation RH ni l'IDHEAP, donc cela va être quelque chose qui nous prendra du temps, mais que l'on veut faire bien.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'abonde également dans cette demande. Je pense que cela fait suffisamment longtemps que vous l'avez évoqué, M. le Syndic, le personnel attend. Je pense qu'il est de notre devoir, il est également, selon le règlement du Conseil, de compétence communale de voter sur les règlements, je pense qu'il faut vraiment le faire en bonne et due forme. Donc je me rallie complètement à la possibilité de prendre le temps. Je rebondis également sur le fait que vous nous avez annoncé qu'il y aurait une année chargée, qu'elle soit électorale ou pas, en dépôts de préavis, donc je vous propose, comme cela avait été également demandé au préalable, de nous transmettre, en toute transparence, le nombre de préavis qui vont être distribués afin que nous puissions, nous aussi, nous préparer, libérer du temps en fonction, sans savoir de quoi il s'agit, mais de savoir le nombre de préavis pour les prochaines séances de Conseil, afin que l'on puisse se préparer au mieux. Je vous remercie de votre réponse.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ma réponse est celle-ci : on a rencontré les Présidents de groupe, Présidents de parti il y a quelques semaines où nous avons pu donner la liste des préavis. Si ceci n'a pas suivi dans les groupes, c'est embêtant. Mais on pensait que les Présidents de groupe, Présidents de parti pouvaient les faire suivre. On peut vous donner à nouveau la liste, mais oui, nous avons survolé ceci, je ne sais plus à quelle date, mais cela a été fait. Si la transmission n'a pas été faite, on le fera une nouvelle fois. Mais oui, cela va être chargé ces prochains mois.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je pense qu'il y a peut-être une petite divergence de compréhension : ce soir on parle de déposer le préavis, c'est-à-dire de l'annoncer. Ensuite cela ouvre une période qui va quand même durer jusqu'au mois de septembre jusqu'au prochain Conseil, qui donne largement le temps de se réunir une demi-douzaine de fois si nécessaire pour traiter ce préavis. Je ne vois pas ce qui va se passer de différent si on le repousse à la prochaine séance qui ne laisserait que le temps entre le mois de septembre et le mois d'octobre pour qu'il soit traité, ce qui me paraît beaucoup plus défavorable. En conséquence, je vous suggère de procéder selon l'ordre du jour prévu et de prendre le temps nécessaire à le traiter, en sachant que l'intervalle de deux mois pleins entre deux Conseils n'est pas quelque chose qui se produit à chaque fois.

- **M. le Président**

Juste pour clarifier, j'entends qu'il y a des questions dans la salle : pour la Commission il y a une première date qui est prévue le 25 juin et il y a une date de réserve déjà posée au 2 juillet, donc c'est maintenant, oui, M. Torriani.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On peut se voir, on peut rajouter des dates, mais commençons le travail. Il ne s'agit pas de reporter, de dire qu'on ne va le travailler qu'en septembre, on peut commencer le 25 juin, le 2 juillet et si vous estimez qu'il vous faut encore une date, deux dates, on le prend et, idéalement, on avance pour qu'en septembre on puisse le déposer. Mais vous aurez le nombre de soirées que vous aurez requises pour le comprendre, vous faire une opinion complète et pour voter.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

La date du 2 juillet aussi est bientôt là, moi je propose que vous fassiez voter au Conseil ma proposition, s'il vous plaît.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Il faudra peut-être quatre séances pour ce préavis et le rapport doit être remis à fin août, donc je pense que la Commission aura le temps d'étudier, de redemander une séance s'il le faut début août pour finaliser le rapport, mais je ne vois pas pourquoi on discute de cela maintenant, on est au point ordre du jour, on n'est pas au point discussion préalable de préavis et je pense, M. le Président, que faites voter la résolution.

- **M. le Président**

C'est exactement ce que j'allais vous proposer après avoir entendu un représentant de chaque groupe, ce qui, je pense, est le cas. Donc, on va effectivement passer au vote. On va voter pour le report de ce préavis, pour le biffer de l'ordre du jour :

- Celles et ceux qui sont pour supprimer de l'ordre du jour le préavis 87-2025 figurant au point 16 le font par un levé de main
- Celles et ceux qui sont pour son maintien

C'est à l'unanimité que le point est maintenu.

Brouhaha dans la salle

- **M. le Président**

Je ne suis pas encore chaud, il fait chaud mais je ne suis pas encore chaud, les abstentions, merci

Les mains se lèvent pour les abstentions

C'est quand même à la majorité que ce point est maintenu.

Je passe maintenant au vote de l'ordre du jour tel qu'initialement proposé :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que l'ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025

Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 2 juin 2025 sur ses activités du 29 avril au 2 juin 2025
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

9. Changement dans la composition des Commissions permanentes et Commissions intercommunales
10. Comptes communaux – Exercice 2024
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
 - d) de la Ville de Renens,

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la COFIN
11. Gestion – Exercice 2024

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – M. Richard Neal, Président-rapporteur de la COGEST
12. Rapport de Commission – Préavis N°83-2025 – Demande de crédit d'un montant de CHF 1'347'000.- pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires»

Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL, Présidente-rapporteur
13. Rapport de Commission – Préavis N°84-2025 – Préavis sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

M. Byron Allauca, Fourmi rouge, Président-rapporteur
14. Rapport de Commission – Préavis N°85-2025 – Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1er janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022

M. Stéphane Montabert, Commission des Finances, Président-rapporteur
15. Rapport de Commission – Préavis N°86-2025 – Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

M. Stéphane Montabert, Commission des Finances, Président-rapporteur
16. Dépôt de Préavis – discussion préalable
 - Préavis N°87-2025 –Révision du Statut du personnel communal – Adoption du nouveau Statut
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 25 juin 2025, 20h, salle de conférences de la Salle de spectacles (date de réserve le 2 juillet 2025 à 20h)
Présidence : Les Vert.e.s
 - Préavis N°88-2025 – Parc sportif du Censuy – Construction d'un nouveau bâtiment sportif, création d'un parc arborisé et adaptation du parking – Demande d'un crédit de construction de CHF4'609'200.- TTC brut avant déduction des subventions estimées à CHF 34'000.-, soit un total net TTC de CHF4'575'200.-.
Date et lieu proposés pour la séance de Commission :
Mardi 1^{er} juillet 2025, 20h, salle de conférences du CTC
Présidence : UDC
17. Motions, postulats, interpellations.
18. Questions, propositions individuelles et divers
19. Allocutions
 - de M. Jean-François Clément, Syndic
 - de M. Sylvain Richard, Président du Conseil

- **M. le Président**

Je passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, je mets au vote le procès-verbal du 8 mai 2025 :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

Cette fois c'est à l'unanimité que le procès-verbal du 8 mai 2025 est accepté. J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et nous passons au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

le Bureau du Conseil n'a, à ce jour, reçu aucun avis de démission, j'ouvre toutefois la discussion. La parole n'étant pas demandée ce point de l'ordre du jour est clos , et je passe au point 4.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

En date du 9 mai le secrétariat communal nous a transmis l' Appel aux responsables politiques - Lettre de la rédaction du journal Le Courrier. Ce courrier et ses annexes est disponible ici ou en copie digitale sur demande auprès de notre secrétaire.

Le 21 mai un mail du secrétariat communal intitulé Mise en place d'une Commission consultative – Projet de statuts de l'AGEV dans le cadre du PREE » nous a créé quelques sueur froides. Avec l'aide des Chefs de groupe nous avons dû nommer en express une Commission avec une forme particulière peu usitée mais que Renens avait déjà pratiquée en début de législature pour le préavis 30-2022 « Galerie de la Broye ». Par analogie, avec une Commission adhoc, neuf commissaires ont été convoqué à la séance de présentation qui a eu lieu avant-hier, ici même. Nous devons signaler un petit bug , aucun président n'a été désigné, et la Commission s'est donc autoorganisée, Mme Angela Thode, Les Vert.e.s en prend la Présidence.

Les commissaires :

PSR : François Delaquis et Pierre Borloz

Fourmi rouge : Carole Castillo et Mehmet Korkmaz

Les Vert.e.s : Marie-Claude Kohler et **Angela Thode présidente-rapporteur**

UDC : Colin Métraux **remplacé par Roland Delapierre le 17 juin**

PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt et Florian Gruber

« Le 23 mai dernier, la Présidence a reçu un courriel de notre Municipale, Madame Karine Clerc, intitulé "*Communiqué de presse sur mon départ*". Ce message était accompagné d'un communiqué émanant de son groupe, annonçant que : « *Karine Clerc, Municipale à Renens, ne se représentera pas en 2026* ». À la suite de quelques échanges personnels, j'ai proposé à Madame Clerc de venir s'adresser directement à vous, pour partager elle-même cette nouvelle importante avec ses propre mots. A situation unique mesure unique ! Je l'invite à me rejoindre sur l'estrade et écoutons ce qu'elle souhaite dire en aparté à notre plenum.

• Mme Karine Clerc, Municipale

La nouvelle que je vous annonce effectivement, je pense que vous la connaissez. J'avais quelques mots à vous adresser et je remercie votre Président de m'avoir donné la parole pour le faire moi-même.

Par la présente, je vous annonce formellement ma décision de démissionner de la Municipalité de Renens. Je quitterai mes fonctions à la fin de l'année, pour des raisons professionnelles. J'ai en effet décidé de renoncer à me présenter aux prochaines élections et j'ai trouvé un emploi pour le 1er janvier 2026.

Ce fut une décision très difficile à prendre. J'ai passé une dizaine d'années au sein du législatif, près de la même durée au sein de l'exécutif, et ces années m'ont plongées au cœur des institutions politiques de cette commune si vivante, au carrefour du monde. J'ai appris tant de choses durant ces années qu'il ne me sera pas possible de les résumer ce soir. J'aurai d'ailleurs d'autres occasions de le faire, de revenir sur ce parcours et sur nos nombreuses collaborations. J'ai souvent évoqué l'image d'un carrefour pour décrire cette fonction de Municipale. Un carrefour d'idées, à Renens, mais aussi, un carrefour entre les mondes. La vie des gens, leurs préoccupations au quotidien, qu'il s'agit de traduire au niveau politique. Ce travail de traduction est aussi un travail d'interprète, au même titre que les interprètes communautaires qui ne se contentent pas de traduire mot à mot, mais qui doivent saisir le sens de ces mots dans un autre contexte. Cela demande aussi de s'immerger dans ces différents mondes et de tenter, humblement, de les comprendre. Tels sont les enjeux d'une présence au cœur des institutions politiques. Faire exister aussi la complexité des institutions auprès de vous, membres du conseil communal, et auprès de nos nombreux partenaires.

Un carrefour, aussi, entre les associations qui font vivre notre ville et qui écrivent une autre histoire, celle d'une démocratie par le bas par le biais d'espaces auxquels les habitant.e.s de cette ville peuvent s'identifier, exister, apprendre les un.e.s des autres et prendre la parole. Vous êtes nombreux et nombreuses, ici dans cette salle, à être également actif.ve.s au sein d'associations de défense des seniors, des communautés étrangères, d'activités culturelles, de la place des femmes et de la vie des quartiers. Ce travail est d'autant plus important que vous le faites rayonner dans les instances politiques.

Un carrefour entre nous, autorités de la commune et les autres communes, l'administration cantonale, avec laquelle je suis très fréquemment en discussion, étant en charge de politiques cantonales qui se déclinent localement, telles que les politiques sociales et celles de l'enfance.

Durant ces années, j'ai aussi appris qu'il ne suffit pas d'être une personne, une élue, la représentante d'un parti politique, mais aussi, être la représentante d'une ville dont la situation particulière nécessite d'être défendue auprès d'autres villes et de nos instances cantonales. Défendre une fiscalité équitable, des politiques migratoires plus justes, des politiques sociales cohérentes et accessibles. L'histoire ne finit jamais de s'écrire, mais pour qu'elle soit juste, il importe que tout le monde prenne la parole, et pour prendre la parole, il faut être en mesure de le

faire. Je suis très heureuse d'avoir pu participer à ce travail sans fin, d'écrire un bout de l'histoire de Renens, avec mes collègues, avec vous et avec la population.

Une histoire un peu plus marrante peut-être, une anecdote que je souhaitais partager avec vous maintenant : en 2001, je déposais ma première intervention, alors que la place du village était un grand parking et qu'il était question de lui redonner son rôle de place, je ne sais pas si certaines personnes s'en souviennent, je proposais de déplacer la fontaine du chemin du Carroz pour la mettre sur la place du village. J'avais alors reçu un courrier, de protestation très cordial, de la part d'habitants qui me racontaient que cette fontaine représentait beaucoup pour eux. J'ai alors pu saisir que les choses, que les objets ont une histoire et qu'au travers de ces objets, l'histoire des gens se joue. Je passe devant cette fontaine chaque matin, et elle me rappelle cette leçon. Aujourd'hui, la fontaine du Carroz est toujours à sa place et une autre fontaine a pris racine sur la place du village qui est devenue une vraie place. Les bonnes idées sont des invitations à entreprendre, à comprendre, à apprendre, et à explorer, le début d'une histoire qui nous inscrit, nous, individus, dans le collectif. Elle nécessite de la patience et elles nous mèneront à quelque part, même si ce n'est pas le but auquel nous pensions au départ.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre engagement, pour nos échanges qui m'ont appris énormément. Je me réjouis de les poursuivre, ces prochains mois dans ma fonction, et dans le futur, tout au long des chemins où nous continuerons sans doute à nous rencontrer. Merci beaucoup.

(L'assemblée applaudit chaleureusement)

- **M. le Président**

Je suis tenté de continuer après ça... Merci Mme Clerc. J'ouvre la discussion sur ces communications élargies de la présidence :

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste par clarté, vous avez parlé d'une Commission consultative et ensuite il y avait beaucoup d'abréviations que je ne connaissais pas. Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi correspondent ces abréviations : c'était Lnrpp... je ne sais pas quoi et moi je ne comprends pas ce que c'était, donc j'imagine que nos téléspectateurs encore moins.

- **M. le Président**

Mme Maystre va nous renseigner, parce que AGEV, c'est vrai que je ne me le suis pas encore approprié

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vous réponds volontiers et je vous informe aussi qu'il y a un petit article dans le communiqué de la Municipalité, le PREE c'est le **Plan Régional d'Evacuation des Eaux** du bassin de la Chamberonne et ce sont toutes les eaux usées qui arrivent à la step, à la station d'épuration, je vais essayer de ne pas parler par acronyme. La proposition c'est de créer une association intercommunale que l'on a nommée d'un acronyme parce que le titre de cette association est assez long on l'a nommée AGEV pour **A**ssociation intercommunale de **G**estion des **E**aux urbaines du bassin versant de la step de **V**idy, le **GEV** à la fin c'est **V**idy. On aura l'occasion encore d'en parler. Merci de l'intérêt.

- **M. le Président**

L'acronyme est pas mal finalement s'il faut prendre tous les mots, ça fait un peu long. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? cela ne semble pas être le cas, la discussion est donc close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 29 avril au 2 juin 2025. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Cordiales salutations à nouveau de la Municipalité. M. Oumar Niang vous prie d'excuser son absence, il représente la Ville de Renens dans une soirée où la Ville de Renens pourrait recevoir un prix, on l'évoquera lors du prochain Conseil. En plus des renseignements que l'on vous a fournis, nous avons trois prises de parole : Mme Maystre, Mme Zurcher et M. Divorne.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Une courte information : nous avons eu l'occasion plusieurs fois d'évoquer la question du transport à la demande, le TADD ou anciennement appelé Flexibus. Simplement pour donner suite à l'information que j'avais donnée à la dernière séance, il y a un recours contre l'adjudication à un prestataire de service et il n'y a pas eu de levée de l'effet suspensif, donc on attend le traitement de ce recours. La mise en œuvre est donc reportée.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Vous avez lu dans le communiqué de la Municipalité que la Ville a édité une carte des îlots de fraîcheur à Renens. Je vous en montre un exemplaire : donc c'est plié tout petit et il y en a quelques exemplaires à l'entrée, vous pourrez vous servir en repartant si vous avez envie de le voir de plus près. Cette carte vous montre où sont tous les endroits plus frais que les autres dans la Ville et au verso, vous avez des conseils de comportement, d'attitude à adopter en cas de grosse chaleur, comme aujourd'hui par exemple.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Ensemble, elles et ils ont réussi à économiser 8.6% de chauffage, 4.3% d'eau et 1.4% d'électricité. Quand j'entends « ensemble » ce sont 346 élèves de 18 classes de 1P à 8P de l'établissement de Renens Est, avec la directrice, avec une doyenne, Mme Fabienne Dizerens, avec le corps enseignant environ 25 enseignantes et enseignants qui ont appris des gestes, des écogestes. Ils ne les ont pas appris pour un jour, on espère qu'ils les ont appris pour toujours et je les ai incités à ce qu'ils portent aussi ce message auprès de leurs parents, auprès de leurs fratries, de leurs frères et sœurs, auprès des gens chez qui il vont et avec qui ils discutent parce que les écogestes, s'ils sont répétés toute la vie, c'est quelque chose qui nous permettra de devenir, pour une partie, résilients et économes dans l'utilisation que l'on fait de toutes ces énergies. Je les ai félicités en votre nom, je leur ai dit que ce soir je vous en parlais, je suis sûr que certaines et certains, qu'ils soient enseignants ou élèves nous regardent ce soir et je vous propose de bien vouloir les applaudir. Bravo à eux !

L'assemblée applaudit

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? M. Torriani vous avez la parole et ensuite ce sera Mme Joerchel.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais remercier notre Municipalité d'avoir signé la déclaration des Villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza. Vous pouvez trouver le texte complet de cette déclaration sur le site www.renens.ch avec la liste des villes signataires. Au fond, ces villes, comme la nôtre, elles

appellent de façon urgente le Conseil fédéral à se positionner clairement face à ce désastre humain et écologique, respectueux de l'histoire de notre Pays et de sa tradition humanitaire. Merci à notre Municipalité d'avoir fait cela.

- **Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s**

Je vais aussi être très brève, mais je souhaitais aussi saluer et remercier la Municipalité pour son communiqué de presse du 2 juin 2025 intitulé : « Soutien renforcé des Communes vaudoises à la coopération internationale, une réponse locale à des défis globaux ». Je pense que cette intervention est passée relativement inaperçue, mais en même temps pour moi elle est importante, notamment dans le contexte actuel où nos valeurs humanistes et de solidarité sont souvent mises à rude épreuve tant en Suisse qu'à l'échelle mondiale et il est plus que jamais essentiel de rappeler que la solidarité reste la seule voie possible pour construire un avenir de paix et de justice. Et en soutenant la coopération internationale, par le biais de notre partenaire la Fedevaco, la Fédération Vaudoise de Coopération, Renens montre qu'elle agit concrètement pour un monde plus juste et plus solidaire en réponse aux défis globaux et je vous remercie pour cette initiative qui confirme l'engagement de notre Ville, au niveau qui est le sien. Et dans le même sens que M. Torriani, je souhaitais également saluer le ralliement de notre Ville à l'appel lancé par les villes de Genève et de Lausanne sur la situation à Gaza, je pense effectivement que ce qui se passe dans cette région du monde est une tragédie humanitaire à laquelle il faut mettre un terme et nous devons le dire haut et fort.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Bravo ! et merci, merci à notre Municipalité et ses équipes pour nous avoir fait passer un weekend incroyable, le weekend Festimixx. L'accueil, le programme, autant sur le terrain de Verdeaux que sur la place du Marché était au top ! Alors à dans deux ans, avec grand plaisir.

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.e.s**

Ma collègue m'a ôté les mots, j'allais aussi vous parler de Festimixx. Elle a déjà remercié la Municipalité, les services, les bénévoles, toutes les personnes qui ont œuvré pour la fête. Moi, en tant qu'enseignante et maman j'ai tout particulièrement apprécié le samedi après-midi avec la scène dédiée aux enfants. Je remercie chaleureusement les enseignantes et enseignants pour leur engagement dans ce magnifique projet. En effet, malgré leurs nombreuses semaines de vacances, elles n'ont aucune obligation de participer à Festimixx qui a lieu un samedi. Néanmoins, elles s'engagent avec beaucoup de plaisir et cette magnifique expérience restera gravée dans la mémoire de nos enfants. Ils sont si ravis de préparer leur costume tout au long de l'année, ensuite ils sont ravis de défiler pour aller sur la scène et, finalement, de présenter leurs chants, leurs danses, de vraies petites stars, et à la fin ils repartent avec des étoiles plein les yeux, et je pense que nous aussi, en tant que spectateurs, que l'on soit parents ou pas. Donc, merci à ces enseignants de Renens qui s'engagent pour notre Ville et ce genre de projet.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à remercier la Municipalité pour plusieurs points. Je commence par le premier : l'ouverture de l'APEMS de Florissant a un nombre plus élevé de places d'accueil, le besoin est effectif et c'est vraiment une très bonne initiative d'avoir trouvé les ressources pour pouvoir accueillir convenablement nos enfants dans un cadre qui est vraiment super adapté et je pense qu'il fallait vraiment marquer le coup, donc je tenais à vous remercier. Je remercie également d'avoir fourni le rapport sur le projet Arc-en-Ciel, j'avais demandé un état des lieux il y a quelques conseils en arrière sur ce qu'il en était. Ce rapport répond à plusieurs questions et je vous remercie d'avoir fait l'effort de pouvoir le délivrer. J'ai pris connaissance également que vous aviez reconduit la convention entre la Commune et l'école du cirque. J'avais une question à ce propos, je ne sais pas si la convention traite de ce point-là, mais jusqu'à il n'y a pas longtemps, étant donné que l'école du cirque de Renens est aussi celle de Lausanne et c'est là qu'elle était initialement basée, lors de l'inscription à des cours, les enfants de la Ville de Lausanne

bénéficiaient de rabais et pas ceux de la Ville de Renens. Dès lors, je souhaiterais savoir si le fait d'avoir résigné une convention ou pas, si cela figure dans un autre acte, est-ce que cela permet également aux enfants de la Ville, du moment qu'elle est située sur notre territoire, de pouvoir participer à des cours de manière préférentielle ? Finalement, j'ai également pris connaissance du rapport de planification scolaire, je vous remercie pour son édition, c'est un gros morceau, ce n'est pas faute, effectivement, d'avoir relevé, lors de plusieurs préavis auxquels j'ai eu l'occasion de participer que si l'augmentation dans certains quartiers conséquent du nombre d'enfants allait être suivi au niveau des bâtiments scolaires, on voit que c'est un sacré enjeu, en plus il y a beaucoup de bâtiments qui vont être en rénovation ces prochaines années. Je vous remercie de collaborer avec les communes environnantes qui ont également des velléités d'implanter des bâtiments scolaires. Dans le rapport, je note toutefois qu'il y a quelques incohérences sur le nom des bâtiments qui sont cités : à ma connaissance, le pavillon de Saugiaz n'existe pas dans les références officielles que l'on trouve sur les établissements de Renens Est et Ouest et c'est vrai que par défaut on parle du site du Censuy. En fait les bâtiments ont un nom et quand on parle d'une surélévation d'immeuble, on ne sait pas en parlant du site de Censuy, de quel bâtiment on parle. Dans cette planification on parle également de quelque chose qui a été traité dans le préavis de la rénovation des stades de foot du Censuy et également de la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera les vestiaires, mais qui pourra également permettre d'offrir un réfectoire à disposition. En reparcourant autant le rapport scolaire que le préavis, ce n'est pas tout à fait clair pour moi quels sont les enfants qui auront l'avantage d'utiliser le réfectoire du Censuy et ceux qui pourront continuer à utiliser l'espace repas du Léman ainsi que l'APEMS du Léman. Il semblerait logique que ce soit plutôt le degré secondaire qui parcourt un peu plus de kilomètres, on s'entend, on parle de quelques centaines de mètres, pour aller se sustenter au réfectoire du Censuy. Mais dans le préavis on fait, tout comme dans le rapport, un doux mélange entre les enfants qui pourraient également être ceux des degrés inférieurs. Si vous n'arrivez pas à éclaircir ce point-là à cette séance, ce n'est pas grave, mais peut-être un point de vigilance sur la planification à ce niveau-là.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question. En fait, il faut que je me replonge dedans, parce que je l'ai lu il y a longtemps et que je préfère donner une réponse circonstanciée et adaptée au prochain Conseil.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Madame Negri Capt, j'ai pris note pour les noms des bâtiments et concernant l'école de cirque, je n'ai pas connaissance qu'il y ait des rabais pour les enfants de Lausanne. Pour ce qui est à Renens, pour des enfants dont les parents auraient des problèmes pour payer la cotisation, bien sûr qu'ils peuvent s'adresser au service de l'enfance et de la cohésion sociale. Je n'ai pas connaissance de prix spéciaux renanais, mais je vais aussi vérifier et je vérifierai aussi si Lausanne a des prix et on verra ce qu'on peut faire.

- **M. le Président**

A ce point 5, communications de la Municipalité, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas, la discussion est donc close, et nous passons au point 6.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Stéphane Montabert, Président de la Cofin

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Séance ordinaire COFIN – 16 juin 2025 - Compte-rendu de la séance

Les membres de la COFIN étaient:

Eugène Roscigno, Marie-Claude Kohler, Carole Castillo, Pascal Waeber, Stéphane Montabert, Président-rapporteur, Pascal Golay – excusé, Vincent Keller – excusé, François Delaquis – excusé, Melinda Zufferey Merminod – excusée,

Municipalité: Mme Jaccard, Municipale, en remplacement de M. Clément, Syndic, et M. Divorne, Municipal. Elle était accompagnée de plusieurs chefs de service.

Deux sujets étaient portés à l'ordre du jour.

Préavis 87-2025 – Révision du Statut du personnel communal - Adoption du nouveau Statut

Le Préavis 87-2025 correspond à une volonté de la Municipalité de revoir le statut dit "de fonctionnaire" où il est difficile de se séparer de quelqu'un. Quand la Municipalité a révisé cette proposition, elle en a profité pour reconsidérer l'ensemble des prestations offertes par la Ville à ses employés (en cas de naissance, de mariage, les allocations familiales...) et a cherché à compenser cette perte de statut des fonctionnaires. Finalement, la Municipalité garde le statut dit "de fonctionnaire" mais renonce à la contrainte où elle se retrouverait en situation de devoir réengager quelqu'un en cas de licenciement finalement jugé « abusif ». Le nouveau statut réclame toujours un licenciement reposant sur de justes motifs, impliquant par exemple un avertissement préalable, ce que les contrats habituels de droit privé ne demandent pas.

Aujourd'hui, il est très compliqué de licencier quelqu'un, et il arrive que ces difficultés mettent des équipes entières en souffrance pendant de longues périodes.

Questions des commissaires :

- Le Préavis mentionne des coûts inclus dans les futurs budgets, si bien que les incidences financières se limitent à des licences de logiciels, est-ce correct ?

La révision des fonctions et de la grille salariale se déroulera de septembre 2025 à avril 2026 pour que nous soyons fins prêts en 2027. La partie « prestataire externes » réclamée pour 2025 sera absorbée par le budget actuel, mais la licence logicielle ne le sera pas, d'où l'incidence. Il s'agit de devenir autonome ; à terme, nous serons capables de gérer nous-même les fonctions.

- Au niveau des vacances payées, on reste avec cinq semaines pour les jeunes, et six ou sept pour les seniors, il n'y a pas de changement ?

Non, aucun changement. Il n'y a pas beaucoup de villes du Canton offrant sept semaines de congés pour leurs employés de 60 ans et plus...

- Certaines étapes commencent en 2026 ?

Nous voulons mettre en place les nouveaux statuts au plus vite. Cela permet d'ouvrir une période de transition pour ménager les employés existants.

- Au niveau des congés maternité, paternité, quels sont les changements ?

Il n'y en a pas pour le congé paternité. Pour le congé maternité, il y avait seize semaines pour les femmes, suivi d'un « congé allaitement » de quatre semaines pour 95 à 98% d'entre elles, impliquant des vérifications parfois étranges. Comment vérifier qu'une femme allaite bien son bébé ? Nous avons décidé de passer à vingt semaines d'office, ce qui nous permettra de simplifier la gestion.

- On paye les indemnités de départ à l'âge et non à l'ancienneté ? C'est pareil si on quitte le travail à la Commune au bout de six mois ou de vingt ans, n'est-ce pas curieux ?

Pas forcément, car l'idée ici est de tenir compte de la difficulté à retrouver un emploi, qui dépend avant tout de l'âge. Il y avait une partie identique dans l'ancien statut, six mois tout court, et maintenant c'est dégressif.

➤ Quel est l'âge moyen des employés de Renens ?

La Commune de Renens est l'une des rares à avoir le fonctionnariat. Notre pyramide des âges assez « entonnoir » dans sa forme, avec nombre d'employés communaux qui ont fait toute leur carrière à la Ville. Beaucoup d'autres communes ont une base de jeunes plus large, mais peut-être qu'à Renens aussi l'entonnoir va devenir plus cylindrique... Mais nous ne disposons pas réellement d'une analyse statistique sérieuse. Le seul autre chiffre qui mérite d'être cité ici est que les employés communaux comptent 70% de femmes, qui sont plutôt sur des taux d'activités réduits.

Délibération et vote

La COFIN note que l'impact financier 2025 se limite aux adaptations logicielles pour préparer la mise en place du nouveau Statut pour le 1^{er} janvier 2026. Les conséquences financières « réelles » seront intégrées aux budgets pour les années suivantes.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 87-2025 sont acceptées à l'unanimité.

Préavis 88-2025 Parc sportif du Censuy – Construction d'un nouveau bâtiment sportif, création d'un parc arborisé et adaptation du parking – Demande d'un crédit de construction de CHF 4'609'200.- TTC brut avant déduction des subventions estimées à CHF 34'000.-, soit un total net TTC de CHF 4'575'200.- TTC

Le Préavis est porté par plusieurs services municipaux. Il pose la construction d'un nouveau bâtiment sportif, d'un parc arborisé et d'un nouveau parking. Certains de ces travaux sont consécutifs au départ des terrains de pétanque de leur emplacement actuel. Le parking du Censuy est rarement plein, sauf les 3 week-ends par an où la piscine est à pleine capacité. Le projet a été pensé pour un parc sportif, des salles mutualisées, et des pistes de pétanque à l'extérieur.

Le tout fait du Censuy une véritable zone sportive, car au-delà de ce préavis il y a aussi la piscine, les terrains de foot, et même le refuge au-dessus... Le déménagement de la pétanque est rendu nécessaire par les futurs travaux des collecteurs sur le tracé du tram. Finalement, le revêtement du parking actuel est en très mauvais état.

Questions des commissaires

- En renonçant à la plus grande partie du parking du Censuy, ne va-t-on pas péjorer les recettes de parking de la Commune ?

Les études ont été faites en se basant sur le remplissage moyen du parking existant. Il ne devrait donc pas y avoir de grandes pertes d'argent car la limite de capacité ne se rapporte finalement qu'aux trois week-ends les plus chargés de l'année. Ces aspects sont décrits page 13 du préavis.

- Quel était le montant du préavis de la réfection globale du stade ?

Le Préavis 61-2024 prévoyait une enveloppe d'environ 8 millions pour les revêtements de stade, la réfection des gradins et vestiaires, et la construction du bâtiment. Ici on rajoute quatre millions et demi.

Délibération et vote

La COFIN reconnaît que le déménagement des terrains de pétanque fait partie des conséquences du passage du tram, là où ils se trouvent actuellement. Les boulistes de la Pétanque renanaise forment une société locale qui fonctionne bien et il faut qu'ils puissent pratiquer leur activité.

La COFIN trouve néanmoins que le coût du bâtiment est élevé. Elle s'interroge sur les 12,5% d'imprévus prévus au budget, qui ne correspondent pas aux 10% habituels.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 88-2025 sont acceptées par 2 Oui et 3 abstentions.

Voilà pour la séance ordinaire de la Cofin. Je profite de ce passage au point de l'ordre du jour pour parler de l'acte final annuel de la présidence de la Cofin qui est donc le passage aux

assemblées générales ordinaires des SIE et de TVT SA en tant que mandataires de la Commune de Renens. C'est quelque chose de très frais puisque les deux assemblées générales ont eu lieu ce matin. J'ai juste mon carnet de notes pour vous en faire part. Je ne vais pas me lancer dans de grandes tirades sur ce qui s'est passé, de toute façon c'est relativement classique : on décharge les responsabilités des membres du conseil d'administration, on approuve les politiques de dividendes etc... Et je me suis contenté de suivre, en tant que mandataire, les instructions de la Commune. Je voulais juste donner quelques informations : au niveau de TVT SA il y a un énorme investissement que vous avez pu voir puisqu'il s'agit de passer l'entier de Renens et d'autres communes à la fibre et cela représente 25 millions d'investissement dont 50% sont réalisés à ce jour. Quant aux SIE, il y a beaucoup de choses qui sont dans le rapport de l'entreprise que je vous convie à consulter puisque ce seront des informations plus détaillées que je n'en ferai jamais. Mais j'ai profité de cette séance avant le point des divers pour poser une question qui intéresse à mon avis beaucoup de gens de ce Conseil communal et que j'entends dans de nombreuses variantes un peu partout ; c'est-à-dire une question qui est : « pourquoi, en cas de crise les prix montent si vite et ensuite ne descendent que si lentement ? ». C'est une question générale qui arrive pour plein de sources d'énergie, qui ne se limite pas aux SIE bien sûr, mais j'ai trouvé opportun de poser cette question à des professionnels dans un cadre où ils pouvaient me répondre sans aucun filtre. Et la réponse que j'ai eue était très intéressante : en fait, les prix ont été multipliés jusqu'à 20 lors de la guerre en Ukraine et les tarifs pratiqués par les SIE l'ont fait seulement une fois et demie et comment se fait-ce ? L'entreprise achète son énergie auprès de grossistes sur plusieurs périodes et ils ont une politique qui consiste à lisser les hausses de prix sur trois ans. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'en fait les prix, même si le consommateur final subit un pic très désagréable de ses tarifs, il ne s'agit pas de l'entier de la hausse, la hausse est bien moindre que celle des marchés sur celle sur lesquels le prestataire s'approvisionne. C'est pour cela qu'après le pic les prix redescendent lentement : en fait il y a eu un lissage de ce pic qui n'a pas été entièrement répercuté auprès du consommateur pendant un certain temps, d'ici trois ans, pour que la société récupère l'argent qu'elle a avancé en n'en refacturant pas l'entier du pic aux consommateurs. Voilà l'explication, le fameux mystère, qui s'applique, sans doute, pour d'autres pics que l'on peut voir pour l'essence ou d'autres sources d'énergie. Il s'agit donc d'un risque financier qui est assumé par la société en espérant que les tarifs redescendent. C'était un point de détail dont je voulais vous parler, un petit peu hors de mon cadre, mais quand même dans le mandat de président de la Cofin et je suis content de vous en avoir fait part.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion, en précisant d'ores et déjà que le bonus à la fin ne fait pas partie des attributions du Conseil, c'est un bonus spécial. M. Montabert s'il devait y avoir des questions là-dessus, vous pouvez venir par après. Mais j'ouvre toutefois la discussion sur les deux préavis 87 et 88. Mme Thode, vous avez la parole... Comme précisé, c'était un bonus, vous avez le rapport de gestion des SIE, vous pouvez en discuter, vous pouvez revenir au prochain Conseil, mais on ne va effectivement pas en débattre comme ça ici à chaud, c'était juste une information. Si la parole n'est plus demandée, ce qui semble être le cas, je remercie M. Montabert et sa Commission, je clos la parole et passe au point 7.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

• M. le Président

Le bureau n'a reçu aucune communication de la CUAT. J'ouvre toutefois la discussion. La discussion n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 8.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

• M. le Président

En préambule, je vous passe une information : personne ne s'étant présenté, la CRI n'a pas pu nommer de président lors de sa dernière séance et M. Borloz s'est approché du bureau pour des éclaircissements sur quelques points. Tout d'abord, le Bureau tient à remercier M. Borloz pour ses années de présidence et son engagement et lui a répondu comme suit :

1. Qu'on allait demander à la Municipalité pourquoi la Commission consultative "Association de communes intitulée « Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy », vous voyez, M. Neal, c'est relativement complexe, n'a pas été proposée à la CRI selon art. 46 al. 3 et leur avis sur la suite de la CRI. Nous traiterons ces réponses lorsque nous les aurons.
2. Que le bureau, n'étant pas partie prenante de la convention de législature, ne peut entrer en matière, le tournoi de la Présidence de la CRI sera à redéfinir lors de la prochaine convention de législature. Malgré la volonté des commissaires, que nous comprenons, le règlement existe et que sans l'amender nous devons l'appliquer sous sa forme actuelle. L'intercommunalité nous questionne et nous sommes convaincus que la CRI a un rôle à jouer pour peu qu'elle soit redynamisée.

J'invite ensuite M. Jean-François Constant à se rendre au micro pour le rapport de la Polouest et j'ouvrirai la discussion à l'issue des trois rapports.

• M. Jean-François Constant, PLR-PVL

Le Conseil intercommunal "Sécurité dans l'Ouest Lausannois » (Polouest) s'est réuni le 21 mai dernier en la grande salle de Prilly

Après l'assermentation d'un nouveau commissaire pour Crissier et les communications habituelles du bureau, le comité de Direction nous a informé de 2 faits importants :

- 1) Le choix de la société Polaris en tant que nouveau prestataire /fournisseur informatique dans le cadre du projet Odyssée.
- 2) La nomination, au 1er juillet 2025 d'un nouveau « Chef opérationnel» en la personne du 1^{er} Lieutenant Perret et sa promotion au grade de Capitaine à cette même date.

Une réponse a également été apportée à l'interpellation de notre collègue M. José Birbaum intitulée « Quel subventionnement indirect en 2024 de La POL à la Vaudoise Arena » ? Je vous la résume ici (elle pourra faire l'objet d'autres interpellations et commentaires en d'autres circonstances) :

- 1) Lors des rencontres LHC, le montant encaissé par la Polouest correspond en fait à environ à un tiers des coûts réels

- 2) Lors des autres manifestations, de concerts, spectacles et autres rencontres sportives, cela correspond à environ un quart des coûts réels.

Lors de cette séance ont également été traités les trois préavis suivants :

- 1) Préavis 02-2025 – concernant le rapport de gestion 2024
- 2) Préavis 03-2025 – concernant les comptes 2024
- 3) Préavis 04-2025 – concernant une demande de crédit complémentaire de 85'713 Frs au budget de fonctionnement 2025 de l'application « POLAP » plateforme d'interrogation policière nationale et internationale

Tous trois préavis ont été adoptés, dont le dernier à l'unanimité.

Pour clore cette rencontre, le comité de Gestion nous a fait part de ses constatations lors de la visite des postes de base d'Ecublens et de Renens, soulignant particulièrement l'état de vétusté de ceux-ci et le besoin d'y remédier rapidement pour satisfaire à l'ergonomie et au confort de nos collègues de terrain, accueillir de manière décente la population et ainsi mieux répondre à la demande en augmentant la police de proximité. Dans ce contexte également, et toujours selon le comité de Gestion, un troisième poste de base devrait aussi voir le jour au Nord du périmètre (Crissier— Bussigny—Villars-Ste-Croix). Ces deux sujets feront l'objet d'un ou plusieurs postulats à la rentrée, lors de la prochaine séance qui est prévue le 17 septembre et dont le lieu reste à définir.

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Luis Guedes pour le rapport de l'ORPC.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

En accord avec l'article 46 du règlement du Conseil Communal de Renens, je viens ici vous présenter le Rapport de la Commission ORPC – Organisation régionale de la protection civile pour l'année législative 2024 - 2025.

En date du 5 novembre 2024, l'association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de l'ouest lausannois s'est réunie au collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens afin de voter le budget 2025.

Au point délibération du rapport de la Commission de gestion, Il est relevé à satisfaction que la participation des Communes baisse quelque peu, puisqu'elle passe à un montant budgétisé de CHF 1'291'700.00 pour 2025 contre un montant de CHF 1'469'800.00 pour 2024.

Le Président de la CODIR de l'ORPC nous a également indiqué que le Major Stéphane Sahli a été officiellement promu au poste de Commandant ORPC-ROL (Région Ouest Lausannois) et que cela a été validé par le Conseil d'État. Le budget a été voté, et adopté à l'unanimité. Celui-ci se trouve auprès du bureau, si vous souhaitez le consulter.

L'association intercommunale de l'ORPC s'est réunie au collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens le 27 mai 2025 afin de voter les comptes et rapport de gestion pour l'année 2024. Lors de cette séance, il est relevé à satisfaction que la participation des Communes baisse significativement, puisqu'elle passe de CHF 1'359'863.20 dans les comptes 2023, à un montant budgétisé à CHF 1'197'723.33 dans les comptes 2024, soit une baisse de 11.90%. C'est à l'unanimité que les comptes et le rapport de gestion pour 2024 ont été approuvés et adoptés par l'ensemble de la Commission de l'ORPC. Dans cette même séance, Mme Angela Thode du groupe Les Vert.e.s a été nommée Vice-présidente de l'ORPC en représentation de Renens.

Plan Tetris

En date du 28 mars 2025, le Conseil d'État a émis un communiqué de presse annonçant la fin des négociations Canton-Communes sur la réorganisation de la protection civile Vaudoise. Le plan Tetris est donc enterré et le Conseil d'État continuera à suivre de près la situation de la protection civile vaudoise. Une copie du communiqué se trouvera également disponible auprès du bureau.

Convention entre le ORPC ROL et ORPC Lausanne-District

En date du 8 avril 2025, une convention a été signée entre les deux ORPC (Ouest lausannois et Lausanne district) afin de renforcer les synergies entre les deux organisations, notamment afin de pallier au manque d'effectifs. À travers cette collaboration, les parties entendent partager leurs compétences, leurs infrastructures et leurs moyens opérationnels, dans le respect de leur structure institutionnelle respective.

La prochaine réunion de la Commission intercommunale de l'ORPC aura lieu le 4 novembre 2025.

- **M. le Président**

Merci M. Guedes, je passe la parole à Mme Elizabete Cunha pour le rapport des taxis

- **Mme Elizabete Cunha, Fourmi rouge**

Conseil intercommunal des taxis - Compte rendu définitif de la séance du 21 mai 2025

Préavis N° 13/2021-2026 - Comptes de l'exercice 2024 :

Rapport présenté. Discussion sur les charges pérennes liées aux prestations intercommunales et sur les écarts des dépenses juridiques. Correction d'une erreur dans le titre du document (année 2023 au lieu de 2024).

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Préavis N° 14/2021-2026 - Rapport de gestion 2024 :

Rapport présenté. Correction d'une coquille sur l'année.

Rapport approuvé à l'unanimité.

6. Postulat « Neutralité carbone des taxis » : Le postulat porte sur l'étude des délais et mesures nécessaires pour atteindre la neutralité carbone dans le secteur des taxis. Avant la tenue de cette séance, un communiqué de presse a été publié par le Comité de direction, annonçant un assouplissement des délais pour la transition vers les véhicules électriques ainsi que des mesures d'accompagnement en faveur de la profession.

Synthèse du communiqué :

L'Association propose une prolongation des délais pour la transition des taxis lausannois vers une motorisation électrique. La date limite initialement fixée au 1er juillet 2027 est reportée au 1er juillet 2030, incluant les véhicules affectés au service avant 2019.

Des incitations financières sont également prévues :

Réduction des frais d'utilisation du domaine public pour les taxis électriques dès 2026 (CHF 650.- au lieu de CHF 800.-).

Maintien des rabais sur les émoluments pour le renouvellement des véhicules : CHF 100.- pour les thermiques, CHF 50.- pour les hybrides, et exonération totale pour les véhicules zéro CO₂.

Les nouveaux taxis restent soumis à l'obligation de neutralité carbone, sauf exceptions pour les véhicules adaptés aux personnes en chaises roulantes. L'Association poursuit également la promotion de l'installation de bornes de recharge, notamment à proximité de la gare de Lausanne.

Ce communiqué reflète l'engagement de l'Association, fondée en 1964 et regroupant 13 communes, pour une transition écologique tenant compte des défis économiques rencontrés par les chauffeurs.

Discussions et remarques exprimées :

Des membres ont exprimé leur surprise face à la publication du communiqué avant le vote formel du Conseil. La communication anticipée a suscité des interrogations quant à la procédure et aux compétences décisionnelles du Conseil. Le Comité de direction a justifié cette décision par l'urgence de la situation et la pression croissante exercée par la profession. Il a rappelé que le Conseil reste souverain pour la validation définitive des mesures.

Ont également été discutés :

Les difficultés économiques des chauffeurs à financer la transition ; le manque de bornes de recharge rapide disponibles à Lausanne ; l'éventualité de lancer une enquête auprès des chauffeurs afin d'évaluer leur situation économique et leurs perspectives.

Décision :

À l'issue des débats, le postulat est renvoyé au Comité de direction pour étude et rapport, par 19 voix favorables, 1 voix contre et 2 abstentions.

7. Postulat « Rémunération des conductrices et conducteurs de taxi » :

Rapport présenté.

Renvoi au Comité de direction accepté : 20 oui, 1 non, 1 abstention.

8. Communication d'un collectif de chauffeurs :

Demande formulée d'autoriser les véhicules hybrides ou thermiques au renouvellement des concessions.

Le Comité de direction maintient le mode de communication via le Service intercommunal.

9. Divers :

9.1. Harcèlement et agressions :

Étude en cours sur la possibilité d'imposer l'affichage obligatoire du nom des chauffeurs dans les taxis.

9.2. Procédures internes :

Discussion sur les délais et règles de dépôt des motions et postulats selon les statuts (article 7ter).

Proposition de clarification via la Commission de gestion.

9.3. Statistiques de contrôle (janvier-avril 2025) :

Contrôles de la brigade des taxis : 17 contrôles, 37 dénonciations (principalement VTC). Autres corps de police : 21 dénonciations supplémentaires. 12 accidents enregistrés. 143 disques tachygraphes analysés.

9.4. Litiges en cours :

Taxis B : jugement confirmant l'interdiction d'accès aux places réservées aux concessionnés ; un recours est annoncé.

Procédure Prud'hommes : action en justice contre l'Association suite à la faillite d'une compagnie de taxis ; audience prévue en juin.

- **M. le Président**

Merci Mme Cunha, j'ouvre la discussion sur ces trois rapports, la parole n'étant pas demandée, j'invite M. Pierre Borloz à se rendre au micro pour le rapport de la CRI

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La CRI s'est réunie le 13 mai en séance plénière. Quel bonheur, 16 personnes présentes, un record, 4 excusées et 5 absentes. Vous venez d'entendre les divers rapports des Commissions et je ne vais pas m'étendre sur ceux-ci. Au point 6 de l'ordre du jour un point important : nomination d'un/e président/e de la CRI. La CRI se retrouve sans présidence. Personne ne désirant reprendre cette fonction, d'où quelques questions légitimes :

Comme notre Président l'a indiqué, l'article 46 de notre règlement du Conseil communal indique que cette Commission peut être consultée pour des préavis municipaux portant sur des affaires intercommunales. Cela n'a jamais été le cas lors de cette législature. Est-ce que cela a été le cas précédemment ?

Dans le 4ème alinéa de cet article il est écrit : « La Municipalité informe régulièrement cette Commission sur son activité dans ces diverses entités, en particulier les associations régionales, les Ententes, ainsi que sur les divers projets intercommunaux ou régionaux en cours ». Cela n'a jamais été le cas lors de cette législature. La Commission propose donc la chose suivante :

- Mise en veille de la CRI. La majorité des Commissions ne se réunissent que deux fois l'an. Pourquoi la CRI devrait se réunir quatre fois ?
- Que chaque entité intercommunale POL, ARASOL, Taxis et ORPC désigne un rapporteur (par exemple le représentant à la COGEST) qui rapportera lors d'un Conseil dans le premier semestre pour les comptes et la gestion ainsi que dans le deuxième trimestre pour le budget.

- Enfin nous proposons que lors de l'élaboration de la prochaine convention de législature que les chefs de groupe inscrivent la CRI de manière à ce que le tournus de présidence se fasse comme pour toutes les autres Commissions permanentes.
- Dans le cas de la réécriture de notre règlement du Conseil au vu des changements éventuels de la loi sur les communes de statuer sur le maintien ou la suppression de la CRI.

En résumé la CRI n'aura pas de séance pendant les 12 prochains mois, ce qui est contraire à notre règlement. Peut-on vivre avec cette faute ? Ou bien la Municipalité a-t-elle un lapin à sortir du chapeau ? Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz. Comme vous l'avez entendu en préambule, le bureau a traité une partie de ces points, mais c'est clair que ce sera à mes successeurs de s'occuper de ça et de prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires en collaboration avec les membres de la CRI. J'ouvre la discussion sur ce qui vient d'être abordé. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et nous passons au point 9.

9. Changement de la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- **M. le Président**

J'annonce que le bureau a reçu les changements suivants au sein des Commissions :

COGEST : Mr Simon Favre, du groupe Fourmi rouge reprend la Présidence

COGEST : Cristina Baquero remplace Laurence Plattner pour le groupe les Vert.e.s

COFIN : Marie-Claude Kohler du groupe Les Vert.e.s reprend la présidence

COFIN : Sylvain Richard remplace Melinda Zufferey-Merminod pour le groupe Les Vert.e.s

CUAT : Ignacy Wilczynski du groupe UDC reprend la présidence

Tout cela au 1^{er} juillet comme les tournus habituels. J'ouvre la discussion sur ces communications, la parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

10. Comptes communaux – Exercice 2024

- a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" ;
- c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ;
- d) de la Ville de Renens ;

- **M. le Président**

J'en profite pour saluer les deux Chefs de service Finances et Administration générale qui nous ont rejoints en tribune.

Avant de donner la parole à M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, je vous rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseiller, M. Montabert lira un résumé de son rapport. Par la suite il sera examiné, dans l'ordre suivant, les comptes de

- l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
- les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy,
- les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- et les comptes de la Ville de Renens, dicastère par dicastère.

Finalement, une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes. M. Montabert, je vous cède la parole.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à quatre reprises, les 28, 29 et 30 avril et le 5 mai, pour l'examen des comptes 2024 de la Commune de Renens, les comptes 2024 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes 2024 de la STEP de Lausanne-Vidy, les comptes 2024 de l'Entente intercommunale Prilly-Renens du SDIS Malley ; et enfin, pour une délibération finale et un vote.

Les Commissaires de la COFIN adressent à toutes les personnes impliquées dans l'examen des comptes leurs remerciements pour leur disponibilité, même si les questions de la COFIN n'ont pas toujours été au rendez-vous.

La marge d'autofinancement, dimension essentielle montrant que Renens est en mesure de rembourser sa dette, est nettement positive depuis de nombreuses années. La valeur finale de la marge d'autofinancement 2024 est inférieure à celle de 2023, mais reste une excellente année. Les comptes 2024 font état d'un dividende exceptionnel des SIE.

Il était prévu que les marges d'autofinancement 2024 et 2025 soient très faibles (105'100 CHF pour 2024, 148'100 CHF pour 2025), l'entier de la capacité financière libre de la Commune étant assigné aux dépenses d'investissement. La valeur de la marge d'autofinancement 2024 témoigne avant tout d'un retard sur ces dépenses.

Les Investissements de Renens se montent à plus de douze millions pour l'année 2024. Comme expliqué précédemment, ils sont en-dessous des dépenses prévues, principalement à cause de retards accusés dans certains chantiers comme le BHNS.

L'évolution des impôts de Renens est stable, l'essentiel étant produit par les personnes physiques. Les impôts 2024 sur les personnes physiques sont même en légère diminution comparés à ceux de 2023, alors que la population de la commune a augmenté.

L'impôt sur les personnes morales est en progression mais reste fragile à cause d'une base fiscale reposant, pour l'essentiel, sur un petit nombre de gros contributeurs. L'un d'eux va d'ailleurs quitter la Commune au cours de l'année 2025.

L'endettement net par habitant est une évaluation symbolique de l'endettement de la Commune rapporté à ses habitants. Ce n'est pas un endettement net par contribuable. L'amélioration des chiffres 2023 et 2024 est davantage dû à une augmentation de la population renanaise qu'à une volonté de la Municipalité de diminuer la dette.

La COFIN n'émet pas de vœux ni n'exprime de commentaires particuliers sur les comptes 2024. Au vote, les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité et cela vaut pour tous les comptes.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert nous allons pouvoir procéder à l'examen des comptes en commençant par :

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge – p. 197 à 200

- J'ouvre la discussion- la parole n'est pas demandée – la discussion est close, je continue.

La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy – p. 201 à 226

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens – p. 227 à 240

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Comptes de la Ville de Renens

Nous allons débiter avec le préambule (les pages roses) de 1 à 23

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Administration générale, informatique et sécurité – p. 2a à 12b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Finances – p. 13a à 17b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Centre technique communal – Bâtiment, domaines et logement – p. 18a à 50b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Gestion urbaine et développement durable – p. 51a à 57b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Urbanisme, mobilité et infrastructures – p. 58a à 61b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Culture, jeunesse et affaires scolaires – p. 62a à 77b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Sport, intégration et ressources humaines – p. 78a à 85b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Enfance et cohésion sociale – p. 86a à 107b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Comptes de fonctionnement par nature (pages vertes) p. 108 à 111

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Comptes d'investissements (pages roses) p. 112 à 159

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Bilans comparés (pages violettes) – p. 160 à 173

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Inventaire des titres et des immeubles (pages vertes) p. 174 à 182

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

Cautionnements et engagements (pages vertes) p. 183 à 188

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée – la discussion est close

J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur l'ensemble des quatre comptes, quelqu'un souhaite s'exprimer ? C'est à ce moment-là M. Constant, si vous avez quelque chose à nous dire

c'est à ce moment-là parce qu'après M. Montabert nous lira ses conclusions, vous souhaitez prendre la parole ?

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Merci M. le Président, mais n'ayant pas ouvert la discussion sur le rapport de M. Montabert, je ne me suis pas permis de lever la main. Je voulais juste réagir par rapport à ça parce que lors du dernier conseil communal de 2024, le 12 décembre dernier, je suis intervenu à deux reprises pour vous interroger sur les actions mises en place pour attirer plus d'entreprises et ainsi pouvoir taxer et augmenter le bénéfice des personnes morales sur notre belle Ville et pour savoir s'il existe un plan d'action concret pour essayer d'augmenter ces revenus. Rebondissant aujourd'hui sur la remarque de la COFIN à la page 6 de son rapport qui précise : « *L'impôt sur les personnes morales est en progression mais reste fragile à cause d'une base fiscale reposant, pour l'essentiel, sur un petit nombre de gros contributeurs. L'un d'eux va d'ailleurs quitter la commune au cours de l'année 2025* ». Constatant par ailleurs qu'un second gros contributeurs est également sur le départ, je me permets de réitérer ma question de décembre et de vous demander quelles actions concrètes sont mises en place pour garantir la pérennité des revenus fiscaux de notre commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

S'agissant de ceci, nous avons une unité de promotion économique qui répond régulièrement aux attentes, aux demandes des entreprises, soit installées, soit celles qui souhaiteraient s'installer dans la Ville de Renens. On est aussi extrêmement actifs dans les structures Lausanne Région du canton, on va chaque fois dans ces réunions pour faire valoir les atouts d'une ville comme celle de Renens. On a aussi, à chaque fois que l'on construit de nouveaux quartiers, je pense aux Entrepôts, je pense au Quartier de Malley, la volonté de permettre à des sociétés de s'installer et on est vraiment à l'écoute de celles-ci, sachant que de toute manière, et on le voit aussi par rapport aux Ateliers, aux sociétés naissantes qu'il est difficile, voire impossible de conserver une société dès lors qu'elle a fait le choix de s'en aller quelles que soient les raisons pour lesquelles elle pense déménager. Par contre, on est à l'écoute, on fait ce qu'il est en notre pouvoir, mais nous n'avons pas la capacité de contraindre une société à venir chez nous, on peut inviter, inciter. Nos actions sont nombreuses, notamment, ce soir, il y avait encore la rencontre des commerçants de la Ville de Renens, c'était malheureusement à 19h00, au même moment que le Conseil. On a aussi le travail régulier avec les commerçantes et commerçants de Renens, on est en soutien. Et on pense aussi qu'en cette période de travaux intenses, ce n'est pas forcément maintenant que les entreprises ont envie de faire le pas de venir dans une ville qui est pendant quelques temps en chantier. Et on espère profiter pleinement de nouveaux quartiers, je pense à Malley où il y a des surfaces qui sont disponibles, je pense aussi aux Entrepôts pour continuer à faire venir de nouvelles sociétés. Et on fera valoir nos atouts. Notre propension est plutôt d'avoir un socle important de sociétés, plutôt qu'un ou deux géants dont la mobilité est grande et, vous le savez comme moi, il y a des sociétés qui n'ont pas besoin de structures très solides pour rester sur un site, tout à coup il y a une opportunité, un impôt plus bas, un emplacement différent et les sociétés s'en vont. Mais on est attentifs à cela et je pense qu'on est en capacité d'aller à leur contact très régulièrement. Mais ce n'est pas quelque chose sur laquelle on a une capacité de contrainte, ce serait inutile. Et on a des sociétés, par exemple, on a pris une place sur la carte mondiale de l'aérospatiale avec deux sociétés : Swiss to 12 et Clearspace, c'est une société naissante si je prends juste l'exemple, bien connu, de Swiss to 12, ils ont 170 collaborateurs au Cacib et maintenant, dans leurs intentions, c'est de s'installer, de continuer à être au Cacib et de voir pour développer les infrastructures pour, pourquoi pas, demain, construire un satellite à Renens. Donc, on a des gens qui viennent, en même temps, c'est un monde extrêmement mobile aussi. On y travaille et on est vraiment à l'écoute, à disposition. Et je pense qu'on est aussi fiers de pouvoir dire que si on n'attire pas forcément tout le temps des sociétés qui sont déjà installées et qui sont réputées, on a des pépites de start-up qui sont sur le site des Ateliers. Et là, clairement, ce que fait la Ville, c'est qu'on porte ces structures pour permettre à des sociétés naissantes d'avoir des

locaux, des bureaux pour des jeunes qui sortent de l'EPFL et Dieu sait si les projets sont nombreux. Alors, dans nos impôts ce n'est pas énorme, mais ce sont des sociétés qui aident demain des personnes handicapées à marcher avec des exosquelettes, on développe en partie des vaccins, enfin... il se fait beaucoup de choses, sauf que ce ne sont pas des grandes firmes de l'agroalimentaire ou d'autre chose et, donc, on a un peu moins d'argent. Mais notre travail se fait, l'écoute est là et on en est très fiers.

- **M. le Président**

La discussion générale, incluant le rapport de la Cofin est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite t'il s'exprimer ? M. Borloz, vous avez la parole.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Une Cofin unanime à l'examen des comptes pour les approuver. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Une gestion correcte de la commune ? Bien plus que cela. Avec relativement peu de moyens notre Commune investit et gère avec efficacité et discernement, développe avec et pour ses habitants pour un vivre ensemble. Merci à notre Municipalité mais également au personnel communal pour la qualité de vie que l'on a à Renens. Je vous invite donc à soutenir la Cofin en votant à l'unanimité les comptes 2024.

- **M. le Président**

Encore une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas je remercie M. Montabert de nous lire les conclusions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31.12.2024 de :

- 1) l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- 2) la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy (STEP) ;
- 3) l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens ;
- 4) la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 2'242'866.53

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, je mets au vote les conclusions.

Entente intercommunale Mèbre-Sorge

- Celles et ceux qui acceptent les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le font par un levé de main
- Celles et ceux qui les refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que les comptes 2024 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge sont acceptés.

Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy

- Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy le font par un levé de main
- Celles et ceux qui les refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que les comptes 2024 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy sont acceptés.

Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

- Celles et ceux qui acceptent les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui les refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que les comptes 2024 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens sont acceptés.

Ville de Renens

- Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Ville de Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui les refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que les comptes 2024 de la Ville de Renens sont acceptés.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci ce vote unanime sur ces comptes. Effectivement, cela a été dit par M. Borloz qui m'a enlevé les mots de la bouche, c'est un long travail. On ouvre le budget maintenant, on a des directions, des dicastères qui sont extrêmement respectueux des consignes qui sont données. Et vous pouvez le voir, on est toujours meilleurs aux comptes qu'au budget. C'est un gros travail en amont et on est fiers de faire tout ceci avec des ressources plus rares que celles d'autres collectivités publiques de taille équivalente, voire plus petites. Il est vrai que la péréquation, on verra au fil du temps quel est son impact réel sur la Ville. On a tenté de la maintenir à son meilleur niveau de solidarité, on a un peu échoué, on verra ce que cela donne dans le futur. Mais merci pour ces échanges, merci à la Commission avec laquelle on travaille de manière harmonieuse, confrontante parfois, mais toujours bienveillante, merci pour votre travail.

- **M. le Président**

Merci M. Le Syndic, j'en profite pour remercier M. Montabert et l'ensemble des membres de la Commission des finances pour le travail effectué. et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Gestion – Exercice 2024

- **M. le Président**

M. Richard Neal, Président de la Commission de gestion donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission. Pour chacune des observations maintenues par la COGEST, il donnera lecture du texte de l'observation.

Je lirai la réponse de la Municipalité.

La détermination de la COGEST sera lue par M. Neal.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote.

À noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un membre du Conseil.

À noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, j'ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le numéro de la page concernée.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le numéro de page concernée par leur éventuelle intervention. La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune. Ce point de l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2024 de la Ville de Renens.

J'invite M. Richard Neal, Président-rapporteur de la Commission à prendre place à mes côtés afin de procéder à l'introduction de son rapport.

- **M. Richard Neal**

Pour cette année la Commission de gestion s'est composée de Mesdames Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Maria Sisto, Laurence Plattner et Angela Thode et de Messieurs Robert Mulopo, Florian Gruber, Marc Chambaz, Mehmet Korkmaz, Michele Scala, Simon Favre, Ignacy Wilczynski et Richard Neal (président).

M. Mariusz Wilczynski a remplacé M. Ignacy Wilczynski à partir du mois de février 2025 à cause de son absence de 6 mois pour études à l'étranger.

La Commission s'est réunie une vingtaine de fois entre septembre 2024 et juin 2025, en séances plénières ainsi que pour des visites de dicastères.

Pour cet exercice, la Commission a choisi de préparer des questions à poser lors des visites de dicastères. Les questions ont été envoyées dans les différents services qui ont pu, ainsi, préparer les documents nécessaires et nous répondre avec le plus de détails possibles. Bien entendu, d'autres questions nous sont venues spontanément au fur et à mesure des discussions.

Nous avons aussi fait quatre visites très instructives parmi les différentes entités subventionnées par la commune. Nous avons ainsi visité le C.R.A., le théâtre Silo du Lac, le Tennis de Renens et les abris de la Protection Civile situé sous les parkings du Cacib.

Ces visites nous ont permis de constater l'utilité fondamentale des subventions communales.

Je voudrais vivement remercier, au nom de la Commission de Gestion, tous les Municipaux, les chefs de service et leurs adjoints, les chefs de secteur spécifiques ainsi que toutes les personnes des lieux visités qui nous ont accordé leur temps et leurs connaissances pour nous faciliter la tâche de la rédaction de ce rapport.

- **M. le Président**

Je vous remercie, M. Neal et vous propose de passer à la lecture des observations maintenues

2.4 Mail du Marché

Quels ont été les coûts de la perméabilisation du Mail de la Place du Marché ?

OBSERVATION 5 :

La Commission de Gestion ne peut que regretter ces coûts supplémentaires et souhaite connaître ce que la Municipalité a mis en place pour que ce type d'erreur ne se reproduise plus ?

Réponse de la Municipalité en 2025

		Montants
Installation de chantier	CHF HT	25'000.-
Démolition et travaux préparatoires	CHF HT	57'000.-
Canalisations et conduites	CHF HT	35'000.-
Maçonnerie	CHF HT	34'000.-
Équipement et électricité	CHF HT	10'000.-
Sanitaire, arrosage automatique	CHF HT	40'000.-
Revêtements	CHF HT	116'000.-
Plantations complémentaires	CHF HT	188'000.-
Honoraires phases 31 à 52	CHF HT	142'000.-
Infographie	CHF HT	6'000.-
Total HT	CHF HT	653'000.-
TVA 7.7 %	CHF	50'281.-
		703'281.-
Total TTC arrondi	CHF TTC	705'000.-

On a bien sûr un tableau dont vous avez tous pris connaissance.

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus proviennent du préavis N°39-2023 et concernent effectivement le réaménagement paysager du Mail du Marché. Pour rappel, les informations données lors des séances du Conseil communal ont expliqué les raisons de la modification des aménagements initialement prévus.

Comme indiqué dans la réponse faite en 2024, la Municipalité continue d'indiquer dans les préavis déposés au Conseil Communal leurs adéquations aux principes posés par le Plan Climat et le Plan d'affectation communal. Ceci se traduit par le chapitre dédié, intitulé « Durabilité et Plan Climat ».

De plus, le Service GUDD travaille actuellement sur la mesure du Plan Climat n°1.1.2 – Intégrer le développement durable et le climat dans tous les préavis, en testant différents outils à cette fin.

Décision de la Commission de Gestion en 2025 :

Maintient à l'unanimité la réponse ne répond pas à notre observation.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 5 au point 2.4

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

L'observation est maintenue

2.9 SDIS - Disponibilité du personnel communal (question ajoutée le 06.03.2024)

Le directeur des RH a proposé 90 heures annuelles au commandant du SDIS à disposition des pompiers (cours, interventions, etc.). La Municipalité a réduit cette proposition émanant des RH à 40 heures annuelles. Nous aimerions savoir pourquoi avoir autant diminué le temps disponible ? Est-ce que ces heures suffisent, malgré que les pompiers soient régulièrement en manque d'effectifs ?

OBSERVATION 12 :

La COGEST ne comprend pas la décision de la Municipalité et de ces informations, nous remercions la Municipalité de nous transmettre plus de complément.

La Municipalité peut-elle également renseigner la Commission de Gestion sur la pratique dans d'autres villes (Nombres d'heures mises à disposition des employés pour les pompiers) ?

Réponse de la Municipalité en 2025

La Municipalité doit prendre en compte les besoins de prestations à la population en priorité. Certaines fonctions sont problématiques en cas d'absences régulières du-de la titulaire pour partir en intervention.

Par ailleurs, en analysant le nombre d'heures effectuées par les personnes concernées dans les dernières années, il a été constaté que celles-ci dépassaient très rarement 40h. Et il n'est quasiment jamais arrivé qu'un camion ne puisse pas partir en intervention par manque de sapeurs-pompiers disponibles.

C'est en faisant la balance entre les besoins de l'administration générale et les besoins du SDIS que la Municipalité a proposé 40h annuelles prises sur le temps de travail.

Cependant, si un pompier volontaire venait à dépasser les 40h sur une année, la Municipalité est prête à assouplir sa décision pour l'adapter aux besoins du moment.

Un benchmark avec les autres villes est en cours de réalisation.

Décision de la Commission de Gestion en 2025 :

La CoGest remercie la Municipalité pour sa réponse, toutefois elle maintient l'observation dans l'attente du résultat du benchmark

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 12 au point 2.9

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

L'observation est maintenue

2.10 Manifestations - Communication sur les manifestations

OBSERVATION 14 :

La COGEST souhaite que la Municipalité réfléchisse à intensifier la visibilité des différentes manifestations (par exemple des affichages dynamiques à différents points de la ville). Acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST.

Réponse de la Municipalité en 2025

La Municipalité maintient la réponse qui a été faite pour l'exercice 2023. La question de l'affichage dynamique sera abordée dans le cadre du futur préavis sur l'affichage public dans lequel la Municipalité souhaite privilégier une certaine sobriété numérique.

Décision de la Commission de Gestion en 2025 :

La CoGest maintient l'observation dans l'attente du préavis

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 14 au point 2.10

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

L'observation est maintenue

2.11 Site WEB/conseil communal

2.11 Question

Est-ce qu'il est possible de faire figurer une page dédiée au Conseil communal ? Tout ce qui est postulat posé ne figure que dans le PV.

OBSERVATION 15 :

La Commission considère que la recherche des informations est difficile. La Commission estime nécessaire que le système de classement et de recherche des documents du conseil soit revu et amélioré.

Réponse de la Municipalité en 2025

La Municipalité maintient la réponse qui a été faite pour l'exercice 2023. La nouvelle mouture du site devrait être en ligne au courant du premier semestre 2025.

Décision de la Commission de Gestion en 2025 :

La CoGest maintient l'observation dans l'attente de la nouvelle mouture du site

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'observation 15 au point 2.11

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

L'observation est maintenue

2.12 Location des salles

En ce qui concerne la disponibilité et la réservation de la salle de spectacle est-il possible de la réserver en période de vacances scolaires ?

Avons-nous les prix de location de la salle de spectacle sur le site ?

OBSERVATION 16 :

La Commission considère qu'il est nécessaire de rendre visibles les conditions de location et le calendrier pour la location des salles.

Réponse de la Municipalité en 2025

Les réservations de la Salle de spectacles sont possibles pendant les vacances scolaires, excepté durant une certaine période qui nécessite la remise en état de la Salle (en été).

Les prix ne sont pas disponibles sur le site. La Salle de spectacles accueille des projets conséquents pour lesquels différents tarifs sont appliqués en fonction de l'utilisation des infrastructures (technique, cuisine, etc.) et les tarifs de location varient en fonction de la dimension et de la nature de l'événement.

L'administrateur est chargé d'analyser la manifestation et les besoins de l'organisateur qui détermineront le prix de la location.

Décision de la Commission de Gestion en 2025 :

La CoGest maintient l'observation, comme l'indique l'observation, la CoGest considère qu'il est nécessaire de rendre visibles les conditions de location et le calendrier pour toutes les salles de la Commune (sans pour autant pouvoir réserver en ligne).

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'observation 16 au point 2.12

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

L'observation est maintenue

2.13 Communication

En ce qui concerne la communication physique et la visibilité. La commune de Prilly a un carrefour où ils mettent des affiches contre les parois et barrières ce qui les rends très visible. N'y aurait-il pas une possibilité de faire des affiches similaires à la sortie de la gare de Renens dans un giratoire ?

OBSERVATION 17 :

La Commission regrette que la Municipalité ne saisisse pas l'opportunité offerte par les lieux de passage importants pour améliorer la visibilité des événements et manifestations du moment.

Réponse de la Municipalité en 2025

Un préavis relatif à l’affichage public sera déposé au courant de l’année 2025. Celui-ci abordera notamment l’affichage lié aux événements et manifestations. Il est à noter que des autorisations sont délivrées ponctuellement par la Ville de Renens pour la pose de banderoles promouvant des événements aux abords de carrefours. La loi sur la circulation routière restreint également l’affichage aux abords des voies de circulation.

Décision de la Commission de Gestion en 2025

La CoGest maintient son observation en attendant le préavis

- **M. le Président**

J’ouvre la discussion

La parole n’étant pas demandée, je mets au vote l’observation 17 au point 2.13

- Celles et ceux qui l’acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s’abstiennent

L’observation est maintenue

Dernière observation pour 2024 concernant le SDIS

CoGest

Les pompiers souffrent-ils de ce manque de véhicules ?

Réponse

A l’heure actuelle, les pompiers ne sont pas en détresse. Ils s’organisent comme ils peuvent, mais la situation n’est pas idéale. Des véhicules adaptés seraient très utiles pour trois raisons principales : renforcer le soutien logistique, améliorer la coordination des déplacements (interventions, exercices, cours) et offrir une image professionnelle et cohérente d’un service structuré.

Observation 10/25 : la Commission de Gestion attendra le préavis et le rapport de la Commission ad hoc et maintient ses questions jusqu’à ce moment-là.

Réponse

La Municipalité maintient la réponse apportée.

Décision de la Commission de Gestion :

La CoGest maintient également son observation dans l’attente du préavis

- **M. le Président**

J’ouvre la discussion sur ce point 10/2025

La parole n’étant plus demandée, je mets au vote l’observation 10/25 au point SDIS

- Celles et ceux qui l’acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s’abstiennent

L’observation est maintenue

- **M. le Président**

Nous avons terminé de parcourir les observations maintenues.

J'ouvre la discussion générale sur les observations non maintenues : la parole n'est pas demandée

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion : la parole n'est pas demandée.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Municipalité :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets de revenir sur le rapport de gestion, histoire d'avoir une compréhension : service CJS, on parle des camps à Ondallaz, on mentionne les différents mois où il y a eu des camps, on mentionne les tranches d'âge, il y a des tranches d'âge de 6 à 9 ans et d'autres tranches d'âge de 9 à 12 ans. Dès lors, je suis également revenue sur ce point lors d'un précédent Conseil, j'aimerais savoir si un enfant de 9 ans peut participer aux deux camps ou non, étant donné que dans les formulaires qui se trouvent sur le site d'inscription de la Commune il n'y a rien qui est mentionné en évidence et qui induisent les parents en erreur lors de l'inscription du camp. Malheureusement, ceux-ci sont informés trop tard, au moment de l'acceptation de leur enfant, ils n'ont pas la possibilité de s'inscrire ou de trouver une solution alternative, mais le plus péjorant c'est que, finalement, nous avons des camps qui ne partent pas complets. Donc, j'aimerais avoir une précision à ce sujet, je vous remercie.

- **M. le Président**

Mme Negri Capt, juste pour être clair : vous êtes intervenue au dernier Conseil, on est en 2025, c'est juste ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, mais vu que cela figure dans le rapport de gestion de 2024 aussi, je pense que c'est quelque chose qui mérite d'être éclairci.

- **M. le Président**

Ok, merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci M. le Président. Alors, Mme Negri Capt, comme je vous l'ai déjà expliqué : les 6-9 ans c'est jusqu'au jour des 9 ans, dès 9 ans révolus ils passent sur l'autre camp, normalement. Et on l'a testé il n'y a pas longtemps et c'est d'ailleurs pour ça que l'on vous avait proposé de faire un rendez-vous pour vous montrer comment cela fonctionnait. Sur le site quand vous inscrivez votre enfant, s'il n'a pas le bon âge pour un camp, vous devez avoir un message qui vous dit que l'enfant ne peut pas aller dans ce camp. Maintenant, le fait que des camps partent sans que cela soit complet, c'est surtout parce que des parents inscrivent leurs enfants, les camps sont complets et deux ou trois jours avant le départ en camp, ils annulent. C'est aussi pour ça qu'on a des personnes qui sont en liste d'attente et on les recontacte, malheureusement, évidemment que quand c'est quatre ou cinq jours avant, et bien ils ont souvent trouvé une autre solution pour partir en camp. On essaie de faire au mieux, on doit composer évidemment avec aussi le quotidien des parents avec, malheureusement, ces annulations. Et concernant les âges, je vous invite vraiment, on vous montre très volontiers comment cela fonctionne et comme ça, peut-être, que l'on n'aura plus d'incompréhension entre l'une et l'autre. Voilà ce que je peux vous répondre.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

C'est très gentil de m'inviter à voir comment cela fonctionne, mais en fait les principaux intéressés, ce sont les parents, c'est à eux qu'il faut montrer comment cela marche et ce sont eux qui,

apparemment, ont une information qui n'est pas suffisamment claire, qui rend l'inscription au camp problématique, voire compliquée. Au demeurant, en lisant la page 158 du rapport de gestion :

CENTRES AÉRÉS, CAMPS ET ATELIERS A LA JOURNÉE

Activités	Période	Public cible	Fréquentation
Mini-camp ados	Février	12-15 ans	15 inscrits
Activités familles		0-100 ans	Entre 17 et 26 / jour
Centre aéré	Avril	6-12 ans	24 inscrits
Animation de quartier		0-100 ans	Entre 10 et 50 / jour
Camp Ondallaz		6-9 ans	18 inscrits
Camp Ondallaz		9-12 ans	28 inscrits
Centre aéré	Juillet	6-12 ans	24 inscrits
Animation de quartier		0-100 ans	Entre 10 et 50 / jour
Activités familles		0-100 ans	Entre 20 et 29 / jour
Camp Ondallaz		9-13 ans	28 inscrits
Animation de quartier	Août	0-100 ans	Entre 10 et 20 / jour
Centre aéré		6-12 ans	24 inscrits
Camp Ondallaz		6- 9 ans	14 inscrits
Camp ados		12-15 ans	16 inscrits
Automne chaleureux	Octobre	0-100 ans	Entre 15 et 19 / jour
Automne ados		12-15 ans	Env. 60 jeunes sur 2 jours
Centre aéré		6-12 ans	24 inscrits
Camp Ondallaz		6-9 ans	21 inscrits
Camp Ondallaz		9-12 ans	25 inscrits
Total camp Ondallaz			165 inscrits
Total centres aérés			96 inscrits
Total activités ados			60 inscrits

On ne comprend pas, dans les camps à Ondallaz si la tranche des 6-9 ans et celles des 9-12 ans on inclut les enfants jusqu'à 12 ans, là je vous parle uniquement de statistiques pures, est-ce qu'on comprend les enfants jusqu'à 9 ans inclus ? Et du coup, est-ce qu'on a des enfants qui peuvent participer aux deux camps ou non ? C'est simplement la manière de formuler les données qui figurent dans le rapport de gestion, parce que cela peut créer une incompréhension par rapport au nombre effectif d'inscrits par rapport au camp.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Concernant les statistiques, on va faire en sorte que ce soit plus clair pour le prochain rapport de gestion.

- **M. le Président**

Est-ce quelqu'un souhaite encore s'exprimer à propos du rapport de gestion de la Municipalité ? Cela ne semble pas être le cas

J'ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune, quelqu'un souhaite t'il s'exprimer à ce point ? La parole n'est pas demandée, M. Neal, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions

- **M. Richard Neal, PSR**

CONCLUSION

Le Conseil communal de la Ville de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de Gestion,

APPROUVE

La gestion de l'exercice 2024 et donne décharge aux organes responsables.

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions du rapport de gestion :

- Celles et ceux qui l'acceptent
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE GESTION SONT ADOPTEES

Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, je tiens à vous remercier pour la validation de ce rapport de gestion 2024 qui met en avant toutes les activités de la Ville, de ses différents services, mais aussi du Conseil communal que vous formez. On est fiers d'avoir pu faire tous ces travaux ensemble et on remercie la Commission de gestion pour ses interventions, cet aiguillon toujours positif sur ce que nous pouvons encore développer, affiner dans nos prestations. Merci pour votre contribution et merci pour le vote de confiance que vous venez de témoigner.

- **M. le Président**

Je remercie M. Neal et la Commission de gestion pour le travail effectué, M. Neal a encore une communication à nous faire avant que je ne passe au point de l'ordre du jour suivant.

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste une petite parenthèse informelle de deux minutes. La Commission de gestion est quelque chose d'assez unique dans le Conseil, je trouve et les autres membres le trouvent aussi, parce qu'en fait nous travaillons au-delà de nos groupes. Il est rare, en Commission de gestion que nous travaillions, que nous ayons des points de vue de groupe, gauche, droite ou centre. Nous sommes beaucoup plus attentifs au bien-être en commun de la Commune. Dans ce cadre, on forme un peu une grande famille et c'est toujours douloureux pour nous quand il y a un membre de la famille qui s'en va et c'est pour ça que j'aimerais appeler Laurence à venir devant pour que je puisse lui offrir, au nom de la Commission de gestion, un petit cadeau de remerciement.

L'assemblée applaudit

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Merci à la Commission de gestion. Merci beaucoup, je ne m'y attendais pas. Pour expliquer en quelques mots pourquoi j'ai dû me résoudre, parce que c'est avec grand regret que je quitte cette Commission. C'est une Commission importante, elle est hyper intéressante, j'ai appris beaucoup. Les relations avec les membres de la Municipalité sont toujours dans la bienveillance, dans beaucoup de respect. Enfin, j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à être au sein de cette Commission. Malheureusement, depuis ces deux dernières années, pour des raisons professionnelles notamment, je n'ai plus pu m'investir comme je l'aurais voulu, j'ai loupé beaucoup de visites de dicastères, donc cela me frustre. Je suis la première à râler lorsqu'il y a de l'absentéisme récurrent. Donc voilà, j'ai dû prendre cette décision, à contre cœur. J'espère que ma successeuse fera un travail si ce n'est aussi bien, mais mieux que moi. Merci beaucoup.

L'assemblée applaudit

- **M. le Président**

Ce que je vous propose, vu qu'il est 21h05, que la Municipalité, les scrutateurs et moi-même sommes bientôt « moulés » dans nos chaises, que je suis à sec, je vous propose 5 minutes de pause pour permettre de s'aérer un petit peu plus qu'avec les fenêtres. On reprend dans 5 minutes à tête reposée pour les préavis.

Suspension de séance.

12. Rapport de Commission – Préavis N° 83-2025 – Demande de crédit d'un montant de CHF 1'347'000.-pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires

- **M. le Président**

J'invite Mme Negri Capt à nous faire la lecture du rapport de Commission :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous fais lecture du rapport, enfin d'un résumé de celui-ci.

Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal

Dates des séances : 16 et 26/05/2025 - 19h00-21h15 & 18h30-20h30

Lieu : Salle de conférence du CTC

Membres de la Commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Stéphanie Negri Capt (Présidente rapporteuse, PLR-PVL)	X		
Grazia Berisha (Les Vert.e.s)	X		
Axel Ungurian / Angela Thode (Les Vert.e.s)	X/X		
Joëlle Zahnd (Fourmi Rouge)	X		
Vincent Keller (Fourmi Rouge)	X		
Dylan Montefusco (UDC)	X		
Naim Smakiqi (PSR)	X		
Pierre Borloz (PSR)	X		
Pascal Golay (PLR-PVL)	X		

Invité :

Luc Schlaeppli, chef de projet éducation numérique, membre de la direction générale de la DGEO.

Introduction :

La Commission s'est réunie le 16 mai 2025, date où l'ensemble des commissaires annoncés étaient présents ; les y accompagnaient Mme Nathalie Jaccard et M. Didier Divorne, municipaux en charge respectivement des dicastères Culture-Jeunesse et Affaires scolaires (CJS) et Bâtiments-Domains et Logement (BaDoLog) ainsi que Mme Luisa Alonso, architecte et M. Perret, chef du service BaDolog.

Lors de cette séance, des points restant en suspens, il a été convenu de poursuivre les délibérations lors d'une seconde séance, agendée au 26 mai, une fois les informations complémentaires demandées reçues ; ces dernières figurent en annexe de ce rapport. En sus de ces éléments, M. Luc Schlaeppli a été invité à la seconde réunion sur proposition de M. Divorne, afin de renseigner les commissaires sur le projet cantonal de numérisation et ses prescriptions.

L'ensemble des commissaires ont pu assister à la seconde séance, hormis M. Ungurian, qui a été remplacé par Mme Angela Thode ; M. Perret s'étant quant à lui excusé de ne pouvoir participer à cette seconde réunion lors de sa planification.

Les directions scolaires, invitées à participer à la seconde séance, ont décliné l'invitation. Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi pour l'implémentation de l'éducation numérique dans tous les bâtiments scolaires de Renens, à l'exception du site scolaire du Léman déjà été équipé avec des vidéoprojecteurs ou des écrans.

Contexte, enjeux et objectifs

L'ensemble des communes vaudoises ont dû suivre à la suite d'une votation au Grand Conseil les exigences formulées dans une directive cantonale demandant d'équiper l'ensemble des établissements scolaires. Les travaux suivants seront à la charge de la commune :

- Pose et câblage de l'antenne Wi-Fi fournie par le canton (un réseau wifi déjà existant mais jugé de qualité moyenne sera amélioré avec la pose d'une borne Wi-Fi par classe) ;
- Fourniture de l'écran à affichage numérique frontal, du support et des accessoires, pose, raccordement électrique, raccordement à un réseau câblé, le canton mettant à disposition une centrale d'achat garantissant un prix plafonné pour l'achat de l'écran à 2500 Frs ainsi que les travaux de maintenance pour autant que l'achat de l'écran ait été effectué par l'intermédiaire de la centrale ;
- Raccordement électrique et fixation du boîtier de diffusion vidéo sans fils fourni par le canton ;
- Adaptation du tableau existant ou remplacement du tableau d'écriture noir ou blanc.

La Municipalité a discuté avec le canton de la nécessité de l'utilisation de l'écran pour les classes de 1 à 4 P tout comme un éventuel co-financement, ce qui n'a pas été accepté. Les 4 associations d'enseignants vaudois (Réseau vaudois des enseignant-e-s pour l'environnement (REPE), Société pédagogique vaudoise (SPV), SUD-Éducation Syndicat des services publics, Vaud (SSP) Groupe enseignement) ayant déposé en automne 2022 [u](#) demandant que le Conseil d'Etat marque une pause dans le projet afin d'établir un bilan et de rectifier le tir sur l'éducation numérique qui figure dans le Plan d'études romand (PER), la Municipalité a souhaité attendre le résultat du traitement de cette pétition avant de soumettre le projet au Conseil communal. Cette pétition a finalement été classée sans suite. Lors des négociations avec la DGEO, il a été accepté après avoir effectué des tests en situation que les beamers installés pour le degré secondaire puissent être conservés (établissement secondaire du Léman).

Les directions scolaires ont fortement insisté pour que la mise en place de ces outils soit effectuée rapidement, afin de favoriser la pratique d'enseignement. Les éléments décrits dans le préavis se suffisant à eux-mêmes, ils n'ont pas été repris dans une présentation dédiée ; à la suite de cette

courte introduction, les commissaires ont pu poser leurs questions. Pour des raisons d'allègement du rapport, l'ensemble des questions posées lors des 2 séances sont présentées.

Informations de M. Schlaeppi relatives à l'aspect pédagogique du projet

La demande initiale émane du CF en 2017 afin d'éduquer au numérique les élèves, ce qui s'est traduit par un plan d'action élaboré par la conférence intercantonale des instructions publiques de Suisse romande et du Tessin ([CIIP](#)). Mme Cesla Amarelle, conseillère d'état à cette période, a suivi les axes de ce plan d'action et les actions pédagogiques en découlant.

4 institutions ont été consultées, dont le centre des Sciences de l'apprentissage Learn de l'EPFL, la HEP et l'Université. La mise en œuvre de ce projet s'est traduite par un crédit d'investissement de 120 Mio du Grand Conseil voté en 2x comprenant un crédit d'inventaires pour l'achat des équipements.

Il a souvent été observé que les projets en lien avec le numérique n'ont pu se déployer car focalisés uniquement sur les équipements en omettant la formation, que ce soit celles des élèves ou celles des enseignants.

Le projet actuel s'est constitué sur 4 cohortes, certains établissements ayant été sélectionnés pour la phase pilote en 2019 ; la commune de Renens appartient au dernier groupe, à savoir la 4ème cohorte.

L'un des enjeux importants s'est joué dans les interactions et responsabilités entre le canton et les communes, en charge des bâtiments. La [décision 184](#) signée avec les 2 associations de commune définit qui paie quoi.

En second plan est prévue la formation des enseignants. Pour le degré secondaire, 4 à 6 jours de formation interdisciplinaire ou didactique doivent permettre aux enseignants d'approprier l'intégration du numérique dans le plan d'étude romand (PER).

Depuis 2022, un domaine sur l'éducation numérique a été créée à la DGEO, qui comprend 3 axes : capacité à utiliser le numérique, usage critique des médias et le codage qui comprend la logique de programmation d'un ordinateur. Selon le PER, on souhaite permettre à l'élève d'avoir un suivi de formation au numérique de la 1P à la 11P afin de l'éduquer à cette thématique et non de le former en tant qu'informaticien.

Le projet souhaite avant tout à développer l'esprit critique et sensibiliser à l'utilisation de l'outil, cependant cela prend du temps. Les établissements déploient ce numérique progressivement : la formation des enseignants pour le degré primaire (1P-8P) a été donnée à 70-80% des enseignants, celle destinée au degré secondaire n'a pas encore commencé.

Un élève doit progressivement se positionner et comprendre les enjeux du numérique. Par exemple, il est attendu qu'un élève utilise l'outil numérique pour partager ce qu'il a fait devant la classe. Dans les classes de 1-2 P, il n'y aura pas de tablettes mises à disposition, uniquement des ANF.

L'environnement « Apple » a été choisi car il permet de garantir la sécurité des processus.

Tous les cantons ont entamé cette transition demandée par le CF, les cantons suisses alémaniques étant plus avancés que les cantons latins.

Questions de la Commission :

Q : En page 3 du préavis, il est annoncé un forfait à 2500 frs par écran, néanmoins, le tableau des coûts du chapitre 6 ne présente par le nombre d'écrans total x 2500 Frs. Que représente le forfait du canton ?

R : Le canton négocie le forfait et ouvre des appels d'offre, en assurant que le prix maximum d'un écran soit limité à 2500 Frs. La négociation est réalisée pour l'ensemble des communes, cependant le canton ne finance aucun écran. Le terme de « forfait » peut induire en erreur ; il a été repris d'un courrier écrit de 2021 par Mme Amarelle. Ce montant plafonné est aujourd'hui en réalité plus bas. Pour ce préavis, le montant d'achat d'un écran est de 1'354 Frs.

Q : Si après 8 ans il est nécessaire de changer d'écran, où est la notion de durabilité par rapport à la durée d'un tableau noir ? Comment assurer le temps de vie de l'écran ?

R : La période où le forfait est proposé n'est pas connu. 8 ans représentent la durée de garantie de l'équipement. L'écran n'est qu'une partie de l'effort à fournir. La question sur l'aspect de durabilité est pertinente, mais y répondre est complexe. On observe une problématique similaire avec les beamers.

Q : Concernant le règlement sur les constructions scolaires : quelle serait la conséquence si la commune ne respectait pas ce règlement, par ex. en n'achetant pas les écrans ?

R : Cela fait 4 ans maintenant que la Ville de Renens négocie à ce propos, mais elle a reçu l'injonction du canton d'équiper tous les établissements. Il n'y aurait pas de sanction économique si le conseil communal s'y oppose car il n'existe pas de base légale contraignante, néanmoins, ne pas respecter les directives ne serait pas judicieux et pourrait mettre les autorités communales en porte-à-faux vis-à-vis de l'autorité cantonale.

Q : Que comprend le budget ? Est-ce que l'entretien des beamers est compris ?

R : Les beamers en place ont tous été vérifiés. Actuellement, si un beamer tombe en panne dans un collège, c'est le responsable informatique du bâtiment qui prend directement contact avec le canton, en cas de problème qu'il ne serait pas lui-même en capacité de résoudre.

Q : Est-ce que la Municipalité peut assurer que les enseignants pourront utiliser ce nouveau matériel aisément sans être régulièrement "bloqués" par des problèmes informatiques ?

R : La commune a élaboré des plans qui ont été présentés au canton ; ils ont été validés à la suite de la visite des salles par un architecte. Cela reste à la charge du canton que tout fonctionne, que ce soit autant au niveau des enseignants qu'au niveau des infrastructures. La Municipalité peut sensibiliser les directions scolaires de mettre à disposition des outils pour les enseignants. Même si un écran est installé, il y a souvent des problèmes, les réglages changeant d'une classe à l'autre, et en fonction de l'utilisateur. Au collège du Roseau, l'expérience a montré que cela a été compliqué. La formation des enseignants est dévolue au canton ; au sein de la commune, la majorité des enseignants sont déjà formés.

Q : Pour quelle raison, Renens est la dernière commune du canton à suivre la demande ? Si d'autres communes ont eu des problèmes, ont-elles été contactées pour identifier ce qui a fonctionné ou non ?

R : Le retard est dû aux nombreuses séances de négociations avec la DGEO ainsi qu'à la pétition des syndicats qui devait être traitée. Une fois que toutes les pistes ont été exploitées, la Municipalité a repris le projet et a finalisé le préavis ; sa rédaction a pris du temps car il a fallu tenir compte des aspects écologique, pédagogique et financier, qui ont été fortement challengés.

Q : Quelles ont été les expériences des autres communes, telles que Lausanne, Morges, Epalinges et Yverdon, qui ont décidé de choisir d'autres fournisseurs et équipements que ceux proposés par la centrale d'achat ?

R : Cela est surtout dû à des choix personnels, par ex. en l'ayant expérimenté dans un autre contexte. De nombreuses communes ont profité d'avoir des beamers et choisi une solution transitoire. Après avoir entendu les arguments, il a été jugé intéressant qu'en parallèle des ANF, des tableaux soient également conservés ou installés, afin de pallier les éventuelles pannes. La Ville de Lausanne a équipé les classes de 1-4 P en mutualisant des ANF, mais cela n'est pas concluant.

Q : Que pensent les enseignants de Renens de ce système ?

R : Etant donné que ce sont des employés de l'Etat de Vaud, ce n'est pas du ressort de la commune d'aller questionner ce personnel.

Q : Pour quelle raison le canton a changé d'entreprise pour l'achat des écrans ?

R : Car la prestation est moins chère. Les communes qui ont utilisés les anciens systèmes n'ont pas eu d'alignement des prix. L'entreprise Hunziker est la seule à adapter ses tableaux et les garantis comme des équipements neufs.

Q : Combien y'aura-t-il de tablettes numériques par classe ?

R : 7 par classes, fournies par le canton, ce qui représente grosso modo 1 tablette pour 3 élèves.

Q : Concernant le choix technique d'utiliser l'Apple TV fournie par le canton, est-ce que la commune a souhaité se positionner sur cet équipement ?

R : La commune ne peut se prononcer à ce sujet.

Q : Quelle est la raison/l'obligation d'équiper les salles de dégagements / appui et celles de couture/travaux manuels/musique, alors que de prime abord, l'utilisation des ANF n'apporteraient aucune plus-value aux activités enseignées ? De plus, il a été remarqué que selon la liste d'information complémentaires, certaines écoles étaient pourvues de nombreuses classes désignées comme salles « d'appui », est-il vraiment judicieux d'équiper également l'intégralité de ces salles d'ANF partant du principe qu'elles ne seraient utilisées qu'occasionnellement, et ce, uniquement par des petits groupes voire des élèves isolés pour des répétitions ? Au collège de Florissant, sont référencées 4 salles d'appui pour 11 salles de classe, sans compter qu'un local non utilisé a été référencé comme salle d'appui supplémentaire ?

R : Les salles d'appui étant susceptibles de devenir des salles de classe, il a été jugé pertinent de les équiper également d'ANF. La Municipalité ne peut se prononcer sur le nombre de salles concernées ainsi que sur les activités de répétition pratiquées, ces éléments étant du ressort des directions d'école. Pour les salles de couture/travaux manuels, l'installation de tels écrans s'avère également nécessaire pour la formation des enseignants et leur utilisation au quotidien. La Ville de Lausanne a équipé certains ANF sur roulettes dans des petites salles, mais comme cela est contraignant de les déplacer, ils sont en définitive peu ou pas utilisés. La convention signée entre les associations de communes et le canton indique le standard de l'équipement d'une salle sur le projet du numérique, et les ANF, tout comme un évier, est un équipement obligatoire à installer. Il peut être également envisagé que ces salles permettent de séparer une classe, par ex. pour accueillir des élèves allophones. Dans les nouveaux établissements, il est prévu de réserver des classes froides ce qui permet de répartir le nombre d'élèves selon les années scolaires.

Q : Comment seront évalués les élèves sur leur acquisition des apprentissages numériques, car rien n'est inscrit dans le PER ?

R : Le canton de Vaud, du fait de sa taille, n'a pas l'entier des élèves qui ont démarré l'éducation numérique. Pour les élèves du premier cycle l'évaluation serait plutôt de l'ordre d'une appréciation sans note ; par ailleurs, cette année se termine la formation des enseignants du cycle primaire (1P-4P). A partir de la 7ème primaire, l'évaluation, dont la notation est actuellement en discussion. Quant au cycle 3 (9-11P), l'évaluation serait de type sommatif (note), à priori non exigé dans les 2 premiers cycles.

10 établissements secondaires testent depuis 6 ans l'ajout d'une 34ème période au cursus scolaire, correspondant à 1 heure de plus sur l'horaire hebdomadaire. Ce test a pour l'instant des retours négatifs. L'objectif serait de profiter de la prochaine révision de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour répartir différemment les heures de cours, plutôt que d'ajouter une 1 heure. Cela a un prix (9 Mio) et représente également un défi logistique complexe. La réflexion sur le numérique va aussi se poursuivre dans la révision sur la maturité gymnasiale en 4 ans, prévue pour la rentrée août 2032.

L'ensemble des autres cantons romands ont 2 périodes/semaine dédiées au numérique. Une réflexion de la grille horaire du secondaire 1 (9 à 11P) est en cours pour réfléchir comment distribuer ces 2 heures.

Q : En quoi consiste concrètement la période de 8 ans référencée dans le préavis ?

R : Il peut être imaginé que cela consiste en l'estimation de la durée moyenne de ce type d'équipement utilisé H24. Il a été recommandé de contacter M. Hervé Géraud de la DGEO afin d'obtenir des réponses sur des sujets techniques. Chaque commune peut choisir le matériel, nombreuses sont celles qui ont opté pour d'autres modèles. Le service cantonal dédié interviendra en cas de dysfonctionnement, l'usure normale et les déprédations n'étant pas considérées. Certaines communes ont repris d'anciens tableaux noirs car besoin de pouvoir écrire (l'espace pour intégrer l'ANF a été adapté, pouvant poser parfois problème avec les contre-poids) ; d'autres ont choisi d'installer l'ANF sur un support mobile pour le degré secondaire.

Q : Le degré de compréhension de la chronologie mériterait une explication : en effet, si les écrans durent en moyenne 8 ans, ils seront donc obsolètes quand tous les enseignants auront été formés, quand la dotation horaire du numérique et les évaluations sur les apprentissages

numériques auront été définis et mis en place et quand et la pédagogie liée à la maturité en 4 ans entrera en vigueur en 2032 ?

R : Il faut dissocier l'outil de l'éducation au numérique. Certains éléments n'ont pu être synchronisés : par ex, le matériel appartient aux communes et la formation au canton. Les rythmes sont différents et la synchronicité ne peut être garantie. Actuellement, le taux de couverture des enseignants du primaire formés correspond à 2/3 établissements et environ 80% des classes d'enseignements des degrés primaire et secondaire sont équipées d'ANF. Certaines communes ont suivi une évolution et d'autres moins. Aujourd'hui, la majorité des communes ont passé le stade du législatif, et déploient. Suite au rejet de la pétition des 4 associations d'enseignants, un amendement a été déposé au Grand Conseil ; ce dernier a fait l'objet de pas moins de 5 rapports qui seront présentés prochainement aux députés.

Q : Comment se fait-il que des d'ANF annoncés dans le tableau récapitulatif aient été comptabilisés pour les Pavillons voués à être détruits, ainsi que pour les containers provisoires ? Qu'advieront-ils à la fin des travaux ?

R : Ils seront installés dans le bâtiment définitif de Verdeaux, qui n'est pas inscrit dans le tableau récapitulatif.

Q : Dans le complément d'information, une durée de 3 ans est indiquée, pour quelle raison ?

R : Si 8 ans est la durée de vie estimée pour les écrans, 3 ans correspondent à la garantie proposée pour l'adaptation des tableaux ou surface d'écriture, à savoir les 2 ans usuels et 1 année offerte par le fabricant. Quant au mécanisme, il est garanti à vie, y compris si c'est un mécanisme actuel réadapté.

Délibération de la Commission

La discussion a porté sur différents aspects, dont celui de la durabilité, considérant qu'un tableau noir est durable, et que la meilleure possibilité serait de se passer de l'affichage numérique frontal. La Commission a relevé les efforts faits par la Municipalité pour optimiser l'installation des ANF, en tenant compte des futurs travaux et récupération d'installations existantes.

De même, en référence à la pétition déposée par les 4 associations des enseignants, partant du principe qu'un nombre non négligeable d'enseignants n'utilisera pas cet équipement, par choix pédagogique, ou parce que les complications technologiques rendent l'enseignement plus contraignant, la nécessité de les acheter et de les installer pour qu'ils soient réellement utilisés doit être questionnée. Deux commissaires étant enseignants dans des écoles publiques vaudoises, ils sont particulièrement concernés par le numérique et son enseignement. Ils ont rapporté que le numérique ne permet pas aux enseignants de mieux effectuer leur travail, voir le complique, et que le programme de formation ne demande pas d'enseigner des compétences numériques aux élèves.

Ont été évoquées les modalités d'intervention annoncées sur les dépannages informatiques simples voire plus complexes ainsi que interventions d'entretien, en espérant vivement que ceux-ci puissent avoir lieu rapidement et sereinement, afin de ne pas péjorer l'enseignement. De même, rendre attentives les directions d'école de la cohérence d'équiper d'ANF des salles d'enseignement spécialisée telles celles de couture, travaux manuels et musique, ou encore les salles d'appui/de dégagement.

Une idée a émergé sur un éventuel compromis consistant en l'achat de ces équipements et de les entreposer par ex. dans les caves des établissements. Cette proposition s'avère difficile à prendre en considération car peu d'établissements possèdent des lieux où entreposer ces équipements, sans compter que cette manière de procéder peut complexifier de manière importante la collaboration avec la DGEO. Finalement, cela ne garantirait pas une équité de traitement entre les élèves de Renens et ceux du reste du canton.

Une réflexion s'est également portée sur la variante de monter tous les ANF sur châssis, car certaines classes n'ont probablement pas besoin d'être équipées en permanence d'ANF et que l'utilisation d'une tablette suffirait amplement. Cependant, certaines classes ne peuvent être aménagées avec solutions mobiles car il n'y a pas assez de place entre le bureau de l'enseignant

et l'écran mobile ; certains collèges ne possèdent pas de monte-charge permettant de faire circuler les ANF dans le bâtiment.

Finalement, a été abordé l'aspect de l'utilisation respectueuse et la possible addiction aux écrans : comment sensibiliser les enfants pour ne pas être accro aux écrans alors qu'ils y seraient confrontés et/ou en utiliseraient durant toute leur scolarité depuis l'âge de 4 ans ? Une distinction doit être faite entre l'outil que représente l'ANF ainsi que la tablette et les dérives de l'utilisation d'un écran et de son contenu, au travers des réseaux sociaux par ex. L'apprentissage du numérique, tout comme les cours de gym ou de natation, font partie des préceptes obligatoires que l'école vaudoise tient à fournir aux élèves.

Détermination de la Commission

C'est avec 7 pour et 2 contre que la Commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Fin du résumé

Est-ce que je dois en dire plus que ça ou est-ce que vous pouvez ouvrir la discussion. Est-ce que vous voulez qu'on abrège puisque vous avez tous pris connaissance du rapport et que l'on peut passer aux questions ? est-ce que cela vous convient ?

- **M. le Président**

Pour moi, cela convient, tout le monde a la liberté de poser les questions qu'il jugerait utiles sur ce rapport. Donc, j'ouvre la discussion sur ce rapport, quelqu'un souhaite t'il prendre la parole ? M. Allauca, vous avez la parole.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Nous allons, quand je dis « nous », c'est le groupe Les Vert.e.s et la Fourmi rouge, qui voulons déposer un amendement pour ce préavis. Nous sommes conscients que les élèves, tôt ou tard, seront confrontés aux écrans et qu'ils ne pourront pas y échapper. Cependant, il est scientifiquement établi que les écrans ont des effets nocifs sur le développement des jeunes enfants, ils perturbent le développement cognitif, retarde l'acquisition du langage provoquent des troubles du sommeil, augmentent l'agitation et l'irritabilité, réduisent l'activité physique ainsi que les interactions sociales et familiales. De plus, en tenant compte des défis liés à la formation et à l'adaptation des enseignants à ces nouveaux outils, nous estimons qu'un usage généralisé des écrans à l'école notamment pour les plus jeunes, n'est pas adapté. C'est pourquoi la Fourmi rouge et Les Vert.e.s déposent un amendement pour exclure de ce projet les classes destinées aux élèves de 1P à 4P afin de préserver un environnement scolaire adapté à leur développement. L'amendement prévoit donc une réduction de crédit demandé de CHF 242'000, ce qui correspond à un montant nécessaire pour équiper les 43 classes de 1P à 4P avec l'ANF. Nous proposons l'amendement suivant au préavis municipal :

Amendement :

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 83-2025 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 1'347'000.- pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau WI-FI dans les bâtiments scolaires,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide

d'allouer à la Municipalité un crédit de construction de ~~CHF 1'347'000.-~~ **CHF 1'105'000.-- TTC** pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et de l'extension du réseau WI-FI dans les bâtiments scolaires.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3500.3084.5060 « Installation ANF et extension du réseau WI-FI ».

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Suite aux Fourmi rouge, le groupe socialiste propose l'amendement suivant :

Nous demandons que les 21 classes de Renens du niveau 1P et 2P ne soient pas équipées d'installation d'affichage numérique frontaux (ANF). Ceci permettra une économie de CHF 106'000.- selon les indications fournies par le service concerné.

Donc le groupe socialiste amende les conclusions de la manière suivante :

Amendement :

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 83-2025 concernant la demande de crédit d'un montant de ~~CHF 1'347'000.-~~ **CHF 1'241'000.-** pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau WI-FI dans les bâtiments scolaires.

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide

d'allouer à la Municipalité un crédit de construction de ~~CHF 1'347'000.-~~ **CHF 1'241'000.- TTC** pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et de l'extension du réseau WI-FI dans les bâtiments scolaires.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3500.3084.5060 « Installation ANF et extension du réseau WI-FI ».

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

En plus des explications qui ont été données par M. Allauca et l'amendement déposé en commun pour épargner les élèves des classe de 1à 4P, je tiens à ajouter au nom du groupe Les Vert.e.s que nous regrettons la perte de durabilité générée par cette décision directive du Canton : les tableaux ANF ne sont garantis que 8 ans alors qu'un tableau noir classique tient bien 50 ans. A cela s'ajoute l'augmentation de la consommation d'électricité pour alimenter ces tableaux. Quels sont réellement les objectifs du Canton ? d'un côté on nous parle de sobriété énergétique, de l'autre des ANF. On trouve aussi important de relever les efforts qui ont été réalisés par la Municipalité pour retarder ce préavis et pour faire durer le matériel existant au maximum comme les vidéoprojecteurs du collège du Léman. Et pour finir, nous déplorons le refus de tout moratoire sur l'école numérique de la part du Canton.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Equiper les classes d'ANF est une nécessité pédagogique et légale pour répondre au PER, Plan d'Etude Romand. Cela permet de donner à tous les élèves du primaire et du secondaire les outils d'un apprentissage moderne, efficace et inclusif. Il s'agit aussi de prendre en considération la garantie d'égalité des chances de tous les enfants, ce que n'inclut pas les deux amendements. Permettre aux enseignantes et enseignants de respecter les exigences du PER et d'atteindre les objectifs, soutien à la diversification. Un même outil permet de varier les approches selon les rythmes et les besoins, favoriser l'inclusion, les enfants à besoins spécifiques bénéficient d'outils numériques adaptés et en lien avec les ANF, adaptation rapide du support pour les élèves en difficulté ou à besoins particuliers, zoom, surlignage, audio, etc... Un support visuel permet de

s'adapter également aux besoins spécifiques, notamment en ayant certaines polices d'écriture facilitant la lecture et améliorant la distinction entre les lettres et en réduisant la confusion visuelle. Préparation également au monde numérique, les élèves doivent être formés à utiliser les outils numériques collaboratifs, analytiques et critiques. Centraliser aussi les outils numériques déjà utilisés, ordinateurs, tablettes etc... que beaucoup d'élèves ont avec l'aide à la technologie. Valoriser la préparation des enseignants, tous les contenus peuvent être partagés à l'avance et projetés clairement, favoriser le travail collaboratif entre les enseignants, partage de supports, mutualisation des ressources. Finalement, ces outils permettent une pédagogie plus dynamique, inclusive et adaptée aux besoins des enfants, qu'il s'agisse d'apprentissage différencié au primaire ou de travail collaboratif au secondaire. Ils renforcent la motivation, facilitent l'autonomie et préparent concrètement les élèves à évoluer dans un monde numérique. En respectant cette exigence communale, la Commune investit dans la réussite des élèves et l'efficacité de l'enseignement tout en assumant sa part de responsabilité dans un système scolaire moderne et équitable. Quant aux deux amendements, je ne peux que vous inviter à les refuser, ils ne répondent pas aux exigences et, aussi, en termes d'égalité entre tous les élèves du Canton. Aucune autre commune de ce canton n'a exclu des élèves dans les préavis.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

J'ai participé à cette Commission. Je tiens à préciser d'emblée que j'ai 47 ans, que j'enseigne depuis 13 ans et que je ne m'estime donc pas une dinosaure vieille de la vieille qui pense que c'était mieux avant et qui s'accroche à ses tableaux noirs et craies. Je suis ravie de ces deux amendements qui rappellent que ce sont les élèves qui doivent être remis au centre des réflexions, pas les écrans. Pendant les deux séances de Commission on a eu de la peine à comprendre où étaient les élèves. Mr Schlaeppli, chef de projet pour la mise en œuvre de l'éducation numérique à la DGEO, nous a informé que :

80 % des établissements du canton sont déjà équipés d'écrans ; mais que seulement 60% des enseignant·e·s du primaire 1P–8P ont été formé·e·s, donc les écrans sont là, mais la formation n'est pas là.. Renens est dans le dernier groupe. Et la formation du secondaire 9e–11e n'a pas commencé.

Nous étions deux enseignant·e·s en Commission. Nous avons posé beaucoup de questions, dont une très simple : comment sera évaluée l'éducation numérique des élèves ? C'est la base de l'enseignement : notre job est de transmettre les connaissances, puis on vérifie que les apprentissages sont acquis.

Réponse de M. Schlaeppli : aucune évaluation prévue en 1P–8P. On forme les enseignant·e·s, on leur demande de former les élèves, mais sans vérifier si les élèves ont appris. C'est comme laisser les élèves regarder des gens pédaler, sans laisser les élèves mettre les pieds sur les pédales, puis dire : "c'est bon, ils savent faire du vélo, ils ont vu des gens les utiliser".

L'évaluation des 9e à 11e, donc 13-15 ans ? Une « réflexion est en cours », d'après M. Schlaeppli. Donc, d'ici à leur 13 ans, les élèves auront eu tout le loisir de développer des dépendances aux écrans, errer sur les réseaux sociaux, subir ou participer à du cyberharcèlement, consommer des milliers d'images violentes ou discriminantes, sans aucune formation critique et sans aucune évaluation de ce qui leur a été proposé. On parle de numérique, on parle d'informatique. Il y a de grands risques que d'ici à ce que toutes les enseignantes soient formées et la réflexion pédagogique menée à son terme, les écrans installés aujourd'hui seront obsolètes ils ont une garantie de 8 ans et on se doute bien qu'ils ne vont pas tenir 8 ans.

Des établissements pilotes secondaire qui ont mis 1 période à l'horaire pour l'éducation numérique, depuis 6 ans, font un retour négatif, c'est une charge d'horaire supplémentaire des élèves. Nous deux commissaires enseignant.e avons aussi soulevé les problèmes techniques de notre travail d'enseignant au quotidien : écrans défectueux, câbles, incompatibilités, Wi-Fi instable... qui font perdre un temps fou au quotidien. On nous a répondu : "le support cantonal répond dans les 2–3 h." quand il y a un problème informatique. Très utile pour un cours qui commence dans 5 minutes et en dure 45.

Une pétition cantonale, signée par les 4 associations d'enseignant-e-s, c'est assez rare que les quatre arrivent à se mettre ensemble, donc par une large majorité de la profession, a demandé un moratoire et un redimensionnement du projet « École numérique ». Le Grand Conseil l'a rejetée. Nous nous retrouvons face à un projet cantonal qui ne met clairement pas les élèves au centre. Ni l'éducation numérique, en fait. Ce projet cantonal met le numérique au centre, c'est tout. Je ne suis pas contre le numérique, j'ai un ordi ici, mais je crains que la somme colossale que nous demande ce préavis ne soit investi dans des écrans qui ne seront pas, ou peu utilisés, et surtout sans cohérence pédagogique.

J'adorerais voter sur une même somme pour Renens, mais qui soit investie intelligemment, dans une vraie éducation au numérique, qui permettrait à la Suisse de remonter dans les classements de formation, pas juste pour satisfaire une injonction cantonale, sous menace de mettre notre commune en « porte-à-faux » face aux autorités du canton. Ce n'est pas Renens qui obligera le canton à revoir son programme pédagogique d'école numérique. Mais Renens peut refuser d'appliquer une directive mal conçue, ou en tout cas décider de l'appliquer avec un amendement, deux amendements pertinent, pour ramener, au moins un peu, les élèves au centre des réflexions et pas juste les écrans.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la discussion ? M. Gruber, M. Métraux vous avez levé la main quasiment en même temps, on va aller dans l'ordre de l'axe : M. Gruber en premier, M. Métraux en deuxième.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Moi je m'étonne que l'on s'oppose à un règlement cantonal. Est-ce que dans ces cas-là on peut s'opposer à un règlement de police, est ce qu'on a le droit au niveau communal de s'opposer à un règlement fédéral ? J'entends bien, j'annonce mes intérêts : je fais aussi partie de la DGEP Direction Générale de l'Enseignement Post obligatoire à l'informatique, on porte aussi le même programme numérique mais appliqué au secondaire supérieur. Je veux bien, mais est-ce que les élèves ont le droit, parce qu'ils n'aimeraient pas la manière dont les enseignants enseignent, de se mettre en grève et de refuser l'enseignement ? Que l'on combatte au niveau du Canton au grand Conseil, que l'on ait discuté avec le chef de département, que l'on discute même avec ces directions qui remontent au niveau du Canton, je peux le comprendre, mais que l'on utilise la Commune, qui n'a pas, à mon sens, le moyen de contrer un règlement cantonal qui s'applique à tout le monde de la même manière, je ne comprends pas. Je le répète : comment s'opposer à un type de règlement et pas aux autres ?

- **M. Colin Métraux, UDC**

Je vous rejoins, chers amis socialistes et POP : vos amendements pour moi sont pertinents (et les Vert.e.s évidemment, excusez-moi) je pense que tous ici n'avons pas eu des écrans pour apprendre à l'école, je pense que cela ne nous a pas été nécessaire, on voit que chacun d'entre nous a eu un bon parcours de vie etc... ce n'est pas nécessaire. Toutefois, il faut évoluer avec son temps et je pense que les amendements proposés ce soir sont cohérents par rapport au préavis susmentionné. L'UDC soutiendra ces amendements.

- **M. le Président**

On a encore la Présidente de Commission, Mme Negri Capt qui souhaitait s'exprimer sur un point technique, il me semble.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, je me permets de rebondir sur un point technique et également un point légal. Je me tourne vers les deux Municipaux qui étaient présents lors de cette Commission : on avait posé la question, mais la réponse était quand même relativement floue, c'est pour ça que j'aimerais qu'ils prennent position à ce sujet : d'un point de vue légal, a-t-on le droit de, non pas de refuser la

somme, mais de refuser, on va voter pour une somme qui va permettre d'équiper ou non l'entier des classes avec les écrans, mais sur le fond, le fait de refuser, en tous cas de diminuer, le montant et de n'intégrer que ça pour un certain nombre de classes, est-ce que l'on se met en porte-à-faux d'un point de vue légal avec ce qui est demandé par le Canton ? et quelles en seraient les conséquences, si les amendements sont acceptés ? c'est-à-dire de quelle manière pourrait revenir le Canton vers nous, sachant que nous n'aurions équipé que les classes de 5 à 11P ? A savoir peut-être pour compléter qu'effectivement, nous sommes la dernière commune vaudoise à voter à ce sujet. Les communes de Pully et de Lausanne avaient dans un premier temps proposé également, mais là je vous parle de 2022, de refuser pour les 1 et 4P. Cela a été provisoirement en discussion, mais les deux se sont mis maintenant, en tous cas Pully a voté en début d'année comme quoi il y a eu une obligation, cela a été une demande formelle de la part des directions scolaires qui n'arrivaient pas à avoir un enseignement qui était cohérent. Et pour Lausanne, la petite subtilité c'est qu'on n'avait non pas demandé d'enlever les écrans de 1 à 4P, mais de passer par des écrans mobiles qui permettraient d'équiper uniquement certaines classes et qui permettraient de déplacer les écrans. Ce point a été discuté lors de nos séances de Commission, je vous demande de vous référer au rapport. Le Chef de service, M. Perret nous a bien indiqué que cela allait être extrêmement compliqué au vu de la disposition des classes dans les salles de Renens d'avoir des écrans mobiles et de les déplacer au gré des besoins. Pour toutes les classes où s'était possible de le faire, on le ferait mais malheureusement cela ne concerne qu'un certain nombre de classes. De ce fait, partant du principe que l'entier du canton également met des écrans à disposition pour les 1 à 4P, je me tourne vers les Municipaux pour avoir leur avis à ce sujet. C'est-à-dire les implications légales et de quelle manière si c'est respecté ou non le Canton pourrait revenir, quelles conséquences cela aurait pour notre Commune ?

- **M. le Président**

On va peut-être juste finir le débat chez nous déjà et on leur passe la parole après. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer à ce stade ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, alors quitte à déposer des amendements, je me lance. Je pense qu'à défaut d'avoir la pertinence pour déposer un amendement des 1 à 4P qui, je vous le rappelle aussi en fonction des informations données, ce n'est pas qu'ils auraient nettement moins d'écrans en fait que les classes plus hautes, en fait c'est une sensibilisation pour savoir les utiliser. Moi je m'interroge sur le fait qu'un enfant qui aurait fait ses petites classes ailleurs et qui arriverait en 3P à Renens et qui n'aurait pas cette continuité, mais je m'interroge également sur les enfants des petites classes de Renens qui n'auraient pas l'opportunité d'apprentissage sur ces écrans et qui en déménageant dans une autre commune, il y aurait un gap, clairement et je trouve que, finalement, quand on parle d'équité c'est un petit peu compliqué à assurer. Néanmoins, je reviens sur l'amendement que j'aimerais vous proposer parce que si je pense que cela peut être utile dans les 1 à 4P, j'ai de la peine à comprendre que cela puisse être utile dans des salles de couture ou de travaux manuels équipées de machines où l'activité du professeur sert à montrer des points de couture ou comment faire des trous sur des palettes en bois, là je me pose beaucoup plus de questions. Donc, je vais faire le calcul de combien serait diminuée en fonction du nombre de classes la somme à allouer et tant qu'on y est, déposer mon amendement où on diminue le montant également en ne non-équipant ces salles-là, ce qui serait beaucoup plus agréable, je pense, pour les professeurs concernés.

- **M. le Président**

Donc, si je vous suis bien, Mme Negri Capt, vous déposez un amendement, il faudra nous le dicter ou l'écrire, il tiendrait en quoi ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pas de souci, je peux vous l'écrire si j'ai un stylo et une calculatrice pour faire le décompte. Merci.

- **M. le Président**

En attendant, je vois M. Favre qui lève la main, je vous laisse venir au micro pour que l'on puisse avancer sur ce débat.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

A mon sens, ce qui est discuté ici ce n'est pas de savoir s'il faut ou pas exposer nos enfants à des écrans. Nos enfants, vos enfants, on est tous exposés à des écrans. C'est très cool, cela permet de jouer à Call of Duty, à s'entraîner à faire de l'aviation... A mon sens, là ce qui est discuté c'est plutôt un arbitrage par rapport aux moyens que l'on a à disposition, parce que, fondamentalement, si on met des écrans dans des classes de 1P, moi par exemple quand je fais des remplacements, jamais, au grand jamais, je n'utilise les écrans interactifs, je ne les supporte pas. J'explique plein de trucs et s'il faut, je dessine sur le mur... oui, je me suis fait engu**** pour ça, mais je ne savais pas que ce n'était pas un tableau blanc... A mon sens, là ce qui est discuté c'est plutôt l'allocation des ressources et c'est en cela que je pense que voter ces amendements c'est pertinent parce que cela pose la question de l'allocation des ressources, acheter beaucoup, beaucoup, beaucoup d'écrans interactifs d'ANF c'est très chouette si on a de la « tune » à ne plus savoir qu'en faire, mais ce n'est pas le cas. Donc, votons ces amendements pour pouvoir garder suffisamment d'argent pour investir dans d'autres choses, parce qu'on pourrait en avoir besoin. A mon sens, ces amendements sont plutôt une question d'allocation de ressources.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Toute la Suisse est occupée par les écrans. Toute ? non, une petite ville résiste à l'envahisseur... Je vais déroger à la règle, je ne viens pas préposer un nouvel amendement, mais par rapport à tous ceux qui ont déjà été proposés, j'ai entendu quand même quelque chose qui m'a dérangé : c'est le fait que « oui...le Canton il a dit ça etc...etc... ». Alors, moi je réfléchis autrement, je me dis : à quoi servons-nous si nous n'avons pas le droit de voter librement ? Donc, compte tenu de ceci, je pense qu'il faut défausser tous les arguments qui viennent du Canton ou alors il viendra ici et il votera à notre place, l'affaire sera réglée et on aura tous des soirées tranquilles. Comme nous l'avons dit, nous soutenons ces amendements, nous verrons bien si jamais ils passent la barre de la majorité ou non, mais je ne suis pas inquiet ou alors il faut que l'on m'explique à quoi sert ce Conseil communal. Je vous invite à voter en votre âme et conscience et à ne pas vous inquiéter des remontrances éventuelles du Canton.

- **M. le Président**

Est-ce qu'on a épuisé les débats sur cette question ? On attend encore le troisième amendement de Mme Negri Capt. Juste pour résumer la situation : nous avons 3 amendements portant sur le même point c'est-à-dire le montant alloué, on a une version 1-2P avec un montant de CHF 1'241'000 TTC, on a une version 1-4P avec un nouveau montant de CHF 1'105'000 TTC et on a toujours le montant de fond qui était de CHF 1'347'000 TTC et une nouvelle proposition de Mme Negri Capt et là, vous me donnez un chiffre ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, j'arrive à CHF 1'269'800 en enlevant les salles de musique, de travaux manuels et de couture en considérant que j'ai pris en charge les frais d'installation des écrans, l'installation des bornes Wifi et un troisième poste que je n'ai plus sous les yeux...

- **M. le Président**

Donc, c'est travaux manuel et musique c'est ça ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Travaux manuels, musique et couture. Cela comprend le coût d'installation électrique des Wifi, fourniture et pose des surfaces d'écriture annexes et fourniture des ANF en considérant que, selon le calcul, il y a 13 classes concernées pour l'ensemble des établissements.

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Neal et ensuite M. Gruber

- **M. Richard Neal, PSR**

J'aimerais juste que l'on soit clairs, à mon avis on ne peut pas opposer directement ces trois amendements, je m'explique : on peut opposer les deux premiers à savoir est-ce qu'on réduit que les 1-2P ou est qu'on réduit les 1-2-3-4P, mais rien n'empêcherait de réduire les 1-2P plus les classes de travaux manuels et de musique et de couture etc... ou 1-2-3-4P et les classes de travaux manuels, couture etc...

- **M. le Président**

Dans ce qui a été déposé, M. Neal, et ce que j'ai sous les yeux, on amende comme d'habitude uniquement les conclusions, donc un montant, on a mis les classes derrière pour une compréhension, mais pour l'instant dans le cas du dépôt du PS et des Fourmi rouge/Les Vert.e.s le texte, les conclusions où le montant est biffé c'est uniquement le montant dans les conclusions, donc, si je me réfère à mon règlement, de compétence de ce Conseil. Je ne vois pas les anciens Présidents sauter sur leur chaise c'est que je dois être quand même pas mal dans le juste. Et donc, mon intention c'est de vous faire voter, finalement, A, B, C avec les montants correspondants. M. Gruber, vous aviez demandé la parole et je vous la laisse.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je voulais juste rappeler qu'on ne parle que des ANF, normalement selon mes informations toute la partie Ipad est déjà en voie de livraison à peu près partout dans le canton pour les écoles obligatoires. Entre autres, si on enlève le Wifi, cela va marcher beaucoup moins bien. Les classes de musique utilisent souvent des applications sur les Ipad qui permettent de jouer, donc il y a aussi des impacts comme ça qui auront des impacts directs sur l'enseignement. Alors, peut-être pas de tous les enseignants qui ne voudraient pas l'utiliser, mais d'un certain nombre d'enseignants en tous cas.

- **M. le Président**

Je crois que pas mal de monde a pu s'exprimer... Mme Zahnd et puis après il faudra gentiment qu'on se décide à voter ces amendements pour avancer.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Je vais peut-être couper la parole à notre Municipal, j'en suis navrée, la responsable du projet a tous les chiffres, elle maîtrise absolument tout, est-ce que peut-être il faudrait attendre qu'elle puisse nous donner les chiffres qui correspondent avec Wifi, pas Wifi, je ne sais pas s'il faut absolument se prononcer aujourd'hui ? Je ne sais pas si nous on a assez d'informations et tous les chiffres pour vraiment avoir des amendements qui tiennent vraiment la route.

- **M. le Président**

Je suppose que le moment est venu que la Municipalité s'exprime, on y verra peut-être un peu plus clair.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Il n'y a plus personne qui souhaite s'exprimer ? Donc c'est très volontiers que je prends la parole. Merci beaucoup pour toutes vos interventions. Vous aurez remarqué qu'une partie de vos

préoccupations rejoignent les préoccupations qu'avait la Municipalité dans un premier temps, elle demande au Conseil d'Etat de ne pas équiper pour les 1-4P. On a eu différents modèles dans différentes communes où on s'aperçoit que, par exemple, d'imaginer des écrans, ce n'est pas demandé ce soir, mais imaginer un écran pour deux ou trois classes, c'est impraticable : les écrans avec les trépieds, enfin avec les socles, font 385 kilos, c'est quelque chose qui est absolument indéplaçable si on n'est pas plusieurs et que l'on n'a pas une vraie volonté de montrer quelque chose. Comme le relevait M. Simon Favre ce sont les enseignants qui décident de l'emploi de ces écrans en remplacement des beamers et pas les élèves, donc il ne faut pas se poser la question de savoir si les élèves vont être spamés avec de la télévision. On sait que les enseignants ne les utilisent qu'à bon escient, en toute bonne intelligence, de ce côté-là, moi je n'ai aucun souci. Par contre les écrans, quelles que soient les classes, j'imagine que toutes et tous ici se souviennent de « C'est pas sorcier » se souviennent de « Il était une fois l'homme », des petites capsules qui étaient super intéressantes, je me souviens en avoir fait une collection de ce genre de choses à l'époque, aussi parce que c'était très intéressant. Donc c'est une éducation par le numérique en remplacement, à l'époque de ma scolarité, de stencils, en remplacement de rétroprojecteurs, en remplacement de beamers ; c'est juste un autre moyen de projeter et c'est l'éducation au travers du numérique, mais l'éducation des différentes branches qui est faite à ce moment-là. Renoncer à équiper les classes 1-2P, voire 1-4P avec les écrans et on ne parle bien effectivement que des écrans, le Wifi comme cela a été relevé par M. Gruber est nécessaire parce qu'on a déjà des iPad qui sont installés. Mais on n'a pas un Wifi qui est suffisant ou un réseau qui ne tient pas la route avec des signaux qui ne sont pas assez forts dans toutes les classes et les enseignants et les élèves sont dans toutes les classes, y compris les classes de travaux manuels, de couture, de cuisine. Je parle aussi pour Mme Negri Capt ici dans le concept, on doit de toute façon équiper avec le Wifi toutes les classes quelles qu'elles soient, vu que les enseignantes, les enseignants ont une espèce de valise avec 3 iPad par élève et peuvent se balader avec en fonction de la matière, mais y compris dans ces salles. L'équité entre les communes, cela a été évoqué aussi que des élèves qui partiraient d'une commune pour aller dans une autre ou bien qui arriveraient d'une autre, il y aurait une discrédance, oui, c'est une réalité, suivant les années on a entre 10 et 20% de mouvement de population, ce n'est juste pas rien ! On est une commune où il y a une instabilité démographique, beaucoup de gens qui partent, qui cherchent un pied-à-terre dans l'Ouest lausannois, qui trouvent quelque chose, se rendent compte que c'est compliqué de payer parce qu'on a malheureusement avec certains acteurs immobiliers une gentrification, des loyers très hauts que les gens sont d'accord de payer pendant une année, deux ans puis après une fois qu'ils ont trouvé, ils partent de Renens, ils vont ailleurs, ils libèrent leur appartement pour quelqu'un d'autre qui va faire le même cycle. Donc on aurait une vraie discrédance si on n'équipait pas des classes 1-4P avec ces ANF. L'éducation, je l'ai dit, c'est via numérique et on fait aussi numérique. Il n'y a pas de conséquence légale si on ne le fait pas, c'est une directive du Canton de Vaud, c'est une directive elle n'est pas liée directement à une loi. Alors, on a entendu parler du PER, c'est juste, mais la directive cantonale reste une directive. On l'a demandé dans une séance de Commission, en tous cas, moi j'ai demandé à M. Schlaeppli, il n'y a pas de soucis si on n'équipe pas les classes de 1-2P ou de 1-4P avec les ANF, on ne va pas finir devant la CDAP Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, il n'y a pas de conséquence légale. Par contre on va se faire taper sur les doigts, mais ce n'est pas en soi un gros souci. Je crois que j'ai repris un peu tous les points qui ont été évoqués. Par rapport à l'amendement proposé par Mme Negri Capt je peux calculer pour 13 classes combien cela fait par ANF, mais au niveau du Wifi, à mon avis et à l'avis de tous les spécialistes, il ne faut pas toucher au Wifi parce que les classes, quelles qu'elles soient, y compris des classes de couture, de travaux manuels, de cuisine et a priori en plus de musique où il faudrait peut-être même vraiment les ANF dans les salles de musique, histoire de voir un concert avec certains instruments ou de voir des exercices cela peut être vraiment pratique. Pour toutes ces raisons, la Municipalité recommande d'accepter le préavis tel qu'il vous a été présenté, mais se pliera bien entendu à la volonté du Conseil communal si l'un ou l'autre des amendements venait à être accepté.

- **M. le Président**

Merci M. le Municipal. Ce que je vous propose de faire, comme cité précédemment, Mme Negri Capt nous a rédigé son amendement, je m'en tiens uniquement aux chiffres puisque c'est bien ce que nous allons voter. Donc, on arrive pour l'amendement qu'on appellera « Negri Capt TM-musique-couture » à CHF 1'270'350.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Excusez-moi, est ce que j'ose vous fournir un chiffre un peu plus précis si on enlève 13 classes ? Parce que là, c'est avec une estimation sans plus d'information, mais je peux vous donner un chiffre avec en gros 13 classes de moins à quoi cela correspond

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pas de soucis, j'aimerais juste savoir si sur les deux autres amendements le prix annoncé a été calculé également en tenant compte que des ANF ?

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Oui, que les ANF et ce sont des chiffres que nous avons fournis dans cette option d'amendement 1-2P, on a le montant que cela coûterait sans les ANF étant entendu que toute la partie électricité est là, on met simplement une prise triple, on branche le Wifi et quand l'ANF est là, on branche l'ANF, cela ne change rien pour l'électricité, pour les finitions...

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

C'est uniquement pour savoir si on parle le même langage dans les trois amendements, c'est ça.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

On va comparer des pommes et des pommes, mais je vous fournis un chiffre d'ici 1 à 2 minutes.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Volontiers, merci.

- **M. le Président**

Donc ce serait effectivement pratique d'avoir un chiffre qui tient la route que je puisse le faire voter.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je me tourne vers M. Divorne, on va voter un montant, qu'est ce qui garantit que le fait d'avoir voté ces amendements, il n'y aura rien dans les 1-4P ? Qui s'occupera des travaux, c'est l'administration communale qui va mettre les équipements dans les salles ou est-ce que cela sera dirigé par l'administration cantonale, auquel cas ils mettront les équipements où ils veulent.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Il s'agit d'un financement communal, d'un préavis communal avec une direction des travaux communale. Si vous nous dites on n'équipe pas dans les 1-4P, on n'équipera pas dans les 1-4P. Il faut savoir simplement que si dans une année, deux ans on nous dit qu'il y a des 3P et que l'on va y mettre des 5P ou des 6P, on équipera en complément parce que cela a changé et que cette classe qui n'était pas équipée suivant la décision qui est prise ce soir, j'espère qu'il y aura toutes les classes, mais si jamais on l'équipera aussi sur le compte du préavis.

- **M. le Président**

Pendant que M. Divorne finit son calcul, encore un point technique : en regardant notre règlement est-ce qu'un des groupes, respectivement Mme Negri Capt, souhaite retirer son amendement avant le vote ? Cela ne semble pas être le cas, donc on va les opposer les trois pour finalement donner un montant qui constituera l'amendement que l'on acceptera ou pas pour ensuite voter les conclusions, amendées ou non.

- **M. le Président**

Donc on va voter. Je vais aller du plus petit montant au plus grand montant et je vous cite à côté à quoi cela correspond comme variante, mais on vote effectivement, et j'insiste là-dessus, le montant, la seule chose qu'il y a dans les conclusions, c'est le montant et c'est comme ça que cela a été présenté dans les textes que j'ai devant les yeux. Donc :

La variante A proposée par les groupes Les Vert.e.s et Fourmi rouge : c'est CHF 1'105'00.00 qui correspondrait à biffer les classes 1 à 4P

L'option B c'est : CHF 1'241'000.00 la proposition du PS qui correspondrait aux classes 1-2P

Et enfin le dernier amendement l'amendement de Mme Negri Capt : CHF 1'281'500.00 qui correspondrait aux classe TM-musique et couture.

Je prie les scrutatrices de compter.

Je sou mets au vote le premier montant de CHF 1'105'00.00 qui correspond aux classes 1-4P

Ceux qui sont pour la variante déposée par les Les Vert.e.s et Fourmi rouge à 1'105'000.00 je vous prie de lever la main

Pour : 34 votes

La variante B à 1'241'000.00 proposée par le PS qui correspond aux classes 1-2P ceux qui sont pour cette variant, je vous prie de lever la main

Pour : 10 votes

La dernière variante à 1'281'500.00 qui correspond aux classes TM-musique et couture.

Pour : 3

Au niveau des amendements, c'est la variante A qui passe avec 1'105'000.00 qui correspond à supprimer uniquement les ANF 1P à 4P

Est-ce qu'on a lu les conclusions ? non parce qu'il faut que l'on vote l'amendement. Donc l'amendement de CHF 1'105'000.00 en lieu et place des CHF 1'347'000.00 proposés dans le rapport de préavis.

Celles et ceux qui acceptent ce montant de CHF 1'105'000.00 en remplacement des 1'347'000.00 le font par un levé de main. Vous comptez aussi, Mmes les scrutatrices comme ça on aura un chiffre précis qui donnera de la cohérence.

Pour : 31 votes

Contre : 12 votes

Abstentions : 8 votes

Cet amendement est accepté

Je passe la parole à la Présidente de Commission pour la lecture des conclusions amendées.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

CONCLUSIONS AMENDEES

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 83-2025 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF ~~1'347'000.-~~ **CHF 1'105'000.-** pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

d'allouer à la Municipalité un crédit de construction de ~~CHF 1'347'000.-~~ **1'105'000.-TTC** pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) et de l'extension du réseau Wi-Fi dans les bâtiments scolaires.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3500.3084.5060 «Installation ANF et extension réseau Wi-Fi».

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt, je mets au vote les conclusions du préavis.

- Ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Ceux qui la refusent
- Ceux qui s'abstiennent

**C'EST À LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

- **M. le Président**

Je remercie Mme Negri Capt et sa Commission pour leur travail et je passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de Commission – Préavis 84-2025 – Préavis sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

- **M. le Président**

J'invite M. Byron Allauca, Président-rapporteur, à faire lecture du rapport.

Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Date de la séance : 14-05-2025 à 19h.00

Lieu : Fabrique de Malley

Membres de la Commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Byron Allauca Président	X		
Martinelli Sandra	X		
Duperrex Gérard	X		
Tayfur Fatma	X		
Métraux Colin	X		
Mulopo Robert	X		

Kohler Marie-Claude	X		
Zufferey Basile	X		
Smakiqi Naim	X		

Invités : Rober Fontaine, chef de projet et Thibault Arm, Directeur de la fabrique de Malley

Introduction :

La Commission chargée d'étudier ce préavis intercommunal s'est réunie le mardi 14 mai à 19h à la Fabrique de Malley.

Étant donné la nature intercommunale de ce préavis, la séance s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, les Commissions des deux communes concernées ont été réunies, en présence de représentants des deux Municipalités.

Pour la commune de Renens, la Commission était composée de Mesdames Sandra Martinelli, Fatma Tayfur, Marie-Claude Kohler, ainsi que de Messieurs Gérard Duperrex, Colin Métraux, Robert Mulopo, Basile Zufferey, Naim Smakiqi et Byron Allauca, président-rapporteur.

La Municipalité de Renens était représentée par Madame Tinetta Maystre, accompagnée de Madame Chiara Barone, cheffe du service d'urbanisme.

La séance a débuté par une allocution de bienvenue prononcée par Monsieur Jean-François Clément, Syndic de Renens, et par un représentant de la Municipalité de Prilly. Tous deux ont réaffirmé l'engagement commun des deux communes et leur vision partagée pour des projets d'aménagement tels que celui présenté dans ce préavis.

Madame Tinetta Maystre a ensuite rappelé l'importance que la Municipalité accorde aux projets intercommunaux. Elle a également souligné que la Fabrique de Malley est une structure intercommunale portée conjointement par Prilly et Renens, dont la mission est d'accompagner le développement global du quartier de Malley.

Ensuite, Messieurs Fontaine et Arm ont présenté un exposé PowerPoint sur ce préavis, abordant plusieurs aspects spécifiques, notamment l'objet du préavis, la description du projet, les éléments financiers et les conclusions.

Il a été rappelé que le site Malley-Coulisses résulte d'un concours d'urbanisme de 2012. Ce projet commun, regroupant les secteurs Malley-Gare et Malley-Gazomètre, s'inscrit dans une réflexion urbanistique cohérente, bien que ces deux sites soient développés selon des temporalités différentes. Il s'agit de deux projets distincts mais intimement liés.

Concernant les conventions signées dans le cadre de ce projet. La plus importante est celle dite de Malley Coulisses, qui prévoit la réalisation de deux types d'équipements :

Les équipements généraux (principalement les espaces publics), financés à 50 % par les communes de Renens et de Prilly, et à 50 % par les propriétaires, principalement les CFF et la Ville de Lausanne. Les équipements de raccordement, quant à eux, sont entièrement financés par les propriétaires, à savoir les CFF et la Ville de Lausanne.

Il a également été précisé qu'une fois les travaux achevés, l'entretien de ces équipements publics sera assuré par les communes concernées.

Dès 2026, le quartier Malley-gare entrera en service, suivie plus tard par la mise en service du quartier Malley-Gazomètre. Cela signifie qu'il est essentiel d'anticiper et de faire en sorte que ce quartier soit vivant et attractif dès à présent. Il convient donc de l'aménager provisoirement avec des équipements temporaires, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer la perméabilité de l'ensemble du secteur.

Concernant l'état d'avancement du projet Malley-Gare. Le chantier a bien progressé : deux bâtiments situés côté Renens sont presque terminés et devraient entrer en service respectivement

en juin et en août de cette année. Les tours du côté de Prilly sont également en phase finale de construction.

Le chemin des Bouchers, objet principal de ce préavis, constitue un axe de mobilité douce d'environ 150 mètres de long et 4 mètres de large. Il s'agit d'un élément structurant du quartier et d'une mesure du PALM. Ce chemin existe déjà et sera requalifié dans le cadre du développement du secteur, avec davantage d'arborisation, l'aménagement d'une station de vélos, plus d'espaces perméables, et une mise en valeur de la sortie sud de la halte de Malley, en lien direct avec la future place de la gare.

Ce chemin piétonnier accueillera également les nombreux usagers se rendant le soir à des événements organisés à la Vaudoise aréna.



Équipement technique général du chemin des Bouchers



Actuellement, la sortie sud de la halte de Malley est fermée. Cependant, lors de la présentation du projet lauréat du concours, une ouverture au sud avait été proposée ce qui apporte un accès directement sur la place de la gare, ce qui valorise considérablement le site en lui offrant une belle perspective. C'est pour cette raison que cet aménagement a été intégré au projet du Chemin de Boucher.

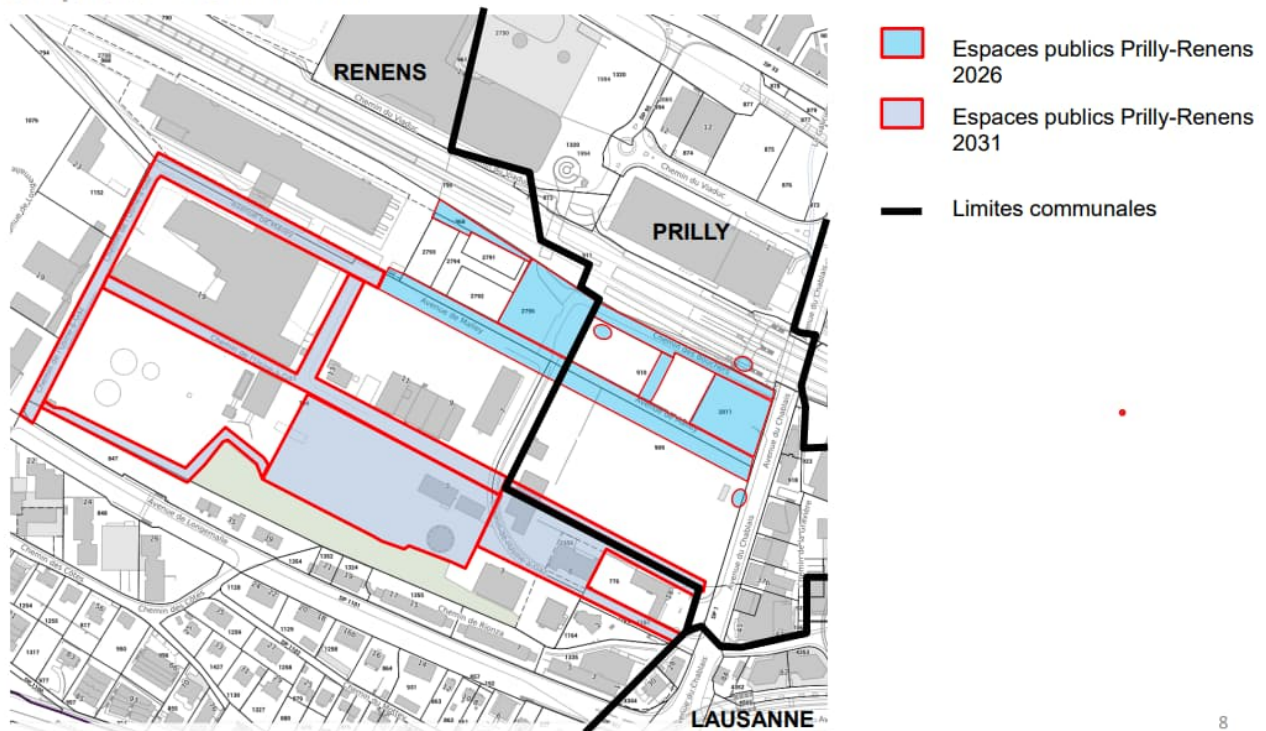
Concernant l'urbanisme transitoire, il convient d'abord de rappeler que les temporalités entre les deux quartiers Malley-Gare et Malley-Gazomètre sont assez distinctes. Le quartier de Malley-Gare accueillera, d'ici la fin de cette année, environ 200 logements, 24'000 m² de bureaux et 4'000 m² de surfaces commerciales. Au sud de ce quartier, cependant, subsiste une friche qui le restera encore quelque temps. D'où la nécessité de penser des aménagements transitoires permettant de rendre ce secteur plus accueillant et d'affirmer la dynamique de transition.

Plusieurs sites ont été identifiés comme pouvant accueillir des aménagements d'urbanisme transitoire, tels que l'avenue de Malley, le Front du TKM et aussi sur le futur parc.

Conclusions :

- Ce projet, marque la fin d'une étape d'aménagement et les prémices de la suivante
- Le développement de la mobilité active et finalisation du pôle multimodal
- La végétalisation et perméabilisation d'un espace minéral et étanche
- L'accueil des nouvelles populations
- Projection vers l'avenir
- La préfiguration des futurs espaces publics

Temporalité et localisation



8

Calendrier :

Pour le chemin des Bouchers, la réalisation commencera en juin 2025 et se terminera en fin 2025. Pour la sortie sud de la halte de Malley-Prilly, les travaux démarreront en juillet 2025 et se termineront fin 2025

Coûts :

Les couts sont stipulés dans le préavis aux pages, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Ils sont bien détaillés pour chaque élément de ce préavis.

Questions des Commissions :

Q : Où en est-on concernant la pollution de cet endroit ?

R : Le secteur où nous intervenons actuellement n'est pas concerné. C'est plutôt le secteur de Malley Gazomètre qui l'est. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la temporalité de construction de ces deux quartiers est différente. En effet, il a fallu réaliser des études sur cette pollution. Celles-ci sont désormais terminées, ont été présentées à la population, et les résultats sont rassurants. Ce n'est malheureusement pas 100 % propre, mais il n'est pas nécessaire de procéder à un assainissement.

Q : Concernant les éléments transitoires, que vont-ils devenir lorsque les travaux reprendront en 2030 ?

R : Certains de ces éléments pourraient être réutilisés de manière permanente dans les communes, à condition de pouvoir identifier des espaces capables de les accueillir. Il faut également savoir que les matériaux utilisés pour ces structures sont déjà issus du réemploi ; il ne s'agit donc pas de constructions réalisées avec des matériaux neufs.

Q : Comment allez-vous anticiper le flux cycliste à travers le Trait-d'union ? L'une de mes préoccupations concerne le possible conflit entre cyclistes et piétons.

R : Nous estimons qu'une partie du flux cycliste passera par le chemin des Bouchers, et une autre par la place de Malley. Avec l'évolution du quartier, des aménagements seront probablement nécessaires pour réguler la vitesse des cyclistes et mieux délimiter les espaces entre les piétons et les vélos. Aujourd'hui, en phase de projet, il est difficile de quantifier précisément ce flux et de savoir s'il sera exponentiel par rapport à l'usage piéton. Nous suivrons de près cette évolution afin

d'apporter les adaptations nécessaires à l'avenir. Il pourrait être envisageable de créer un cheminement privilégié pour les cyclistes. Toutefois, à ce stade, le projet prévoit un espace partagé entre piétons et cyclistes.

Q : Pourquoi souhaite-t-on absolument mixer les cyclistes et les piétons, alors qu'on constate, dans d'autres lieux similaires, que certains cyclistes ne respectent pas les consignes et peuvent mettre en danger la sécurité des piétons ?

R : Il est vrai que l'on ne pourra jamais empêcher totalement certains cyclistes de rouler trop vite ou de ne pas respecter les règles de sécurité. Cela dit, le Trait-d'union est un espace relativement large et pas très long, ce qui devrait permettre à chacun de trouver sa place.

Encore une fois, des ajustements pourront être envisagés dans le futur, comme des marquages au sol, la délimitation de pistes cyclables ou des aménagements visant à ralentir la vitesse des cyclistes. Pour l'instant, il est difficile de se projeter précisément sans connaître l'usage réel de ce chemin.

Cependant, nous restons confiants, car des mesures comme la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Malley contribueront à apaiser la circulation et à encourager une cohabitation plus sereine entre les différents usagers.

Q : À la gare, existe-t-il une étude visant à créer une liaison depuis le quai 1, côté ouest, vers les autres quais ?

R : Oui, ce projet existe et sera intégré à une phase ultérieure du développement

Q : Quel est l'impact de ce projet sur l'avenue de Chablais, celle-ci étant déjà très engorgée ? Des mesures ont-elles été prises ?

R : La création de l'avenue de Malley, qui est une infrastructure indispensable, aura effectivement un impact sur l'avenue de Chablais. Nous devons composer avec cette réalité. Cela dit, un projet de requalification de l'avenue de Chablais est prévu, afin de la pacifier et de la rendre plus agréable pour tous les usagers.

Q : Comment se fera l'accès pour le service du feu dans ce quartier ?

R : Le service du feu disposera de plusieurs accès, à la fois depuis Renens et depuis Prilly. Ils pourront intervenir par le chemin des Bouchers, l'avenue de Malley, la place de la gare, ainsi que par des accès prévus entre les bâtiments.

Q : Concernant les lieux de convivialité, vous avez prévu d'installer des bancs, peut-être aussi des tables, des points d'eau, etc. Pourquoi les bancs sont-ils en béton ?

R : Ces aménagements ne se limitent pas uniquement au chemin des Bouchers. Dans le quartier, des "lieux" de convivialité ont été aménagés, avec notamment des bancs circulaires. Un système de mobilier libre est également prévu, dont font partie les bancs en béton, qui sont recouverts d'assises en bois. Ce concept a été développé par les architectes paysagistes du projet Malley-Gare.

Q : Est-ce un choix esthétique ? A-t-on réfléchi à l'impact environnemental ?

R : Non, pas à notre connaissance. Nous avons été consultés principalement sur l'aspect fonctionnel. Nous avons formulé des remarques pour que les bancs soient équipés d'assises en bois, de dossiers et d'accoudoirs également en bois. En ce qui concerne le béton utilisé, il s'agirait normalement de béton recyclé, mais cela reste à confirmer.

Q : Dans vos cahiers des charges, n'avez-vous pas la possibilité de challenger le choix des matériaux en fonction de leur impact environnemental ?

R : Pas en ce qui concerne les bancs, car ils représentent une part infime du projet global. En revanche, d'autres aspects ont bien été revus, notamment la végétalisation, qui a été renforcée par rapport au projet initial.

Q : Est-ce que la qualité du revêtement de sol, notamment sur la partie prévue pour recevoir l'enrobé, convient aux fauteuils roulants et aux poussettes ?

R : Le chemin des Bouchers est tout à fait adapté aux personnes à mobilité réduite. Toute la partie principale du cheminement, en enrobé, présente un dévers quasi nul et respecte les normes en matière d'accessibilité.

Q : La rampe ainsi que les escaliers sont-ils équipés de mains courantes ? Une main courante centrale est-elle prévue pour les escaliers ? Serait-il possible d'adapter les mains courantes à la hauteur des enfants et des adultes ?

R : Oui, l'installation de mains courantes est bien prévue, aussi bien sur les côtés qu'au centre des escaliers. Les rampes seront également équipées de mains courantes adaptées aux adultes. La gestion de la gare relève des CFF Infrastructures, ils ont un cahier des charges strict et des normes rigoureuses concernant l'aménagement des accès aux gares. Ces normes imposent la présence de garde-corps et de mains courantes sur les rampes.

En revanche, l'installation de mains courantes spécifiques pour les enfants ne fait pas partie de ces exigences normatives. Les CFF ne sont donc pas tenus de prévoir ce type d'aménagement, car il n'est obligatoire que dans des structures comme les crèches ou les écoles de la petite enfance.

Cela dit, la question sera transmise aux CFF pour évaluation.

Q : Concernant les casiers de recharge pour les vélos, s'agit-il d'un libre-service pris en charge par les collectivités ou les usagers doivent-ils payer quelque chose ?

R : Les casiers sont attribués individuellement à chaque utilisateur. Chaque utilisateur dispose de sa propre prise et devra payer sa consommation électrique.

Ensuite, les Commissions se sont séparées pour siéger chacune de leur côté.

Madame Tinetta Maystre a souligné que la présentation était complète. Le sujet est assez complexe : il s'agit de comprendre comment le projet est financé, comment les responsabilités sont réparties, et comment les éléments sont partagés avec les propriétaires. Prilly et Renens se répartissent les charges sans distinction, à parts égales. En effet, la constructibilité a été équitablement répartie entre les deux communes, ce qui témoigne d'une excellente collaboration entre elles.

Elle rappelle également que La Fabrique de Malley a reçu de nombreuses compétences décisionnelles de la part des deux municipalités pour porter le projet conjointement. Elle précise aussi que ce sont les CFF qui assurent la maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble du quartier est innovant, que ce soit dans la manière de collaborer entre les communes et les propriétaires, ou dans les solutions techniques. Par exemple, un prototype de façade de 4 mètres de haut a été réalisé : c'est sur cette base que sont testés les matériaux, que la couleur est validée, et que les municipalités donnent ensuite leur accord pour la suite du projet. Une fois le prototype évalué, il est généralement jeté, mais pour ce projet, une demande a été faite pour réutiliser ou valoriser ce type d'installation dans la mesure du possible.

Elle conclut en précisant que le crédit demandé via ce préavis est relativement modeste comparé à l'ampleur globale du projet.

Ensuite, la Municipalité de Renens a répondu aux questions suivantes :

Q : Combien de logements sont prévus côté Renens, Y aura-t-il des logements à prix modéré ?

R : Cette information est disponible sur le site de la Fabrique de Malley. Oui, des logements à loyer abordable sont prévus. Le projet comprend 170 logements du côté de Renens, dont environ 40 logements d'utilité publique (LUP) et une trentaine en propriété par étage (PPE). Du côté de Prilly, 420 logements sont prévus.

Il est à noter que tous les logements en PPE se trouvent côté Renens, car la commune avait spécifiquement exprimé le souhait d'en proposer,

Délibération de la Commission

Ensuite, les membres de la Municipalité et de l'administration sont sortis afin de permettre à la Commission de délibérer. Suite à une discussion supplémentaire un vœu a été proposé par les membres de la Commission, et ensuite, nous avons donc rendu notre décision.

Vœu :

La Commission émet le vœu suivant :

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la cohabitation entre les cyclistes (y compris les usagers de trottinettes) et les piétons. Il est

important de suivre de près l'évolution des usages afin de pouvoir adapter les aménagements si nécessaire, dans un souci de sécurité et de confort pour toutes et tous.

Détermination de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission a **accepté** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je prie M. Allauca de nous lire les conclusions du rapport

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 84-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1.- **d'allouer** à la Municipalité un crédit brut de CHF 565'500.- TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 141'500.-, soit un montant net à charge de la Ville de Renens de CHF 424'000.- TTC destiné à la construction du chemin des Bouchers, de la sortie sud de la Halte Prilly-Malley et de l'aménagement de la Vélostation de Malley-Gare. Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes du patrimoine administratif suivants :

- N° 3820.1096.5010 – Construction chemin des Bouchers pour CHF 293'900.- brut TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 44'600.-, soit CHF 249'300.- net TTC.
- N° 3820.3085.5060 – Aménagement Vélostation pour CHF 150'000.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 96'900.-, soit CHF 53'100.- net TTC.
- N° 3820.3086.5060 – Construction sortie sud de la halte Prilly-Malley pour CHF 121'600.- brut TTC.

2.- **d'allouer** à la Municipalité un crédit brut de CHF 271'000.- TTC avant déduction de la participation de la Ville de Prilly de CHF 135'500.- soit un montant net à charge de la Ville de Renens de CHF 135'500.- destiné aux aménagements d'urbanisme transitoires dans le périmètre du futur quartier de Malley-Gazomètre.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement N° 3820.3087.5060 – Aménagements d'urbanisme transitoire.

3. **de prendre acte** que soient portés aux budgets 2026 à 2031 les charges supplémentaires de fonctionnement inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.1.4 des incidences financières.

- **M. le Président**

Merci, je mets au vote les conclusions du préavis.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST À LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES
--

- **M. le Président**

Je remercie M. Allauca et sa Commission et je passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de Commission – Préavis N° 85-2025 – Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1er janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission des finances, à nous lire les délibérations de son rapport.

Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Préambule

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à deux reprises, les 5 et 21 mai 2025, pour l'examen du préavis, une délibération finale et un vote.

Tableau de présence des Commissaires

Membre	05.05	21.05
Eugène Roscigno (PS)	✓	Excusé
Pascal Golay (PLR)	✓	✓
Vincent Keller (Fourmi Rouge)	✓	✓
Marie-Claude Kohler (Vert.e.s)	✓	✓
François Delaquis (PS)	Excusé	✓
Carole Castillo (Fourmi Rouge)	✓	✓
Melinda Zufferey Merminod (Vert.e.s)	✓	✓
Pascal Waeber (PLR)	✓	Excusé
Stéphane Montabert, Président-rapporteur (UDC)	✓	✓

Présentation du préavis

Le Fonds communal pour le développement durable a été créé en 2008. Il est alimenté par la consommation d'électricité. Il soutient la réalisation d'actions soutenant la durabilité, la mobilité douce, le développement d'énergie renouvelable... Les acteurs du territoire vont dans le sens du Plan Climat, par choix et non par obligation.

Le but de ce préavis est de renforcer les subventions et de soutenir la robustesse du fonds, mise à mal notamment à la suite de l'appel au photovoltaïque, consécutif à la crise énergétique qui a suivi la guerre en Ukraine. Il s'agit aussi de permettre au fonds de s'adapter rapidement à un cadre qui évolue lui aussi rapidement, pour que les subventions restent attractives et touchent un large public.

Actuellement, la taxe a un plafond de 0,3 ct/kWh, c'est-à-dire que la Municipalité ne peut faire varier le montant qu'entre zéro et ce montant. La Municipalité souhaite faire passer ce plafond de 0,3 à 3 ct/kWh, pour lui donner davantage de flexibilité, ce qui implique l'approbation du Conseil Communal. Parallèlement à cette demande, elle pense augmenter la taxe actuelle de 0,3 à 0,6 ct/kWh au 1^{er} janvier 2026.

De plus, la Municipalité veut faire approuver par ce projet la réponse municipale au postulat. Dans un second temps, la taxe passerait de 0,6 à 1,6 ct/kWh pour le soutien aux transports publics, et d'autres subventions qui feraient du sens. Le Canton est en train de travailler sur sa propre subventions pour les transports publics. On parle de 50% du prix d'un abonnement Mobilis actuel pour les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de 65 ans et plus ; mais rien d'officiel n'existe encore.

Questions des commissaires

Questions sur le préavis

Est-ce que la Municipalité peut changer unilatéralement le taux de la taxe sans passer par le Conseil Communal ?

- Tout à fait. Si le Conseil Communal vote les 3 ct/kWh au maximum, la Municipalité peut faire ce qu'elle veut dans le cadre de ses directives et de ce maximum, sans approbation de la part du Conseil Communal. Ceci est décrit au paragraphe 3.1 du préavis.

Dans l'usage, on fait varier la taxe en fin de mois d'août, pour correspondre aux pratiques des fournisseurs d'électricité puisque c'est là qu'ils informent leurs clients de variation des tarifs. Renens a bien entendu la possibilité d'agir à d'autres moments ; mais si on veut faire varier la taxe en cours d'année, une communication spécifique aux consommateurs est nécessaire.

Donc, si je résume, on vote sur le plafond mais la taxe réelle peut changer via les directives ?

- Exact. Les directives relèvent de la Municipalité.

Ne peut-on pas vivre avec un taux maximum moins élevé ?

- La Municipalité aimerait se donner une marge de manœuvre pour ne pas avoir à repasser devant le Conseil Communal à chaque modification du plafond. Bien sûr, on peut informer le Conseil Communal à chaque modification du plafond – dans l'intervalle dans lequel il peut évoluer, bien évidemment. Mais le préavis a été travaillé pour que ses effets bénéficient à la population.

Les gens qui produisent eux-mêmes leur énergie, via des installations solaires, ne sont pas concernés ?

- En effet, l'autoproduction n'est pas concernée par cette taxe. La taxe s'applique uniquement à l'électricité soutirée du réseau.

Pour les gens qui font un CECB, il n'y a plus de disponibilité pour les fonds ?

- C'est suspendu. Il faut faire la demande et les travaux en 2026. La subvention n'est pas rétroactive. Après la crise énergétique, on a réussi à reconstituer un peu le fonds. Maintenant pour le Photovoltaïque on arrive depuis quelques semaines à débloquent des subventions pour environ 60 projets par an. Cela ne correspond pas à la demande mais c'est mieux que rien.

Ceux qui ont effectué des travaux avant la réouverture des subventions n'ont rien eu ?

- Non, car on attendait une réouverture du versement de subventions par la Municipalité, donc il n'y avait pas de pose de dossier possible. Il y a eu un côté "pas de chance" pour les propriétaires, mais l'administration communale était tributaire des décisions de la Municipalité.

On parle d'accepter 60 dossiers par an, mais il y en a eu combien ?

- Une dizaine entre la réouverture des subventions et le 20 mai. Le 61^e dossier n'aura pas forcément « rien du tout », tout dépend de la santé du fonds à ce moment. Aujourd'hui on subventionne autant qu'on reçoit, on ne « thésaurise » pas l'argent du fonds.

On augmenterait la taxe pour avoir plus d'argent disponible dans le fonds ?

- Le montant actuel du fonds est un plafond financier qu'on ne peut pas changer tant que le préavis n'a pas été approuvé. Mais on pourra recalculer les montants disponibles après l'augmentation du plafond...

Est-ce que ce ne sont pas « un peu toujours les mêmes » qui profitent du fonds ? Les mêmes promoteurs, les mêmes propriétaires ?

- Nous n'avons rien remarqué d'abusif. Il y a des limites dans les conditions d'octroi.

A-t-on fait une analyse du potentiel photovoltaïque sur la commune ? À un moment toutes les toitures seront couvertes...

- On connaît le cadastre solaire réalisé par la Confédération, on a notre idée aussi, mais tout dépend du tarif de reprise du courant excédentaire, donc il est difficile de répondre à une telle question. Combien de demandes de subventions aura-t-on à l'avenir, et sur quel horizon ? Comme administration publique porteuse du Plan Climat, la réponse est qu'on doit soutenir les énergies renouvelables. Et on doit le faire même si, ironiquement, l'augmentation de la production d'électricité par le solaire a pour effet de faire diminuer le montant de la taxe !

La mise en place de ces changements pose-t-il problème avec la nouvelle norme comptable MCH2 ?

- Non. Avec le MCH2, les fonds ne sont pas interdits, ils doivent juste être affectés.

On a parlé de subventions pour des formations à destination des concierges... Y a-t-il eu une évaluation de la mise en application de ces formations, après les cours ?

- Les subventions reposaient sur des organismes connus. Du moment que ces gens recourent à ces organismes, c'est un gage de qualité. Nous n'avons pas demandé un compte-rendu des activités mises en œuvre à la suite de la formation.

Le centime d'augmentation du kWh pour le subventionnement des abonnements pour les transports en commun, cela ne correspond pas exactement au postulat... Est-ce qu'on arrivera à une gratuité complète ou on aura toujours une subvention ?

- Ceci est expliqué p. 16 du préavis. La subvention réduit le prix de l'abonnement. On a demandé la gratuité, mais elle serait tellement chère... Nous avons fait le calcul que 50% de la population éligible à cette subvention la réclamera réellement, en ligne avec d'autres mécanismes de ce type. Si des jeunes de moins de vingt-cinq ans font tout en trottinette électrique, par exemple, ils ne la demanderont probablement pas. On ajustera le tir d'année en année, en régulant selon les demandes.

Quels seront les critères appliqués aux personnes à la retraite ?

- La subvention s'adresse aux aînés de 65 ans et plus, domiciliés à Renens. Ils devront venir avec leur abonnement payé pour se le voir en partie remboursé. Le reste à payer est suffisamment élevé pour que l'abonnement ne soit pas pris par facilité.

Même avec la subvention du Canton, on n'arrivera jamais à une subvention à 100% pour tout le monde. Mais si le Canton et Renens cumulent leurs subventions, selon notre dernier modèle, on pourrait arriver à une subvention de 100% pour la catégorie des jeunes de 16 à 24 au bénéfice de l'AVS / AI.

Il est indiqué que les gens habitent Renens pour bénéficier d'une aide. Comment ça se passe pour les enfants ? Par exemple ceux en garde partagée ?

- Le critère c'est le Service de la Population.

Qu'est-ce qui se passera si le succès de certaines subventions nous dépasse ?

- Le fonds se retrouverait en difficulté, mais nous sommes assez confiant pour que ça n'arrive pas. Bloquer les subventions est toujours très mal vu. On ne verra qu'après-coup les subventions les plus populaires. Certaines subventions (comme les paniers de légumes) sont réservées aux ménages avec les plus petits budgets, comme les bénéficiaires de la carte culture.

Est-ce que les propriétaires de bâtiments collectifs (institutionnels) où le propriétaire n'habite pas, font partie du public cible des subventions ?

- Nous n'avons pas de subventions spécifiques pour ce public-cible, mais d'habitude notre subvention communale n'est pas intéressante en termes de montant pour les très gros

propriétaires. Les promoteurs immobiliers ne font souvent même pas la demande pour un montant de 1600.- CHF par adresse pour des dizaines de logements d'un même immeuble... Mais pour ces gens on agit d'une autre façon: on agit via l'éco-logement, sur le quotidien pour réduire la consommation des locataires ; ou via un audit énergétique, et le projet Ouest Rénove où tous les bâtiments de 500 m² et plus ont été démarchés pour leur expliquer comment monter un projet de rénovation.

Dans le cadre d'une PPE, est-ce qu'une stimulation a été faite? Si les PPE ne font pas le « bon choix », est-ce que vous pouvez proposer une orientation vers les stratégies énergétiques les plus intéressantes (photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.) ?

- On conseille en général de faire un CECB, voire un CECB+, pour savoir ce qui est le plus efficace et le plus rentable. Les propriétaires savent ainsi quelles sont les priorités selon les caractéristiques énergétiques de leur bien.

Il y a un vaste inventaire de subventions pour les vélos électriques, les remplacements de batteries de vélo, les casques, et même les vélos-cargos... Mais les trottinettes électriques sont absentes. Est-ce un oubli ?

- C'est un choix délibéré. La Municipalité essaye de « tempérer » certains comportements en les finançant pas. Nous avons donc fait le choix de ne pas subventionner la trottinette électrique, à cause des mauvais comportements qu'ont parfois ceux qui les utilisent.

Le postulat réclamait la gratuité pour les transports en commun et là on en est loin, et on passe par une taxe qui frappe toute la population de Renens.

- Oui. C'est un choix politique de passer par la taxe, plutôt que d'augmenter les impôts des montants importants qui seraient en jeu pour la gratuité.

Questions sur le règlement

Article 2 alinéa 2, on parle des points de comptage. Quels sont les points de comptage pour les CFF et les autres entités publiques présentes sur la commune ? Ou la Vaudoise Arena ?

- La taxe s'applique à toute électricité qui alimente le point de comptage situé sur le territoire de Renens. Le comptage est fait par le SIE local. Dans le cas des CFF et d'autres, le consommateur reçoit deux factures, une pour l'électricité sur le marché libre, et une autre des SIE pour l'acheminement et la taxe.

L'électricité à 15'000 volts pour l'alimentation des locomotives n'est pas comptabilisée. Mais pour le siège des CFF ou les gros bâtiments dont ils sont propriétaires, ils devraient être taxés. Les gare aussi sont principalement reliées au courant de ville. Principalement, car en réalité elles disposent aussi d'un système de secours basés sur le courant des voies, en cas de panne du réseau principal, mais c'est un cas particulier.

Et la Vaudoise Arena paye la taxe comme les autres.

Article 5 alinéa 4, quand on voit l'exercice accompli en 2024, on sait qu'on sera toujours dans le budget, puisque si on voit que le risque de dépassement de budget survient on garde la possibilité de couper les subventions... Et ce détail n'est pas précisé dans le règlement. Quelqu'un pourrait faire un recours contre cette décision de suspendre des subventions ?

- Le panel des subventions est régi à travers les directives municipales. Mais l'Article 8 alinéa 5 explique noir sur blanc qu'il n'y a aucun « Droit » à une subvention.

Article 9 alinéa 1, on voit qu'il n'y a pas de prescription sur la date des factures...

- On fait des relances si nécessaire. Selon l'Article 10 alinéa 2, le droit est prescrit au bout de trois ans.

Oui, mais ce n'est pas la même chose que présenter les factures. À mon avis il manque le lien entre la présentation des factures et ce terme très général de « connaissance des motifs du remboursement ». Et la « connaissance du droit » ne concerne justement pas les factures. À un moment, on parle de factures, des trucs administratifs, mais dans la révocation, c'est à la connaissance de la Municipalité, donc ce n'est pas la même dimension.

- Le fonds existe depuis 2009, et le risque ne s'est pas réalisé. La directive est aussi citée dans le règlement. Le bénéficiaire ne peut donc pas ignorer l'existence de la directive et refuser de s'y soumettre.

Amendements, vœux, délibération et Vote

Le Préavis donne lieu à une discussion nourrie sur ses nombreux aspects. Approuver ce préavis revient à donner une grande marge de manœuvre à la Municipalité puisque celle-ci peut alors augmenter la taxe jusqu'à 3 ct/kWh, soit une multiplication par dix du prélèvement actuel.

La Commission regrette le manque de lisibilité dans l'avenir de la taxe. On prépare un projet de subvention t-l sans savoir ce que le Canton va décider, on passe d'ores et déjà la taxe de 0,3 à 1,6 ct/kWh, soit une multiplication par cinq. La plus grande partie de cette augmentation, soit 1 ct/kWh, est dans le flou. Quant à l'utilisation possible du fonds (Annexe 2), les aides financières à l'isolation sont bien, mais beaucoup d'autres sont discutables. La Commission reconnaît toutefois que sa compétence se limite au plafond de la taxe.

Étonnée de l'exclusion des trottinettes électriques, la Commission fait le **Vœu** que cette catégorie de véhicules de mobilité douce ne soit pas exclue.

La Commission trouve que la marge de manœuvre accordée à la Municipalité est trop grande. Un **Amendement** est donc déposé, modifiant le point 1 des Conclusions ainsi :

« ...d'accepter un montant maximum de 2 ct/kWh pour le montant de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité. ».

Au vote, l'Amendement est approuvé à l'unanimité.

La Commission trouve également que ce Préavis est une façon détournée de se débarrasser d'un postulat sur la gratuité des transports publics pour les enfants et jeunes en formation, et ne répond pas à la demande de façon adéquate. Un **Amendement** est donc déposé, supprimant le point 4 des Conclusions.

Là, je fais un écart puisqu'en fait le compte-rendu comporte une erreur que je corrige à l'oral et qui sera corrigé dans le PV :

Au vote, l'Amendement est approuvé par 6 oui et une abstention et non à l'unanimité

En conclusion, et malgré les amendements, la Commission n'est pas sereine face au projet. L'abandon des prérogatives du Conseil Communal dans le règlement de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique, les faiblesses dudit règlement, l'absence de coordination entre les subventions de transport public cantonales et communales, la méthode d'une taxe sur l'électricité pour financer des subventions sur les abonnements TL et le poids de la taxe sur les ménages inquiètent une majorité des commissaires.

Au vote, les conclusions amendées du préavis 85-2025 sont refusées par 4 Non, 2 Oui et une abstention.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, j'ouvre la discussion sur ce rapport .

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je vais reparler un peu de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) aussi et je vais vous proposer des économies aussi. Concernant ce préavis, Le groupe PLR-PVL suit la Commission dans la nécessité de l'amender et le soutiendra sous réserve que les deux amendements suivants soient acceptés par le conseil, à savoir :

- Le retrait du point 4 des conclusions ;
- Une limite fixée à 0,6 cts / kWh, en lieu et place des 3 cts proposés par la municipalité et des 2 cts proposés par la Commission.

Nos motivations sont les suivantes :

Concernant le point 4 des conclusions, le préavis parle d'inégalité de traitement. En effet, les élèves, ayant plus de 2.5 km, à vol d'oiseau, de trajet pour aller à l'école ont le droit, selon la LEO – Loi sur l'Enseignement Obligatoire –, à la gratuité des transports, les autres élèves en étant exclus. Ce point se rapporte à la LEO et donc uniquement aux élèves de l'école obligatoire. Or, les élèves du secondaire I, soit les élèves ayant le plus grand trajet sur notre commune pour se rendre à l'école, se trouvent forcément à moins de 2 km, à vol d'oiseau toujours, du collège du Léman. Soit en dessous de la limite fixée par la loi. Il n'y a donc pas d'inégalité de traitement sur

ce point, concernant la commune de Renens, puisqu'aucun élève de la commune n'a le droit, selon la LEO, à la gratuité des transports

Le préavis parle également des seniors et des jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) qui peuvent connaître des situations financières fragiles. Le groupe PLR-PVL considère d'une part que de subventionner de manière indiscriminée une population donnée est un mauvais calcul. Un nombre non négligeable de jeunes et d'ainés n'ont aucun problème financier et les montants qui seront dédiés à cette population, qui n'en a pas besoin, péjore la capacité de la commune à répondre à d'autres besoins. Les finances de notre commune étant rappelées souvent comme étant déjà faibles et fortement sous perfusion au travers de la péréquation financière, ceci nous semble peu avisé. D'autre part, le préavis cible sur ce point les jeunes et les personnes âgées financièrement en difficulté. Je vous laisse relire le règlement du FDD (Fond Communal Durable), qui ne fait pas mention de ce type de critère (point 5 dudit règlement) dans son champ d'application, donc pas de critère financier pour attribuer des montants. Sur ce point, le groupe PLR-PVL considère qu'il est malvenu de mélanger les genres. D'ailleurs le fond indique clairement au point 2 de son règlement être destiné à, je cite : « financer des actions en faveurs du développement durable » ce qui ne nous semble pas être le cas au vu des points que je viens d'évoquer.

Le groupe PLR-PVL soutiendra pour ces motifs le retrait du point 4 de ce préavis.

Concernant la proposition du groupe PLR-PVL de ramener la demande de 3 ct, respectivement 2 ct à 0.6 ct par kWh, cette proposition est directement motivée par ce qui vient d'être évoqué et qui génère pour notre groupe un défaut de confiance. Demander une multiplication par 10 d'une taxe, concept déjà peu porté par l'ADN politique du groupe PLR-PVL, en démontrant, dans le même texte, une grande appétence des rédacteurs au mélange de genre nous semble particulièrement dangereux ; nous, conseiller communaux nous devons de conserver la maîtrise du choix des orientations politiques de la commune et conserver le droit de refuser des mesures qui nous paraîtraient injustes, inadéquates ou disproportionnées. Néanmoins, le groupe PLR-PVL est conscient des enjeux climatiques et souhaite soutenir de manière claire et forte toute initiative liée au plan climat, dès lors que ces mesures sont démontrées efficaces et efficientes. Dans son préavis, la municipalité a indiqué qu'en doublant et non décuplant le montant de la taxe, les subventions décrites dans le FDD seraient couvertes pour le futur proche, c'est pourquoi le groupe PLR-PVL souhaite amender le texte en remplaçant le montant de 3ct / kWh, respectivement 2 ct/kWh par un montant de 0.6 ct/kWh.

En conclusion, modifié de ces deux amendements, retrait du point 4 et passage à 0.6 cts/kWh, le groupe PLR-PVL soutiendra ce préavis.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer encore sur ce point ? On va commencer par le Conseil, Mme Kohler et on passera à la Municipalité ensuite.

Amendement modifiant le point 1 des Conclusions ainsi :

*« ...d'accepter un montant maximum de **0.6 ct/kWh** pour le montant de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité. »*

Retrait du point 4

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Le groupe des Verts n'adhère pas au refus de ce préavis par la Cofin. Recaler ce projet c'est un peu comme si l'on voulait jeter le bébé avec l'eau du bain.

D'accord, le rapport mentionne plusieurs critiques : l perte de prérogatives du conseil communal, le règlement qui serait non satisfaisant, le manque de coordination avec le Canton, le poids de la taxe sur les ménages et la contestation du principe même de la taxe pour certains.

Toutefois, le groupe des Verts pense à ces familles qui vont devoir payer plein pot les abonnements de leurs jeunes à cause de cette décision. Nous pensons aussi au couple de retraité, par exemple, qui devra renoncer à faire un bilan énergétique de sa maison car le fond dédié est

épuisé. Qu'est-ce qu'on va leur dire, à ces gens ? « On ne peut pas vous aider, car le projet et son règlement sont trop flous ; on ne peut rien faire maintenant, car on attend la décision du Canton ou encore l'augmentation des impôts » ?

Plutôt que d'attendre la levée des incertitudes, plutôt que d'attendre un « projet parfait », nous pensons que cela vaut la peine d'aller de l'avant, mais avec un cadre bien défini. On ne sait pas si, ni quand, le Canton subventionnera les transports, on ne sait pas, dans le vaste panel des aides à la durabilité, lesquelles seront les plus sollicitées et ce qu'il en coûtera. Lesquelles seront, peut-être superflues ou alors vraiment centrales. A ce stade, on n'a que des estimations...et c'est normal !

La population attend de l'aide, de l'aide annoncée et conforme au plan climat qui a été accepté par notre Conseil. Les habitants de Renens comptent également sur un allègement du coût des transports publics. Avec ce préavis, la Municipalité a travaillé sur un véritable concept de fond pour développer un mécanisme de financement pérenne :

- 1) Pour subventionner les actions du plan climat
- 2) Pour subventionner massivement des transports publics.

La Municipalité a procédé à un calcul complet du coût qu'impliquent les différents niveaux de subventions. Elle propose une solution qui est une première étape dans la réponse au postulat de Mmes Zahnd et Schneider et cela, dans la mesure des possibilités financières de la commune. Par sa réponse, la Municipalité vise l'ensemble de la population de Renens qui sera certes concernée par l'augmentation de la taxe mais qui pourra bénéficier de prestations adaptées à ses besoins.

Pour le groupe des Verts, ce projet doit être mis en œuvre maintenant. Compte tenu de sa complexité et des différents niveaux d'incertitude, ce projet doit, par contre vraiment, bénéficier d'un suivi régulier. Par souci de cohérence, ce suivi pourrait être confié, par exemple, à la Commission du plan climat. Avec du recul et des données chiffrées, on cessera de se perdre en conjectures, on y verra plus clair et on pourra procéder aux ajustements nécessaires.

En acceptant ce préavis associé à un suivi et une évaluation, notre conseil évitera de jeter le bébé avec l'eau du bain.

En conclusion, le groupe des Verts va accepter l'amendement à 2 cts et va accepter le préavis.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Notre groupe va rejeter ce préavis. Pourquoi ? parce qu'il y a les taxes et on dit que l'on doit penser à ces familles, à ces personnes âgées, à ces étudiants, et oui et justement, c'est pour ça que l'on va rejeter ce préavis parce qu'on va prendre à toute la population de Renens pour donner cet argent à quelques-uns, c'est-à-dire que la taxe, les personnes âgées, les étudiants et toutes les familles qui habitent à Renens vont la payer aussi, toutes les personnes devront payer cette taxe supplémentaire de 3ct sur l'électricité. Dans une période déjà où l'électricité depuis 5 ans, et sûrement que vous le constatez dans vos maisons, a augmenté énormément et demander encore ou proposer une taxe supplémentaire dans la facture d'électricité, je pense que ce n'est pas une bonne idée. Pour trouver de l'argent je pense qu'à la Municipalité il y a des personnes extrêmement intelligentes qu'on a élues et peuvent commencer à travailler à nouveau pour essayer de trouver une autre solution pour financer ce fond, parce qu'on va aussi faire bénéficier les propriétaires de maisons, on va faire bénéficier ceux qui achètent des vélos électriques, mais il n'y a pas toute la population de Renens qui va bénéficier avec ça. Donc, nous, on est contre les taxes et on va s'opposer à ce préavis et j'espère que le Conseil communal suivra aussi notre proposition.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

J'aimerais à mon tour aussi intervenir ce soir. En effet, c'est un préavis qui n'est pas tout simple, qui est assez technique, même et qui a été pris en charge par la Cofin, je ne me prononce pas sur le fait que ce soit une bonne chose ou pas, simplement on a privé un certain nombre d'entre vous des informations que la Cofin a reçues en séance de Commission, surtout lors de la deuxième séance où on leur a présenté tous les chiffres sous la forme d'un Powerpoint assez nourri. Donc, j'aimerais quand même vous rappeler un certain nombre de choses, vous redonner certains chiffres et vous donner des chiffres que vous n'avez pas reçus, pour que, ce soir, vous puissiez débattre et, peut-être, voter en connaissance de cause. Comme M. Montabert l'a rappelé, ce fond du développement durable existe depuis 2008 et il est alimenté par une taxe sur la consommation d'électricité. Le cadre légal qui régit la perception de cette taxes et une loi cantonale qui offre la possibilité aux commune de percevoir une indemnité pour l'usage du sol et différentes taxes, communales affectées. La taxe dont il est question ce soir, la taxe sur la consommation d'électricité, est une taxe affectée. Qu'est ce que cela veut dire ? cela veut dire qu'elle doit servir au soutien de énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'au développement durable, mais pas à d'autres politiques. Le fonctionnement de ce fond nécessite un règlement qui doit être approuvé par le Canton et adopté par le Conseil communal, c'est dans ce règlement que l'on fixe le plafond, non pas le montant de la taxe, mais le plafond maximal que cette taxe pourra atteindre un jour ou pas. Si on veut modifier ce plafond, on doit modifier le règlement et à ce moment-là on est reparti pour toute la procédure, on doit le faire accepter par le Canton et par vous, le Conseil communal. Ce soir, on en est au deuxième stade, c'est-à-dire que le Canton a déjà préavisé notre règlement, il l'a préavisé positivement, c'est pour cela que l'on peut venir devant vous ce soir et vous le proposer. Si le Conseil ce soir accepte ce règlement, il repartira au Canton pour l'approbation finale et on pourra ensuite l'appliquer. En ce qui concerne la directive d'application, celle-ci est de compétence municipale, elle l'a toujours été, elle régit en fait le panel des subventions et le montant de la taxe, pas le plafond, rappelez-vous, le plafond c'est dans le règlement, le montant c'est la directive d'application, de compétence municipale. Donc, quand on veut varier le montant de la taxe, cela ne nécessite pas le passage au Conseil communal pour chaque modification de cette taxe ou du panel de subventions, mais ça, c'est déjà le cas depuis 2008, depuis que ce fond existe. Donc, le Conseil communal, ce soir, ne perd aucune prérogative. Rappelez-vous, en fait, quand on a fixé le plafond à 0.3 ct, on est venus devant vous pour vous demander si vous étiez d'accord avec ce plafond, ça c'était le règlement, vous avez donné votre accord et nous, par la suite, on a pu bouger entre 0 ct et 0.3 ct. Là, on est exactement dans le même cas, c'est vous qui fixez le plafond et c'est nous qui bougeons ensuite dans la marge qu'on nous laisse. La taxe actuelle, aujourd'hui, est de 0.3/KwH, le plafond actuel est de 0.3ct/KwH. Vous avez suivi, sans doute, le fait qu'avec l'explosion du prix de l'énergie dans la période Covid et celle qui a suivi on a reçu énormément de demandes de subventions, le fond a été complètement dépassé et asséché et on a dû suspendre certains nombres de subventions. D'ailleurs, un certain nombre d'entre elles sont encore suspendues. Donc, on voit bien que ce fond ne peut pas continuer à fonctionner avec 0.3 ct à disposition. Le souhait de la Municipalité est donc de pérenniser ce fond, lui donner de l'air pour qu'il puisse fonctionner et ne pas constamment suspendre des subventions et les réactiver, ce qui déchaîne un certain nombre de mécontentements dans la population et je les comprends. Si j'en viens aux subventions, en fait, elles touchent plusieurs domaines : le bâtiment et l'énergie, là on est bien d'accord, cela touche les propriétaires, parce que les locataires n'ont pas beaucoup de pouvoirs d'action sur l'appartement qu'ils habitent, honnêtement. Ensuite, elle touche la mobilité, ça, cela touche tout le monde, les subventions pour les vélos, effectivement on en a parlé, mais il y a aussi les subventions pour utiliser des Mobility et d'autres choses. La consommation est aussi touchée par ces subventions, et là, on touche aussi tout le monde, il n'y a pas besoin d'être propriétaire d'une maison pour en bénéficier. Et enfin, la biodiversité, là, effectivement, je vous le concède, cela touche aussi les propriétaires, puisque ce sont des subventions qui touchent les plantations d'arbres, les haies et ainsi de suite. A l'occasion de la révision du règlement du fond et du montant du plafond de la taxe, nous avons vu une possibilité de répondre au postulat Zahnd/Schneider, je l'abrège comme ça parce que le titre est un peu long, puisque la taxe affectée doit aussi servir au soutien de l'utilisation des

transports publics et de la mobilité douce, donc cela nous a paru assez logique de passer par le biais de la taxe et surtout, pour nous, c'était l'occasion d'ajouter une subvention mobilité qui touche tout le monde, justement pas les propriétaires seulement, mais aussi les locataires, tout le monde peut la demander. Pour venir avec une proposition de modèle qui soit applicable à Renens, nous avons consulté le modèle lausannois qui est déjà en vigueur. Nous sommes partis sur un scénario de subvention partielle d'un abonnement Mobilis deux zones, par exemple, demandé par 50% des ayant droit à Renens, ça c'est le modèle que nous vous proposons dans le préavis. Mais nous avons aussi calculé le coût de la proposition telle que formulée par le postulat Zahnd/Schneider et je vais vous donner les chiffres qui correspondent à cette demande, donc qu'est-ce que cela nous aurait coûté si on avait accepté ce postulat tel quel. Donc, ce qui nous est proposé c'est la gratuité pour les 7-15 ans, les 16-24 ans, les 65 ans et plus et les bénéficiaires de PC, AVS, AI. Le coût de la subvention seule serait de CHF 5'371'200.00 par année. Si je traduis ce montant en taxe, on parlerait d'une taxe de 7 ct/KwH, on n'est pas tout à fait dans les chiffres annoncés par notre option. Au total, si j'y ajoute les frais d'administration et le coût du nouveau panel de subventions, on aurait, en répondant toujours à ce postulat, un montant de CHF 6'031'200.00 à sortir chaque année, soit, traduit en taxe : 7.9 ct/KwH. Et si je traduis ces 7.9 ct sous la forme d'une taxe annuelle pour une famille qui habite un quatre pièces, donc vous voyez la petite famille d'un ou deux enfants qui a la chance d'habiter un quatre pièces, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, la taxe lui reviendrait à CHF 200.00 par an, pas sûre que la famille en question apprécie... et si je traduis ce montant-là en point d'impôt, puisqu'il était question de passer plutôt par l'impôt que par la taxe, ce sont entre 11 et 12 points d'impôt que nous devrions ajouter aux points d'impôt actuels. Voilà, je vous laisse mûrir ces chiffres.

Maintenant, la proposition qui vous est faite par notre préavis, sur la base de 50% de notre population qui demanderait cette subvention, donc elle touche les 6-15 ans pour la carte junior CFF ou la carte enfant accompagné, nous donnerions CHF 20.00 sur un total de CHF 30.00. Pour les 16-24 ans ils auraient droit à CHF 150.00 pour leur titre de transport. Pour les bénéficiaires des PC, AVS, AI ils auraient droit à CHF 150.00 plus CHF 100.00 égalent CHF 250.00. Et pour les personnes de 65 ans et plus elles auraient droit à CHF 150.00. Le total de notre proposition nous mènerait à un coût de CHF 594'005.00 par année, si j'y ajoute les frais administratifs plus la communication on arriverait à un total de CHF 656'160.00 ce qui traduit sous forme de taxe représenterait 0.97 ct/KwH, ce que l'on arrondit à 1 ct dans le préavis. Si je reprends le même ménage avec deux enfants qui habite un quatre pièces, la taxe leur coûterait CHF 45.00 par an, on est loin du montant cité avant. Et dernier chiffre, après je vous laisserai mûrir tout ça, si 100% des ayant droit demandait cette subvention, qu'est-ce qu'il se passerait ? cela nous coûterait CHF 1'298'010.00, ce qui représenterait une taxe de 1.93 ct/KwH, si j'y ajoute tout ce que j'ai ajouté dans les autres, les 0.6 ct que l'on demande pour les autres subventions, les frais administratifs, on arriverait à une taxe de 2.53 ct/KwH et c'est en partant de ce 2.53 ct/KwH que l'on a mis le plafond à 3 ct parce qu'en fait on part du principe que pas plus de 50% de la population va demander, en tous cas au départ, cette subvention. Mais si tout d'un coup il y avait plus que 50%, il faut que l'on puisse leur répondre, il ne faut pas que l'on doive encore suspendre celle-ci, ce qui passerait plutôt mal. Donc, on s'est dit qu'au pire cela nous coûtera 2.53 ct/KwH, on met le plafond à 3 ct. Pour le ménage heureux qui habite le quatre pièce, cela représenterait CHF 50.00 par an de taxe. Voilà, je finirai en répondant à la question : mais pourquoi ne pas attendre le Canton ? Et bien parce que le Canton, cela fait un sacré moment qu'on l'attend, que cet objet passe et repasse en Commission, est recalé, remis sur la table et depuis la publication des comptes plutôt mauvais du Canton, je crains qu'il ne soit parti au fond d'un tiroir assez profond, malheureusement. Et pendant ce temps, nous continuons à attendre et notre population aussi attend qu'on l'aide enfin à payer ses titres de transport. C'est en pensant à cette population que nous avons voulu mettre cette subvention dans le préavis, cette réponse au postulat aussi, je le concède qui n'est peut-être pas aussi extraordinaire que celle qui était demandée, mais enfin c'est déjà un premier pas, comme l'a dit Mme Kohler, nous avons voulu répondre rapidement à notre population et ne plus la faire attendre, même si c'est avec un petit pas. Ce soir, vous devez vous positionner sur quatre points :

- La redéfinition du plafond de la taxe à 3ct/KwH

- La nouvelle version du règlement
- L'augmentation de la taxe de 0.3ct/KwH à 0.6ct/KwH dès 2026
- Notre réponse au postulat Zahnd/Schneider

Vous avez bien sûr le pouvoir de nuancer votre vote en amendant l'un ou l'autre de ces points. Mais je vous invite à réfléchir à tous ces chiffres que je viens d'articuler et de continuer à débattre s'il le faut. Merci

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais être brève, je crois que ma collègue a donné beaucoup de chiffres utiles aussi pour mettre à niveau les informations sur ce préavis très complexe. Je voulais simplement dire que notre travail de Municipalité consiste à trouver les meilleurs arrangements possibles pour répondre aux besoins de la population avec les sous que nous avons dans notre portemonnaie. Alors, certes, je peux rejoindre les personnes qui sont opposées aux taxes, c'est vrai les taxes frappent de manière égale les personnes étant dans des situations différentes et à ce titre nous ne les aimons pas, en tous cas je ne les aime pas, ça c'est dans l'idéal. Après, actuellement nous vivons dans une situation d'incertitude très importante sur les finances cantonales, je crois que vous le savez et nous vivons dans une situation d'incertitude sur les finances communales, peut-être pour des raisons différentes, mais voilà, vous le savez aussi. Et dans ce contexte, nous avons décidé de créer une subvention qui est aussi une redistribution sociale de ce fond de développement durable qui apporte aussi quelque chose à la population directement, même si elle n'est pas propriétaire. Je voulais juste donner quelques chiffres : à Renens 20% de la population a plus de 60 ans, 30% a moins de 25 ans et les bénéficiaires des prestations complémentaires représente environ 10% de la population. Pour nous, si ces personnes ne bénéficient pas de cette subvention, nous allons continuer de travailler en essayant de concilier les besoins de la population avec la volonté du Conseil, nous allons continuer nos travaux, quoi qu'il en soit, mais c'est quand même important pour nous d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que des personnes, à Renens, ont besoin de cet appui pour leurs frais de transport. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Ce n'est pas en tant que Président de Commission que vais intervenir ici, mais en tant que Conseiller communal. J'ai entendu la plaidoirie de Mme Zurcher sur ce préavis, j'ai relevé deux petites erreurs : à plusieurs reprises, Mme la Municipale a parlé de la moitié de la population de Renens, il s'agissait de la population « éligible » aux prestations qui sont mentionnées dans le préavis, parce qu'il ne s'agit évidemment pas de la moitié de la population de Renens. Même si à quelques reprises, vers la fin, elle a utilisé la formulation correcte. La deuxième, je précise que le point 2 : « d'approuver tel que proposé le règlement d'un texte communal spécifique sur l'énergie électrique » est un point plus lourd qu'il n'y paraît, puisque sur la page 1 de ce règlement il est mentionné en bas : « le Conseil communal délègue la compétence d'établir une directive d'application du règlement à la Municipalité », ce qui veut dire que le Conseil communal n'aura plus jamais le droit de se prononcer sur le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique. Donc, c'est une renonciation permanente à notre droit sur des règlements. Ensuite, je pense que malgré quelques sous-entendus la Cofin a travaillé en toute honnêteté, avec l'esprit de collégialité et d'efficacité qui la caractérise et que les amendements qui ont été déposés, discutés et soutenus et pour certains obtenus à l'unanimité, montre qu'il y avait un consensus sans discussion au sein des différents membres. Je sais à quel point il peut être difficile pour les membres de ce Conseil de désavouer une Municipalité, mais ce sont des choses qui arrivent et après tout, rien n'empêche à ce qu'un jour la Municipalité vienne avec un meilleur projet qui satisfera plus de monde. Je comprends que chacun conçoive jusque dans les rangs de la Fourmi rouge le problème d'une taxe qui affecte tout le monde sans aucune discrimination au bénéfice de seulement quelques-uns et je ne pense pas que cela soit dans les valeurs principales de cette ville. Aussi, nous soutiendrons les différents amendements qui ont été proposés ce soir.

- **M. le Président**

Ce que je vous propose pour avancer c'est que l'on passe... ah pardon..

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Désolée, je serai beaucoup plus courte cette fois-ci, mais j'aimerais juste reprendre un propos de M. Montabert. En fait, ce n'est pas vrai que vous n'allez plus jamais pouvoir vous prononcer sur le règlement. La prochaine fois qu'on voudra aller plus loin que le plafond fixé dans le règlement qu'on utilisera, on reviendra vers vous. Chaque fois que l'on modifie le plafond ou que l'on modifie le règlement pour une autre raison, on doit venir devant le Canton et devant vous. En fait, tant que l'on reste en dessous du plafond on n'a pas besoin de vous consulter, comme c'est déjà le cas jusqu'à maintenant. La prochaine fois que l'on modifiera le règlement, c'est évident que l'on reviendra devant le Canton et devant le Conseil.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Si vous modifiez le règlement sans modifier le plafond de la taxe, vous n'avez pas besoin de notre approbation.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Si, toute modification du règlement exige d'être acceptée par le Canton et par le Conseil communal.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Alors, je retire mon point.

- **M. le Président**

Et moi, je reprends. Je disais donc, nous avons deux amendements et sur le premier amendement, un sous-amendement du PLR-PVL, donc on est de nouveau sur une histoire de chiffres, comme tout à l'heure : le texte ne change pas, on a le rapport de préavis qui nous donne 3ct/KwH l'amendement de la Cofin qui nous donne 2ct/KwH et l'amendement PLR-PVL 0.6ct/KwH. Ça c'est pour l'amendement no.1 et son sous amendement de fait puisqu'on est de nouveau sur une histoire de chiffres. Et l'amendement no. 2 qui est celui de la Cofin qui figure au rapport. Donc, ce que je vous propose, c'est de commencer tout de suite par opposer les deux amendements et je prie, comme tout à l'heure, les scrutatrices de compter. Allons-y pour ce vote. J'oppose les deux amendements

Option 1

Amendement 2ct/KwH proposé par la Cofin

Pour : 32 votes

Amendement 0.6ct/KwH proposé par le groupe PLR/PVL

Pour : 8 votes

C'est donc l'amendement à 2 ct/KhW qui l'emporte au niveau du sous amendement. Je mets ensuite au vote l'amendement de la Cofin qui est maintenu tel quel à 2ct/KwH.

➤ Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main

Il n'y pas tellement besoin de compter, je pensais que ce serait moins clair que ça, merci d'avoir compté, mais c'est assez clair.

L'amendement de la Cofin est accepté par 43 voix

➤ Celles et ceux qui la refusent

➤ Celles et ceux qui s'abstiennent

On a quelques abstentions, mais

c'est à la majorité que l'amendement no. 1 de la Cofin est accepté

Je passe à l'amendement no. 2 de la Cofin pour purement et simplement biffer le paragraphe 4 des conclusions

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main, on a 23 votes
- Celles et ceux qui la refusent, on a 19 votes
- Celles et ceux qui s'abstiennent, on a 8 votes

Donc, par 23 oui

Cet amendement est accepté

Je prie M. Montabert de lire les conclusions amendées à 2 ct et sans le paragraphe 4, merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Ce sera plus court à lire...

CONCLUSIONS AMENDEES

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 85-2025 concernant la Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1er janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous: un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022,

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter un montant maximum de ~~3 ct/kWh~~ **2 ct/kWh** pour le montant de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité.
2. d'approuver tel que proposé le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.
3. de prendre acte de l'augmentation au 1er janvier 2026 de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité passant de 0.3 ct le kWh à 0.6 ct le kWh permettant de financer le nouveau panel de subvention dédié à la durabilité. Cette taxe passera au maximum à 1.6 ct le kWh si le subventionnement des titres de transports publics est mis en œuvre.

~~**Supprimé 4.** d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » dans l'attente de la validation du projet de subvention cantonale des titres de transports publics.~~

- **M. le Président**

Merci, je mets au vote les conclusions amendées du préavis.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST À LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Montabert et la Commission des finances pour leur travail et passe au point suivant.

15. Rapport de Commission – Préavis N°86-2025 – Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

• M. le Président

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Cofin, à nous faire lecture de son rapport.

Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal

• M. Stéphane Montabert, UDC

Compte-rendu de la séance du 5 mai 2025

Les membres de la COFIN étaient: Eugène Roscigno, Pascal Golay, Vincent Keller, Marie-Claude Kohler. François Delaquis – excusé, Carole Castillo, Melinda Zufferey Merminod, Pascal Waeber, Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Municipalité: Mme Maystre, Municipale, remplaçait M. Clément, Syndic. Elle était accompagnée de M. Perrin, Boursier communal.

Présentation du Préavis

Porté par l'Administration générale de la Commune, le Préavis demande un crédit pour payer des honoraires afin de mettre en place le nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2), une adaptation qui correspond à une obligation légale.

Documentation supplémentaire disponible en annexe

MCH2 implique une toute nouvelle classification des charges et revenus par nature. On passe à six positions (six chiffres) au lieu de quatre. Pour la nouvelle classification fonctionnelle, on passe à cinq positions au lieu de quatre. Enfin, il y a une nouvelle classification organique (politique) à cinq positions. La lecture des comptes va devenir sportive !

Les classifications par nature et fonctionnelles sont imposées, y compris leurs libellés ; mais la classification politique ne l'est pas. Autrement dit, on ne peut pas créer de nouveaux comptes.

Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total

Nouvelle présentation formelle des comptes de résultat (extrait de la présentation)

Étonnamment, il y a deux normes que MCH2 ne retient pas :

- La mise en place du MCH2 n'impose pas aux Communes de réévaluer leur patrimoine financier, ce qui est un peu décevant et contraire au principe de l'image fidèle habituellement présent dans toutes les normes.

- Il n'y a pas non plus de consolidation, c'est-à-dire de reprise dans les comptes d'autres entités – on pourrait par exemple évoquer pour Renens des sociétés annexes comme le CACIB – pour avoir une vue d'ensemble de tout ce que la Commune possède.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le Canton ne le fait pas, et interdit donc logiquement aux Communes le faire. Reconnaissons aussi que mettre en place ces deux normes, si elles avaient été retenues, représenterait un énorme investissement. Finalement, indépendamment de toute considération technique sur les normes comptables, le plus important n'est pas la façon dont on dépense les choses, mais la décision de dépenser elle-même, car celle-ci est le résultat de décisions politiques prises par les autorités.

Questions des commissaires

Quel est l'effort de Renens pour implémenter MCH2?

- Si on analyse les chiffres évoqués dans le préavis, Renens envisage 576 heures de travail d'une société fiduciaire, et 1'000 heures du personnel de la Ville de Renens (essentiellement les services Finances et Informatique), ainsi qu'une personne en supplément. À titre d'exemple, pour faire le transfert de l'ancien modèle comptable au nouveau, Yverdon a embauché une personne à plein temps pendant deux ans... Nous trouvons que la façon de faire de Renens offre plus de souplesse.

Dans le découpage du projet en phases, quelle est la phase la plus importante ?

- Selon nous, la phase d'avant-projet, la phase préparatoire, est essentielle. C'est là qu'il faut apporter le plus grand soin pour qu'après le processus puisse se dérouler.

Les fonds actuels sont "réels" ? Correspondent-ils chacun à une somme d'argent quelque part ?

- Non, pas réellement. Il faudrait qu'ils aient chacun un compte de liquidité bloqué. Ils sont seulement comptables.

Les licences évoquées dans le préavis sont pour OFISA ?

- Non, ce sont des licences pour des logiciels comme ABACUS. OFISA est un revendeur et installateur de telles solutions.

Vu l'énorme charge de travail assumée par la Commune, risque-t-on de voir le travail habituel, classique, quelque peu laissé de côté ?

- Le travail de la phase préparatoire est essentiellement mené par le Boursier communal. La réalisation est déléguée pour alléger les services. Pour l'informatique, un EPT partiel seulement nous suffira, car OFISA connaît déjà l'écosystème informatique de Renens. Nous ne serons sollicités que pour répondre à d'éventuelles questions. L'informatique de Renens est surtout là pour le support, et pour la gestion du changement. L'important est de comprendre les modifications dans les échanges de données entre systèmes. Bien que ce travail ne soit pas trivial, il ne requiert ni l'engagement d'un collaborateur, ni une augmentation du taux d'activité des collaborateurs existants.

Délibération et vote

Lors des délibérations, la COFIN n'émet pas de remarque particulière.

Au vote, les conclusions du Préavis 86-2025 sont acceptées à l'unanimité.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, j'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée, j'invite M. Montabert à nous faire lecture des conclusions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 86-2025 concernant la demande d'un crédit-cadre d'un montant de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2),

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'ALLOUER à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 2000.3088.5060 « Implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ».

2. DE PRENDRE ACTE que soient portées au budget 2026 et suivants, les charges d'exploitation supplémentaires figurant au chapitre 8.5 des incidences financières.

- **M. le Président**

Merci, je mets au vote les conclusions du préavis.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui la refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Montabert et la Commission des finances pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Dépôt de préavis, discussion préalable

- **M. le Président**

En préambule, pour ceux qui auraient la mémoire courte, je vous rappelle que l'on a déjà discuté du préavis 87 au point 1. de l'ordre du jour sur l'intervention de M. Korkmaz.

- **Préavis N° 87-2025 - Révision du Statut du personnel communal – Adoption du nouveau Statut**

Date et lieu proposés pour la séance de Commission :

Mercredi 25 juin 2025, 20h, salle de conférences de la Salle de spectacles
(date de réserve le 2 juillet 2025 à 20h)

Présidence : Les Vert.e.s Marie-Claude Kohler

Les Vert.e.s : Angela Thode

PSR : Liridona Smakiqi et Muriel Rossel

Fourmi rouge : Marie Schneider et Silvio Torriani

PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt et Gérard Duperrex

UDC : Dylan Montefusco

- **Préavis N° 88-2025 - Parc sportif du Censuy – Construction d'un nouveau bâtiment sportif, création d'un parc arborisé et adaptation du parking – Demande d'un crédit de construction de CHF 4'609'200.- TTC brut avant déduction des subventions estimées à CHF 34'000.-, soit un total net TTC de CHF 4'575'200.-**

Date et lieu proposés pour la séance de Commission :
Mardi 1^{er} juillet 2025, 20h, salle de conférences du CTC

Présidence : UDC – Colin Métraux

Les Vert.e.s : Andreia Tiambo et Grazia Berisha

PSR : Pierre Borloz et Robert Mulopo

Fourmi rouge : Carole Castillo et Elizabete Cunha

PLR-PVL : Sandra Martinelli et Gérard Duperrex

J'ouvre la discussion sur ces deux dépôts de préavis. Mme Negri Capt, vous avez la parole.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Concernant le préavis 87-2025, j'ai une demande et une proposition. La demande concerne : est-ce qu'il est possible avant la séance de préavis d'envoyer aux commissaires le règlement actuel ? parce que dans le préavis on a le texte du règlement tel qu'il sera au futur et il y a deux-trois points de comparaison, mais ce serait intéressant d'avoir le règlement actuel.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous l'avez dans un format « miroir », le règlement ancien et le nouveau. Vous ne l'avez pas reçu ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Si si, mais à mon sens il n'y avait que certain des points, cela veut dire que si on prend le miroir, il y a tous les points qui sont repris ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A ma connaissance, tous les points sont là, c'est-à-dire que si une règle tombe, elle n'est simplement pas reprise dans le nouveau, mais avec le miroir, c'est un énorme travail, on nous exige tout le temps le miroir, il est disponible et je ne vois pas comment mieux montrer les évolutions d'un règlement que par le document.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Cela pourrait être intéressant de voir quels sont les points qui tombent, en fait, parce que si ils tombent dans le nouveau, on ne les a pas du tout si c'est l'effet miroir.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mme Maystre en a un sous les yeux, que pouvons-nous dire ? Vous l'avez, à ma connaissance vous l'avez.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Si vous me dites qu'au niveau de l'effet miroir il y a effectivement tous les points qui sont traités, pour moi il n'y a pas de souci...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Tout est dedans, je vais encore le vérifier, mais à ma connaissance tout est là.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Parfait.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Voilà, par exemple, Mme Maystre me donne un exemple : *congés prolongés* dans sa formulation ancienne c'est marqué : *article supprimé qui maintenant est inclus dans le congé non payé l'article 51*. Les renvois sont tous faits.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je pense que cela a été fait avec beaucoup d'attention, je pense que rien ne devrait manquer, à ma connaissance.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je ne remets pas du tout en doute le fait que cela n'a pas été fait avec beaucoup d'attention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On peut oublier un article, mais j'ai l'impression que là, on y est, on a passé beaucoup de temps et nous-mêmes dans le groupe de travail et avec la Commission du personnel et avec le représentant syndicaliste pour penser que tout y est.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Ok. Et pour rebondir sur ce qui avait été abordé en début de séance, effectivement, le préavis est maintenu. Dès lors, pour avoir le temps de pouvoir prendre connaissance de l'ensemble de ce document conséquent, la proposition que j'aurais ce serait de ne pas se voir le 25 juin, mais de se voir le 2 juillet pour sûr, et de replanifier s'il est nécessaire de le faire avec les commissaires présents une seconde séance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous pensions que le 25 juin pourrait être une première séance, déjà pour débroussailler le tout, voir où sont les points d'attention, parce qu'il y a sans doute des points qui ne changent pas et qui ne seront pas débattus très longtemps et d'autres auront besoin d'une attention. On pensait débiter le 25 juin, sachant que ce ne serait pas fini le 25, qu'on prendrait encore le 2 juillet. On peut ensemble poser une troisième date. J'ai peur que si quelques fois on procrastine, on diffère et finalement cela ne change pas grand-chose parce qu'on commence la veille une lecture ou que sais-je et j'ai l'impression que des fois le côté humain nous rattrape très rapidement.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Alors, ma demande n'est pas de différer, mais bien d'utiliser le temps imparti jusqu'au 2 juillet pour scruter très attentivement et le 2 juillet de faire une séance qui serait très focalisée avec l'ensemble des commissaires qui a pu prendre connaissance de l'entièreté du document. Peut-être qu'il n'y aura pas besoin d'une deuxième séance et je trouverais plus opportun d'avoir un temps un peu plus large surtout que la semaine prochaine, c'est la dernière semaine d'école et on est un certain nombre de commissaires à être quand même passablement surchargés.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On est à votre disposition. Si la Commission décide... on peut se voir après si vous le souhaitez et on regarde avec la Commission quel est le meilleur timing, parce que le but c'est de travailler ensemble, mais de respecter nos agendas aussi. Donc, à votre disposition après pour savoir si on maintient ou pas ce 25 juin.

- **M. le Président**

Juste une précision : comme on l'a dit avant il y a eu la séance Président-Chef de groupe, le bureau on a un calendrier que tous les Chefs de groupe ont reçu, on essaie de tenir un calendrier. Quand on pose une date, on ne la pose pas avec des fléchettes... si il manquait des commissaires le 25 juin, je vous dirais autre chose, Mme Negri Capt, mais là, en l'occurrence on a nos commissaires, leurs agendas sont bloqués, cette date a été annoncée. Donc, moi je vois d'un assez mauvais œil que tout-à-coup on décide de ne pas la faire. J'entends qu'il y a du volume, j'entends bien qu'il y a du volume, mais faisons cette première séance qui est agendée, cela passe au bureau, enfin... c'est tout un processus pour poser ces dates, cela s'inscrit dans les agendas de tout le monde. De nouveau, la Commission est pleine. Faisons cette première séance le 25 juin, vous êtes au complet, vous la faites et vous voyez après. Mais de sauter la première séance alors que cela a été annoncé tel quel, cela a été préparé comme ça, je la vois d'un très mauvais œil.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Ok. J'imagine que l'ensemble des commissaires a également réservé la date du 2 juillet et devraient être présents. Je pense que ce n'est pas un souci. Mais moi je me rallie volontiers à ce que l'on peut discuter après et c'est l'ensemble des commissaires qui prendra connaissance et la décision.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir à ce point 16 de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, je le clos et passe au 17.

17. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Le Bureau n'ayant pas reçu les développements des deux postulats déposés lors du Conseil du 8 mai 2025, ils seront développés lors d'un prochain Conseil. Les postulants en ont été informés par e-mail.

Interpellation

- **M. le Président**

J'invite Mme Marie Schneider, représentée par Mme Carole Castillo à venir déposer son interpellation.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Madame Schneider ayant dû s'en aller à cause de la chaleur et Mme Mauch absente, c'est donc moi qui vais lire leur interpellation que je soutiens aussi, bien évidemment.

Pour une reconnaissance publique de l'Association La Demeure et la garantie d'un nouveau lieu d'ici décembre 2025

Depuis 2021, l'association La Demeure « Canopy », installée dans la friche de Prilly-Malley, propose cinq jours sur sept, un accueil de jour ouvert, bienveillant et non marchand, devenu essentiel pour de nombreuses personnes en situation de grande précarité. Chaque semaine, elle accueille entre autres des personnes en situation de sans-abrisme et de mal-logement, majoritairement des hommes seuls, souvent jeunes, allophones et des familles, pour qui très peu de lieux existent en journée.

Participative, la Demeure ajuste son programme avec et pour ses usager.e.s selon les besoins et envies. Elle propose aujourd'hui de se rassembler et de se rencontrer autours de repas partagés, d'une cuisine commune, de cercles de paroles, de cours de français, d'événements festifs ou de

temps de repos dans un endroit chauffé. Elle permet aussi une réorientation vers d'autres structures sociales ou de soins grâce à une permanence médicale hebdomadaire assurée par « Médecins du Monde » et l'écoute active et bienveillante des bénévoles, les besoins dépassant largement l'offre.

Ce lieu, reconnu d'utilité publique, fonctionne grâce à l'engagement exceptionnel d'un collectif bénévole, qui assume une charge de travail considérable pour offrir cet espace de vie collectif, soutenant et inclusif, en complémentarité avec les structures existantes.

La Demeure est au bénéfice des subventions de la part de la Chaîne du Bonheur, du CFM (Commission fédérale des migrants (nouveau Nous)), du BLI (Bureau lausannois pour les immigrés) et du BCI (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme)

Aujourd'hui, la Demeure est sommée de quitter les lieux qu'elle occupe, suite à une réaffectation de la friche prévue pour fin 2025. Aucune solution alternative n'a encore été trouvée, menaçant directement la pérennité de ce lieu indispensable.

Dans ce contexte, nous demandons à la Municipalité :

1. De reconnaître officiellement l'utilité publique de La Demeure et son rôle comme accueil de jour pour adultes en situation de sans-abrisme et d'isolement ;
2. De se coordonner activement avec les communes de Lausanne et de Prilly, afin de garantir la continuité du projet ;
3. De s'engager à soutenir concrètement, d'ici décembre 2025 au plus tard, la recherche et la mise à disposition d'un lieu pérenne, accessible et adapté pour maintenir les activités de La Demeure.

La Demeure est un espace pacifié et pacifiant, soutenir La Demeure, c'est préserver un espace de dignité et de lien social pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pour le groupe Fourmi rouge, Lucie Mauch et Marie Schneider

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce point. Elle n'a pas l'air d'être demandée, donc je passe tout de suite la parole à M. Byron Allauca pour son interpellation

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge** (*depuis son siège*)

C'est une question

- **M. le Président**

Alors on switch, je passe la parole à M. Sylvio Torriani pour son interpellation

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Selon un article paru ce jour dans le journal 24Heures concernant la précarité dans le Canton de Vaud la situation est particulièrement préoccupante. L'organisation Caritas tire la sonnette d'alarme : les besoins fondamentaux d'un grand nombre de ménages ne sont plus couverts et la demande d'aide ne souhaite que croître. En 2024, près de 100'000 personnes ont bénéficié de prestations telles que l'aide directe, l'hébergement, le conseil social ou encore l'accompagnement à l'insertion et à la formation. Les épiceries Caritas ont enregistré plus de 200'000 actes d'achat. Les boutiques de seconde main ont enregistré environ 58'000 transactions et plus de 790 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées.

Cette réalité touche inévitablement notre Commune. Ainsi, je souhaite interpellier la Municipalité sur les points suivants :

- Quelle est l'évaluation de la précarité à Renens ? Disposez-vous de chiffres ou d'indicateurs à ce sujet ?
- Quelle stratégie la Municipalité met elle en œuvre pour lutter contre la précarité tant sur le plan social qu'économique ?
- Comment les besoins des personnes précaires sont-ils pris en compte dans l'élaboration du budget 2026 ?

- Existe-t-il des collaborations avec des organisations telles que Caritas ou d'autres acteurs associatifs locaux pour renforcer l'action sociale ?
- Quelles priorités la Municipalité envisage-t-elle de fixer pour répondre à l'augmentation des besoins dans les mois et années à venir ?

Alors que le budget 2026 est en cours de préparation, il est essentiel d'anticiper ces enjeux et de définir clairement nos priorités en matière de solidarité et de cohésion sociale.

Au nom de la Fourmi rouge : tous les camarades

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour vos questions, vos nombreuses questions. Bien évidemment que je ne vais pas pouvoir vous répondre ce soir, il me paraît nécessaire que l'on puisse discuter avec mes collègues Municipaux sur toutes ces questions, c'est important. Peut-être quand même quelques éléments de réponses juste pour vous dire comment nous travaillons ici, c'est l'occasion. J'ai envie de dire que la précarité se cache dans les coins, elle ne se voit pas forcément comme ça, quand on se promène dans la rue. Et nous avons de nombreux partenaires à Renens avec lesquels nous travaillons et qui peuvent nous faire à la fois remonter des constats et aussi avec lesquels on peut vraiment collaborer quand on est confrontés à des situations difficiles. Le premier constat de précarité à Renens, c'est en lien avec le logement, le logement est un des facteurs les plus parlant par rapport à la précarité parce que nous avons tout simplement, mon collègue en parlerait mieux que moi, mais doublé le nombre d'expulsion par exemple au niveau du territoire de l'Ouest lausannois. On a des chiffres très alarmants sur les expulsions de logements qui sont aussi des chiffres qui parlent de la précarité. Sinon, nous avons effectivement, par exemple on travaille avec Caritas, vous le saviez, dans deux projets à Renens qui sont l'Epicerie qui est très utilisée à la Mèbre, et le projet aussi des Lionnes où c'est Caritas qui gère cette maison. Nous travaillons avec la Pastorale de rue qui distribue chaque jeudi des sacs de nourriture, vous le voyez si vous passez par-là, et les demandes sont en augmentation. Nous avons aussi une cantine solidaire qui s'appelle Espace solidaire où on voit aussi des personnes venir avec des difficultés de toutes sortes. Il y a aussi l'Armée du Salut qui intervient à Renens, qui offre un certain nombre de prestations et de repas par semaine, l'Association des familles du quart-monde, donc nous avons beaucoup, beaucoup de partenaires qui sont vraiment des partenaires importants, qui nous permettent à la fois d'être informés, à la fois d'ajuster nos politiques et à la fois d'atteindre la population. Je m'arrête là parce que je pourrais en parler pendant des heures, je pense que c'est important qu'on en parle entre nous, qu'on puisse faire une réponse adaptée à l'importance de la question.

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Chiara Storari pour son interpellation

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Ce soir il a beaucoup été question de sous et je me lance dans le mouvement avec les impôts. Alors le titre de mon interpellation, je vais lire, je vous demande déjà pardon, mais je vais essayer de pas faire trop vite.

Initiative cantonale baisse d'impôts pour tous - Augmentation des charges communales

Déposée en avril 2023, l'initiative cantonale « Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » demandait au Grand Conseil d'accepter une baisse de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune de 12 %. Cette initiative ayant été rejetée par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 décembre 2024, par 91 voix contre 31 et 14 abstentions, elle devra prochainement être soumise aux citoyennes et citoyens du canton de Vaud, conformément à l'article 129 alinéa 3 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). D'après le comité d'initiative, les communes seront épargnées en cas d'acceptation de celle-ci puisqu'elle ne concerne que l'impôt cantonal, et non pas l'impôt communal. Or, dans le cadre de

l'examen de cette initiative par la Commission des finances du Grand Conseil puis des discussions au sein du Grand Conseil, il a été relevé qu'une diminution des revenus fiscaux du canton, de l'ordre d'environ 450 millions selon le comité d'initiative et d'entre 530 et 550 millions selon la Conseillère d'Etat en charge des finances au moment de la communication, Madame Valérie Dittli, aurait un impact sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes qui devrait être renégociée, en défaveur des communes. Madame la Conseillère d'Etat a par ailleurs indiqué dans le cadre de sa prise de parole devant le Grand Conseil qu'en cas d'acceptation de l'initiative, une réduction des prestations destinées à la population sera nécessaire. Il découle de ce qui précède que les communes vaudoises seront, selon toute vraisemblance, impactées par une acceptation de cette initiative par la population. Les enjeux semblent d'autant plus importants pour notre commune au regard des difficultés financières qu'elle traverse. En effet, une délégation de charges supplémentaires provenant du Canton semble particulièrement peu opportune alors que notre commune cherche précisément à réaliser des économies. S'il appartient évidemment à la population de se prononcer de manière souveraine, il apparaît néanmoins important que les collectivités publiques veillent à sa complète information sur les conséquences de l'acceptation de l'initiative. Partant, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité prévoit-elle de se déterminer sur l'initiative « Baisse d'impôts pour tous — Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » ?
2. Si oui, par quel biais ? Si non, pour quelles raisons ?
3. Quelle est l'évaluation des conséquences possibles sur les finances communales en cas d'acceptation de l'initiative ?
4. La Municipalité a-t-elle entrepris, ou compte-t-elle entreprendre, des démarches en vue d'atténuer les possibles conséquences financières pour la commune d'une acceptation de l'initiative ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses écrites concernant cette interpellation.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour vos questions. Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui, mais oui on a un environnement qui est très préoccupant, puisque déjà la Confédération, le Canton annoncent des réductions de contribution dans tous les champs possibles et, forcément étant le dernier niveau, étant proches des gens qui ont des besoins avérés, nous allons être extrêmement sollicités. Ce sera extrêmement compliqué pour nous de répondre notamment à l'intervention de M. Torriani, d'en faire beaucoup plus avec des ressources qui sont sans doute beaucoup moindre. Mais on vous répond au prochain Conseil. Merci pour votre question.

- **M. le Président**

Je clos ce point puisqu'on a passé toutes les interpellations et j'ouvre le point 18.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite M. Allauca à poser sa question

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Je me fais le porte-parole de quelques habitants de la Ville de Renens. Les habitants du quartier situé à la rue de Lausanne entre la rue Neuve et la rue de la Mèbre à Renens souhaitent vous faire part de notre profonde inquiétude et de notre exaspération face aux nuisances sonores engendrées par les passages incessants des trains de marchandises à la gare de Renens, de jour

comme de nuit. Ces trains particulièrement bruyants perturbent gravement notre qualité de vie, notamment en nuitée, période pendant laquelle leur passage est fréquent et souvent très bruyant. De nombreux riverains témoignent de troubles du sommeil récurrent et certains en arrivent à devoir dormir avec des bouchons d'oreilles, fenêtres closes, ce qui est particulièrement inconfortable, notamment en période estivale. La Ville de Renens s'est engagée activement dans une politique de réduction des nuisances sonores, notamment par la future introduction de la limitation à 30km/h sur son territoire. Il serait cohérent et souhaitable que cette volonté s'étende également aux nuisances ferroviaires, en demandant une régulation, un aménagement adéquat au trafic des marchandises en traversée urbaine. Donc nous vous demandons respectueusement d'intervenir auprès des CFF afin que des mesures concrètes soient prises pour atténuer le bruit causé par les convois et donc, serait-il possible de demander d'étudier une limitation de vitesse de ces convois à l'approche de la gare de Renens ? Serait-il possible de demander l'installation de protections anti-bruit, mur, végétation dense etc... le long des zones d'habitations concernées ? Nous restons à votre disposition pour participer à toute démarche participative visant à améliorer la situation. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous d'agréer, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'expression de nos salutations distinguées. Les habitants du secteur de la rue de Lausanne entre la rue Neuve et la rue de la Mère.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous allons communiquer ceci à nos partenaires que sont les CFF.

- **M. le Président**

J'invite M. Duperrex à poser sa question

- **M. Roland Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je vais être bref vue l'heure, je vais être très court. Mais je viens également comme mon prédécesseur parler pour les Renanaises et Renanais. Suite à mon intervention du dernier Conseil au sujet de la Place du Marché, le lendemain de mon intervention super ! je pense que mon intervention a fait effet..., car je me suis trouvé le lendemain sur cette place et les marginaux étaient sur les abords, au fond et il n'y avait plus de six-pack sur les tables. Je ne sais pas s'ils ont regardé la télé, l'émission du Conseil, mais c'était magnifique et je pense que M. le Syndic nous avait dit qu'il allait les contacter le lundi, je ne sais pas ce que vous avez fait, M. le Syndic, si vous êtes arrivés à les contacter, mais je vois qu'il y a une nette amélioration sur ça. Mais je viens sur un autre point : c'est le terrain de football... Samedi passé, il y avait depuis 5 17 heures 11 enfants qui jouaient au football au coin, à l'angle de la place du Marché. J'ai voulu faire une petite photo, mais je me suis fait ramasser par les parents d'un élève qui étaient là et qui m'ont dit que je n'avais pas le droit de photographier. Et je vous dirai qu'une chose : c'est que sur cette place il y avait les buts qui étaient devant l'entrée de la Coop et de l'autre côté les escaliers qui montent au Milord. Et également, je vous dirai que ce soir je suis passé et c'était la même chose. Je plains les clients qui sont au Milord parce qu'un de ces quatre matins ils vont recevoir un ballon dans leur tasse de thé. Mais par contre, hier j'ai eu l'occasion de me trouver à 16h00 sur la place des enfants et là il y en avait également 6 qui jouaient au football parmi les jeux. Trois fois le ballon a tapé contre les fenêtres de la Coop, de la pharmacie et deux fois contre notre fameux panneau officiel. Je pense qu'il serait nécessaire qu'on arrive à avoir pour cet été un moment où ces enfants arrêtent ce sport dans ce coin-là, car un jour il va y avoir une personne blessée, une personne âgée ou enfant aura des lunettes cassées, qui va payer ? On ne saura pas quel enfant a fait ça. Je vous remercie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous prenons acte de ces éléments additionnels pour la place du Marché où nous tentons de faire cohabiter des gens aux envies différentes et aux âges différents, aux cultures différentes, mais je prends ceci et nous verrons ce que nous pouvons faire de ça. Merci.

- **M. le Président**

J'invite Mme Angela Thode à venir poser sa question

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je vais essayer de faire très vite, mais vous avez tous remarqué qu'il fait très chaud. On nous donné un super flyer avec plein d'îlots de fraîcheur dont la piscine Aquasplash. Je ne voulais pas remettre au mois de septembre ma question parce que ce serait déjà trop tard, c'est maintenant qu'il fait chaud, tout le monde « s'éventaille ». Donc ma question est la suivante : La piscine Aquasplash, est qu'on pourrait avoir un petit peu de souplesse quant aux horaires ? Ce qui avant, il y a quelques années en arrière, était le cas par grande chaleur. Je m'explique : maintenant la piscine Aquasplash ferme à 19h00, jusqu'au début des vacances scolaires, on n'a que six semaines où la piscine ferme à 20h00. Donc, dans les faits si vous allez travailler et que vous voulez aller à 18h30 nager, vous ne pouvez pas le faire, parce qu'à 18h30 les portes ferment, il n'y a que 6 semaines à partir de la semaine prochaine jusqu'au 17 août où on peut aller nager, rentrer dans la piscine jusqu'à 19h30 et nager jusqu'à 19h45 à Renens. Je demanderai par temps de grande chaleur au moins, si c'est possible, d'adapter ces horaires, ce qui se fait ou ce qui se faisait dans le temps, avant déjà à Renens ou dans d'autres piscines. Si on annonce assez à l'avance au niveau budgétaire, on a également plus d'entrées, les gens viennent. Donc le coût supplémentaire en heures de salaire ne va pas être un frais pour nous et de plus cela va rendre heureux beaucoup de gens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous avons toutes les semaines des bureaux de la piscine j'en parle au prochain. Et effectivement vous êtes constante, vous l'avez déjà demandé l'année passée, on va voir ce que l'on peut faire cette fois à nouveau, mais merci pour la réflexion. Le déficit est de toute façon pour la Ville, je veux dire au final, grosso modo, bon an-mal an, c'est entre 900 et 1'100.000 que l'on paie pour la piscine c'est un joli geste que l'on soutient. Par contre on a des collaborateurs, on les a engagés en début de saison qui pourront faire plus d'heures, on regarde tout ça. Dans l'intention vous avez pleinement raison.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Alors, j'aimerais juste dire que justement j'ai déjà fait ce type de mail l'année passée quand on a eu les grosses chaleurs et qu'on faisait tout le nécessaire pour amener des bouteilles etc... mettre tout un plan en place. On sait que la piscine est quand même le no.1 où on peut se rafraîchir, je trouve dommage de devoir constamment revenir et que cela ne se fasse pas automatiquement. D'ailleurs je sais que les personnes, les gardiens sont tout contents de pouvoir faire une heure de plus, plusieurs me l'ont dit parce qu'ils sont payés à l'heure. Et je pense que si on l'annonce assez à l'avance il y aura en plus plus de participants, plus de personnes qui iront nager donc, ce ne sera pas des frais pour la Commune à ce moment-là.

- **M. le Président**

J'invite Mme Liridona Smakiqi à venir poser sa question

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Je voulais attirer l'attention sur une situation qui concerne beaucoup d'usagers à Renens : l'absence d'ombre ou d'abris à plusieurs arrêts de bus. Avec les fortes chaleurs actuelles, attendre 5, 10 minutes en plein soleil devient très difficile surtout pour les personnes âgées, les enfants ou celles en situation de vulnérabilité. Je comprends que les priorités sont nombreuses, mais ma question est simple : est-ce que la Commune pourrait envisager des solutions concrètes même provisoires pour améliorer ces arrêts pendant l'été ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Madame la Conseillère communale, c'est vrai que les abris bus sont de compétence communale, a priori on en a mis là où il y a la place, parce qu'il n'y a pas toujours la place... et les travaux qui sont en cours améliorent grandement le confort que cela soit sur la ligne du tram ou que cela soit sur la ligne du BHNS. Le préavis que nous avons passé il y a à peu près trois Conseils, sauf erreur, qui prévoit toute l'amélioration des accessibilités pour les personnes à mobilité réduite prévoit aussi de rajouter des abris bus. Donc j'entends bien la demande, mais je crains que juste cet été ce ne soit pas possible, ce sont des constructions, cela doit tenir aux orages, cela doit tenir à d'éventuels vandalismes, on ne peut pas faire simplement quelque chose. Mais volontiers si vous me citez un cas particulier où ce serait possible, mais je crains que l'on ne puisse pas mener une campagne comme ça d'ici cet été, non.

- **Mme Liridona Smakij, PSR**

Il y a des arrêts au 14 Avril, sur Florissant, il y a pas mal d'arrêts à qui il manque des abris et la population se trouve en problème.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Ceux que vous citez, c'est pris dans ces grands chantiers, donc cela sera amélioré dans l'année à venir ou dans les deux ans à venir, mais pas directement cet été, désolée.

- **M. le Président**

Je crois que l'on a passé toutes les questions, il y a encore Mme la Municipale Jaccard qui souhaitait s'exprimer pour un divers.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

En début de séance, il y a déjà très longtemps, Mme Negri Capt m'a interpellée concernant l'école de cirque et le rabais accordé aux lausannois. Alors, j'ai une réponse à lui donner : historiquement, il y avait effectivement un rabais qui était donné aux lausannois, cela avait été décidé par l'ancien directeur, donc il y a très très longtemps, mais aujourd'hui, cela fait plus de deux ans qu'il n'y a plus de rabais accordé aux lausannois, tout le monde est à la même enseigne. Voilà, comme ça vous avez votre réponse, Mme Negri Capt.

- **M. le Président**

On est bon pour ce point 18, propositions individuelles et divers ? cela semble être le cas, donc je passe au point 19 allocutions et je passe la parole à notre Syndic, M. Clément

19. Allocutions

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci, rassurez-vous je vais être court, pour ne pas devoir donner un jeton de présence de plus ce soir (*rires dans l'assemblée*) je plaisante, je plaisante bien sûr, je vais prendre le temps. Nous sommes déjà à la quatrième année de cette législature, il nous en reste une. On a fait énormément de choses dont on peut être fiers ; grâce à vous, grâce à votre engagement, à la confiance que

vous nous donnez, on a pu faire bouger cette Ville, on a vécu une période historique et on vit encore une période historique de développement, entre la gare, le BHNS, Malley, le tram, le centre sportif de Malley et le Censuy, la pétanque et j'en oublie... et les nouveaux préavis que vous nous avez octroyés ce soir, on fait beaucoup beaucoup de choses. On vit dans un environnement, il ne faut pas se voiler la face, qui est extrêmement préoccupant, depuis ce début du 21^{ème} siècle on passe de crise en crise, la crise est permanente, il y a une dégradation d'un certain nombre d'événements dans le monde, notamment la guerre en Europe, mais pas très loin d'ici on voit des conflits qui sont désolants et affligeants, notamment ce qui se passe entre la Palestine et Israël, on voit qu'il y a de la famine au Soudan et on voit que l'apparition de gouvernements totalitaires est toujours plus présente et beaucoup de déshumanisation. Et nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique, en paix, de pouvoir partager, collaborer à améliorer notre futur. On doit aussi être exemplaires par rapport à cela, contribuer à ce qu'on puisse, malgré des valeurs différentes construire, débattre, se confronter comme on a pu le faire ce soir. Parce que, sans cela, les menaces sont fortes sur la démocratie, la liberté et la paix. Si nous avons fait beaucoup d'infrastructures à Renens, pour nous, Municipalité, le cœur de nos préoccupations reste ce vivre ensemble, de permettre à chacune et à chacun de vivre une vie décente. M. Torriani l'a relevé, on a une précarité qui augmente dans ce pays, je crois que le canton de Vaud c'est une personne sur huit qui est en grande difficulté financière, c'est énorme... et nous devons, effectivement, même dans les collectivités comme la nôtre, et surtout peut-être ici continuer à faire tout ce que l'on fait dans le champ du logement, de l'accompagnement de personnes en difficulté pour atténuer ces misères-là, sachant que la planète nous offre suffisamment de biens pour toutes et tous, c'est à nouveau le partage qui est extrêmement mal développé. Nous entrons dans une année qui va être un peu particulière, puisque c'est la dernière de notre législature. Peut-être que déjà des velléités de campagne et de tension pourraient émerger, mais j'aimerais nous inviter à ce que l'on puisse continuer à travailler dans le climat qui est le nôtre, un climat constructif qui nous permet d'avoir encore des projets et de penser à toujours œuvrer pour améliorer la qualité de vie de toutes et tous, de permettre aux gens en précarité d'améliorer leur vie et, en fait, tant que faire se peut, permettre à chacune et à chacun de vivre en accord avec ses valeurs, de trouver du sens à la vie et de trouver une place dans notre société. Voilà, c'était mon propos. Merci pour tout ce que nous avons pu faire ensemble, le chemin est long encore, continuons à améliorer ce que l'on fait, continuons à penser à celles et ceux qui n'ont pas la chance d'être dans le contexte qui est le nôtre, sachant que le partage on peut encore l'améliorer et le développer. Merci pour votre attention.

L'assemblée applaudit

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic, il n'y a plus que moi, quoi...

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Lorsque j'ai pris mes fonctions, je vous avais parlé de l'oie de tête. Celle qui ouvre la voie, cherche la meilleure trajectoire, puis, une fois son rôle accompli, retourne à l'arrière de la formation. D'ici quelques jours, le moment sera venu de battre des ailes vers l'arrière et de pouvoir me reposer. Mais avant cela, et comme le veut la tradition je vais partager avec vous quelques réflexions en guise de conclusion.

Dès le début, j'ai exprimé un souhait : ramener de la clarté, de la concision et du respect dans nos débats. J'avais dit alors que même les tactiques politiques les plus affûtées ne devaient jamais nous faire oublier que nous attaquons les idées, jamais les individus. La théorie semblait prometteuse... Mais la mise en application s'est avérée plus complexe : quelques interventions hors-cadre et des attaques personnelles ont vite ébranlé mes convictions. J'ai alors puisé dans mes racines pour passer ce cap. Mon grand-père, bon vaudois, libéral-radical convaincu, nous répétait souvent : « La loi, jamais à la lettre, toujours dans son esprit. » Cette maxime m'a guidé. Elle nous rappelle que derrière chaque règle, chaque procédure, il y a une intention : celle de permettre le dialogue, de construire ensemble, de faire avancer notre Ville. Je me suis

aussi rattaché à mon expérience professionnelle : fixer les cadres, c'est finalement ce que les menuisiers font le mieux. Je sais d'expérience qu'un cadre bien posé est le gage d'un porte qui fonctionne durablement. En parlant de porte j'ai eu l'occasion de pousser celle de cette salle a de nombreuse reprise cette année, que ce soit pour rencontrer les associations renanaïses pour vous représenter lors d'officialité ou pour diriger nos divers séance.

Je remercie la Municipalité pour sa collaboration, les services pour leur professionnalisme, et vous toutes et tous, membres du Conseil, pour votre engagement. Mais je veux surtout exprimer ma profonde gratitude au 1er cercle. J'ai eu la chance d'être entouré d'un Bureau élargi solide, soudé et toujours prêt à débattre avec intelligence et franchise. Une dédicace toute spéciale à celle qui est un peu notre Marie Poppins, avec elle tout et toujours prêt et en place comme par magie. Merci Madame la secrétaire pour votre professionnalisme , vos bons conseils et votre soutien permanent.

Enfin, je quitte cette fonction avec confiance, car je sais que mon successeur, Rachid Taaroufi, saura relever le défi. Il aura la lourde tâche de dompter les 80 conseillères et conseillers communaux... en pleine période électorale. Après 2 ans à ses côtés je le connais : il a l'énergie, la rigueur, et – surtout – le calme nécessaire pour garder la porte ouverte, même quand le vent souffle. Je lui souhaite plein succès, et à vous toutes et tous, je dis merci pour votre confiance et votre écoute. Et souvenons-nous : un Conseil solide, c'est comme une bonne porte – il s'ouvre sur le dialogue, se ferme sur le désordre et repose sur un cadre qui doit être respecté.

Vive notre conseil communal

Vive notre démocratie

Vive Renens

(L'Assemblée applaudit chaleureusement)

Il ne me reste plus qu'à vous rappeler que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 4 septembre 2025 à 19h30 dans cette même salle. On vous a prévu parce qu'on est en terres vaudoises et même s'il est tard, vous avez encore le temps de pètzter un petit peu, on vous a quand même prévu un petit apéro parce que c'est sympa !

Il est 23h47 et je lève cette séance. Je vous souhaite un bel été, profitez bien et revenez en forme.

Au nom du Conseil communal

Le président
Sylvain Richard

La secrétaire
Corrine Simon